

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

ADMINISTRATION
GÉNÉRALE ET
TERRITORIALE DE L'ÉTAT



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2019 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2019, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2019 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2019. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2018 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2019, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2018 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	11

Programme 307

ADMINISTRATION TERRITORIALE	15
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	19
Présentation des crédits	27
Justification au premier euro	33
Opérateurs	58

Programme 232

VIE POLITIQUE, CULTUELLE ET ASSOCIATIVE	65
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	66
Objectifs et indicateurs de performance	67
Présentation des crédits	69
Justification au premier euro	73

Programme 216

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR	87
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	88
Objectifs et indicateurs de performance	92
Présentation des crédits	101
Justification au premier euro	108
Opérateurs	140

MISSION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	11

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

A travers la mission "**Administration générale et territoriale de l'État**", le ministère de l'intérieur met en œuvre trois de ses responsabilités fondamentales : garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des grandes libertés publiques, assurer la présence et la continuité de l'État sur l'ensemble du territoire de la République et mettre en œuvre au plan local les politiques publiques nationales.

Chacun des trois programmes composant la mission y concourt.

Le programme 307 "Administration territoriale", recouvre l'ensemble des moyens des préfectures et des sous-préfectures en dehors de Paris et des représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer. Il a été l'objet, ces dernières années, de réformes importantes, les préfectures et les sous-préfectures étant au cœur des enjeux de simplification administrative et de modernisation des procédures qui concernent la vie quotidienne de nos concitoyens. Depuis 2016, le réseau des préfectures est ainsi engagé dans une évolution majeure d'une ampleur inédite : le plan préfectures nouvelle génération (PPNG) qui s'est achevé en 2018.

En 2019, le processus de dématérialisation des procédures instruites au sein des Centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) a fait l'objet d'une consolidation après deux années de montée en puissance. Ainsi, l'année 2019 a permis un recalibrage de certaines de ces structures supra départementales afin d'améliorer l'adéquation entre les nouvelles procédures et les moyens déployés avec l'objectif d'approfondir les gains d'efficacité engendrés. En outre, le plan de requalification des emplois a franchi une nouvelle étape en 2019 afin de réaliser la trajectoire de repyramidage de la filière administrative qui s'achèvera en 2020.

Par ailleurs, le contexte migratoire tendu en 2019 a mis les questions relatives aux ressortissants étrangers instruites au sein des services des préfectures au cœur des priorités du responsable du programme 307. Ces services, qui représentent 15 % des effectifs du programme, ont bénéficié du déploiement de 84 emplois pérennes alors que le programme a appliqué un schéma d'emplois de - 200 ETP. La majorité de ces emplois, soit 51, ont été dédiés à la mise en œuvre des nouvelles procédures de prise en charge des mineurs non accompagnés prévu par le décret du 30 janvier 2019 à la suite de l'accord conclu entre le gouvernement et l'assemblée des départements de France afin d'améliorer la mise à l'abri et l'évaluation de ces mineurs vulnérables.

Ces emplois pérennes ont été renforcés par le recours à des renforts temporaires pour pallier les besoins pluriels concernant l'ensemble des services. Le plan de renforts annuel destiné aux services, déployé depuis trois années au printemps, a été déployé dès le mois de janvier à hauteur de 113 ETPT.

L'année 2019 a été marquée, pour **le programme 232 "Vie politique, culturelle et associative"**, par l'organisation de l'élection des représentants français au Parlement européen le 26 mai, et des élections Provinciales en Nouvelle-Calédonie le 12 mai. L'exercice a également vu le paiement des dernières dépenses relatives à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté qui s'était tenue fin 2018.

Le ministère a également contribué au financement public de la vie politique avec le versement en 2019 aux partis et groupements politiques de l'aide publique prévue par la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique.

Le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » porte les fonctions de pilotage du ministère de l'intérieur. Il prend notamment en charge les fonctions de pilotage, d'expertise et de soutien exercées par le cabinet du ministre, l'inspection générale de l'administration, le secrétariat général, la direction générale des collectivités locales, la délégation à la sécurité routière et la direction générale des étrangers en France. Il regroupe

l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère et, depuis 2017, ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Le programme a poursuivi, en 2019, les efforts engagés par la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) en termes d'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux dans les principales thématiques ministérielles: contentieux des étrangers, refus de concours de la force publique, accidents de la circulation, protection fonctionnelle des fonctionnaires. S'agissant plus particulièrement du contentieux liés aux accidents de la circulation, il a été décidé en 2019 de créer un service à compétence nationale d'auto-assurance de la flotte automobile du ministère de l'intérieur (situé à Saint Cyr sur Loire près de Tours). Sa constitution, en 2020, permettra une plus grande efficacité dans le suivi de ces dossiers.

En 2019, le fonds interministériel de prévention de la délinquance a poursuivi la mise en œuvre de la politique de prévention de la délinquance en consacrant la priorité à l'égard des jeunes délinquants et plus particulièrement de ceux ayant déjà été en contact avec la justice au titre de la prévention de la récidive, et d'autre part, des mesures du plan national de prévention de la radicalisation (PNPR).

En outre, le programme veille à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des fonctions support. En matière de politique achat, les efforts de mutualisation et de massification des achats permettant de concilier les gains budgétaires et les besoins des utilisateurs se sont poursuivis.

C'est dans ce contexte qu'en septembre 2019 un service unique des achats a été créé : le service achat, innovation et logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI).

En outre, la priorité en matière de systèmes d'information a été donnée à la poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation numérique du Ministère de l'intérieur. L'année 2019 a été marquée par les travaux liés à la création de la DNUM, pour lesquels l'ensemble des acteurs de la DSIC ont été mobilisés pour une gouvernance budgétaire effective au 1er janvier 2020.

Enfin, pour répondre à des besoins urgents justifiés par le renforcement de la politique de lutte anti-terroriste, le ministère a achevé la conduite des travaux de la première tranche du site Optimum de la DGSI nécessaire à l'accueil de personnels supplémentaires.

■ COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Au ministère de l'intérieur, des initiatives en matière de calcul de coûts ont commencé à se développer. A plus longue échéance, la mise en place d'un système de comptabilité analytique est envisagée. Afin de structurer sa démarche, en 2019, le ministère a notamment initié une phase de benchmarking auprès d'autres ministères et a participé aux séances de travail organisées en interministériel dans le cadre de l'animation des référents CAN par la direction du Budget.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Améliorer la prévention des risques (P307)

Indicateur 1.1 : Niveau de préparation aux crises (P307)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à PPI	%	80,4	81,8	80	80	78,7	80
Taux de préfectures ayant réalisé au moins 4 exercices dans l'année	%	84,31	65,3	80		68,9	80

OBJECTIF 2 : Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres (P307)

Indicateur 2.1 : Délais moyens de délivrance des titres (P307)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage de passeports biométriques mis à disposition dans un délai de 15 jours	%	69,6	53,2	78	10	37,3	80
Pourcentage de cartes nationales d'identité mises à disposition dans un délai de 15 jours	%	Sans objet	58,1	80	11	28,0	82
Pourcentage de permis de conduire délivrés dans un délai de 19 jours	%	88,3	96,6	89	9	75,3	90

OBJECTIF 3 : Optimiser la fonction juridique du ministère (P216)

Indicateur 3.1 : Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfectures) devant les juridictions administratives et judiciaires (P216)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de réussite pour les autres contentieux (hors contentieux des étrangers) devant les juridictions administratives et judiciaires	%	79	79,06	80	80	76,32	80

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
307 – Administration territoriale			
Prévision	1 747 312 177	1 731 984 607	25 417
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 655 714 027	1 656 016 055	25 317
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	91 598 150	75 968 552	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			100
Exécution	1 701 142 145	1 699 327 519	24 885
232 – Vie politique, culturelle et associative			
Prévision	205 855 863	204 390 738	51
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	206 691 242	206 311 242	51
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-835 379	-1 920 504	
Exécution	188 297 484	187 347 189	49
216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur			
Prévision	909 918 950	953 393 705	7 442
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	921 001 005	973 661 970	7 416
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-11 082 055	-20 268 265	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			26
Exécution	882 069 520	938 991 914	7 253
Total Prévision	2 863 086 990	2 889 769 050	32 910
Total Exécution	2 771 509 149	2 825 666 622	32 187

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Administration générale et territoriale de l'État

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
	<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>			
	<i>Consommation</i>			
307 – Administration territoriale	1 749 565 212 1 726 910 404	1 717 635 289 1 701 142 145	1 745 235 046 1 718 779 443	1 717 937 317 1 699 327 519
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	172 839 680 231 466 313	173 059 116 222 488 722	172 839 680 231 466 313	173 059 116 222 488 722
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	733 502 986 614 084 117	715 440 232 689 692 283	733 502 986 613 500 250	715 440 232 685 691 102
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 662 865 171 685 731	153 361 297 176 551 619	153 662 865 171 685 731	153 361 297 176 551 619
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	516 629 689 523 364 116	514 479 310 450 505 918	516 620 415 523 451 671	514 482 450 450 313 886
05 – Animation et soutien du réseau	172 929 992 186 310 127	161 295 334 161 903 604	168 609 100 178 675 478	161 594 222 164 282 190
232 – Vie politique, culturelle et associative	122 499 509 171 395 185	206 691 242 188 297 484	125 819 509 175 507 215	206 311 242 187 347 189
01 – Financement des partis	68 729 394 66 130 812	68 670 672 66 211 418	68 729 394 66 130 812	68 670 672 66 208 233
02 – Organisation des élections	44 335 014 97 671 195	128 719 571 114 267 040	46 535 014 100 661 676	127 219 571 112 271 933
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	6 588 174 4 916 202	6 383 962 5 077 062	7 688 174 5 750 374	7 483 962 5 918 291
04 – Cultes	2 757 037 2 571 596	2 757 037 2 550 475	2 777 037 2 870 997	2 777 037 2 867 398
05 – Vie associative	89 890 105 380	160 000 191 489	89 890 93 356	160 000 81 334
216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	885 688 896 858 115 389	929 505 459 882 069 520	946 169 727 927 330 800	982 166 424 938 991 914
01 – État-major et services centraux	375 360 897 354 965 134	393 760 553 378 767 478	375 360 897 354 796 685	393 163 501 376 951 625
03 – Système d'information et de communication	59 715 784 70 267 902	102 873 324 79 423 979	59 866 484 71 880 767	91 518 010 78 722 778
04 – Action sociale et formation	42 535 298 38 867 843	42 535 298 42 092 282	42 535 298 38 260 324	42 535 298 41 040 238
05 – Affaires immobilières	89 196 290 90 276 299	72 522 229 67 657 924	149 526 421 148 350 222	137 135 560 133 630 149
06 – Affaires juridiques et contentieuses	80 000 000 90 881 169	80 000 000 87 661 690	80 000 000 91 525 510	80 000 000 87 787 791
08 – Immigration, asile et intégration	40 993 868 38 183 160	41 076 644 39 018 138	40 993 868 38 183 160	41 076 644 39 018 138
09 – Sécurité et éducation routières	126 167 890 113 804 009	126 338 542 127 258 541	126 167 890 113 804 009	126 338 542 127 258 541
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	71 718 869 60 869 873	70 398 869 60 189 488	71 718 869 70 530 123	70 398 869 54 582 655

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
307 – Administration territoriale	1 749 565 212 1 726 910 404	1 717 635 289 1 701 142 145	1 745 235 046 1 718 779 443	1 717 937 317 1 699 327 519
Titre 2. Dépenses de personnel	1 513 328 303 1 485 703 338	1 481 817 399 1 470 518 087	1 513 328 303 1 485 703 338	1 481 817 399 1 470 518 087
Autres dépenses :	236 236 909 241 207 066	235 817 890 230 624 058	231 906 743 233 076 105	236 119 918 228 809 432
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	176 317 794 167 853 338	180 709 588 158 617 247	172 520 673 165 839 440	181 203 577 157 344 409
Titre 4. Charges de la dette de l'État	0 0	0 32	0 0	0 32
Titre 5. Dépenses d'investissement	59 919 115 42 941 376	55 108 302 39 436 640	59 386 070 36 823 641	54 916 341 38 896 852
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 30 412 352	0 32 570 139	0 30 413 024	0 32 568 139
232 – Vie politique, culturelle et associative	122 499 509 171 395 185	206 691 242 188 297 484	125 819 509 175 507 215	206 311 242 187 347 189
Titre 2. Dépenses de personnel	5 911 443 4 711 216	18 191 202 8 224 963	5 911 443 4 711 216	18 191 202 8 224 963
Autres dépenses :	116 588 066 166 683 969	188 500 040 180 072 520	119 908 066 170 795 999	188 120 040 179 122 226
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	41 030 943 96 390 096	107 550 331 100 403 032	44 330 943 100 468 644	107 150 331 99 990 857
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 150 414 571 749	1 969 000 2 706 555	4 170 414 709 143	1 989 000 1 878 944
Titre 6. Dépenses d'intervention	71 406 709 69 722 124	78 980 709 76 962 933	71 406 709 69 618 212	78 980 709 77 252 425
216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	885 688 896 858 115 389	929 505 459 882 069 520	946 169 727 927 330 800	982 166 424 938 991 914
Titre 2. Dépenses de personnel	501 505 482 476 155 851	520 702 568 511 877 199	501 505 482 476 155 851	520 702 568 511 877 199
Autres dépenses :	384 183 414 381 959 538	408 802 891 370 192 321	444 664 245 451 174 949	461 463 856 427 114 715
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	286 170 882 293 118 186	268 419 032 288 126 561	319 577 163 343 695 909	305 647 013 346 079 191
Titre 5. Dépenses d'investissement	31 292 532 28 622 941	70 164 990 22 326 343	58 367 082 37 496 274	85 597 974 26 746 150
Titre 6. Dépenses d'intervention	66 720 000 60 218 411	70 218 869 59 739 417	66 720 000 69 982 766	70 218 869 54 289 375
Total	2 757 753 617 2 756 420 978	2 853 831 990 2 771 509 149	2 817 224 282 2 821 617 458	2 906 414 983 2 825 666 622
Titre 2. Dépenses de personnel	2 020 745 228 1 966 570 405	2 020 711 169 1 990 620 250	2 020 745 228 1 966 570 405	2 020 711 169 1 990 620 250
Autres dépenses :	737 008 389 789 850 573	833 120 821 780 888 899	796 479 054 855 047 053	885 703 814 835 046 372
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	503 519 619 557 361 620	556 678 951 547 146 840	536 428 779 610 003 993	594 000 921 603 414 457

Administration générale et territoriale de l'État

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
Titre 4. Charges de la dette de l'État	0 0	0 32	0 0	0 32
Titre 5. Dépenses d'investissement	95 362 061 72 136 066	127 242 292 64 469 539	121 923 566 75 029 058	142 503 315 67 521 945
Titre 6. Dépenses d'intervention	138 126 709 160 352 887	149 199 578 169 272 489	138 126 709 170 014 002	149 199 578 164 109 939

PROGRAMME 307

ADMINISTRATION TERRITORIALE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	19
Présentation des crédits	27
Justification au premier euro	33
Opérateurs	58

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Christophe MIRMAND

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 307 : Administration territoriale

Garantes de la permanence de l'État sur le territoire, les préfetures appuient le représentant de l'État dans l'exercice de ses missions constitutionnelles que sont la charge des intérêts nationaux, le contrôle administratif et le respect des lois (art. 72 de la Constitution). Elles assurent, par la continuité de leur fonctionnement, leur maillage territorial et leur dimension interministérielle, la présence de l'État sur le territoire, qui fonde la fonction de représentation assignée aux préfets et aux sous-préfets.

Placé sous la responsabilité du secrétaire général du ministère de l'intérieur, le programme « Administration territoriale » recouvre l'ensemble des moyens des préfetures et des sous-préfetures en dehors de Paris et des représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer. Le programme met ainsi en œuvre les missions du réseau préfectoral par une mise en œuvre affirmée du principe de déconcentration et poursuit les objectifs suivants :

1. améliorer la prévention dans le domaine de la sécurité nationale ;
2. optimiser les conditions de délivrance de titres sécurisés et l'efficacité des services de délivrance de titres ;
3. moderniser et rationaliser le contrôle de légalité ;
4. développer les actions de modernisation et de qualité.

Le programme « Administration territoriale » a été l'objet, ces dernières années, de réformes importantes, les préfetures et les sous-préfetures étant au cœur des enjeux de simplification administrative et de modernisation des procédures qui concernent la vie quotidienne de nos concitoyens. Depuis 2016, le réseau des préfetures est ainsi engagé dans une évolution majeure d'une ampleur inédite : le plan préfetures nouvelle génération (PPNG) qui s'est achevé en 2018.

En 2019, le processus de dématérialisation des procédures instruit au sein des Centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) a fait l'objet d'une consolidation après deux années de montée en puissance. Après deux années d'expérience, l'année 2019 a été propice à une réflexion de recalibrage de ces structures supra départementales afin d'améliorer l'adéquation entre les nouvelles procédures et les moyens déployés avec l'objectif d'approfondir les gains d'efficacité engendrés. En outre, le plan de requalification des emplois a franchi une nouvelle étape en 2019 afin de réaliser la trajectoire de repyramidage de la filière administrative qui s'achèvera en 2020.

Par ailleurs, le contexte migratoire tendu en 2019 fait des questions relatives aux ressortissants étrangers instruites au sein des services des préfetures une priorité du responsable du programme 307. Ces services, qui représentent 15 % des effectifs du programme, ont bénéficié du déploiement de 84 emplois pérennes alors que le tendanciel du programme définissait la suppression de 200 emplois. La majorité de ces emplois, soit 51 emplois, ont été dédiés à la mise en œuvre des nouvelles procédures de prise en charge des mineurs non accompagnés prévu par le décret du 30 janvier 2019 suite à l'accord conclu entre le gouvernement et l'assemblée des départements de France afin d'améliorer la mise à l'abri et l'évaluation de ces mineurs vulnérables.

Ces emplois pérennes ont été renforcés par le recours à des renforts temporaires pour pallier les besoins pluriels concernant l'ensemble des services. Le plan de renforts annuel destiné aux services, déployé depuis trois années au printemps, a été déployé dès le mois de janvier à hauteur de 113 ETPT.

Dans un contexte de consolidation de leurs performances (amélioration des efficacités, stabilisation des périmètres d'activité), les CERT ont pu absorber, des flux de demandes en hausse significative. Les préfetures continuent de monter en expertise sur les différents domaines prioritaires (sécurité, contrôle de légalité et budgétaire), tout en s'impliquant dans les démarches de labellisation qualité en 2019, première année de déploiement du nouveau

référentiel Qual-e-pref. Cette action de modernisation est un levier pour pérenniser la qualité de service aux usagers et confirmer les performances des services des préfectures, notamment dans le cadre de la forte mobilisation des services étrangers. Quatre des onze indicateurs retraçant les quatre objectifs révèlent une prévision 2019 atteinte ou en amélioration.

En matière de sécurité nationale :

- Le taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à des plans particuliers d'intervention (PPI) s'élève à 78,7 % en baisse de 3,1 points par rapport au réalisé 2018, mais présentant un écart réduit de 1,3 point au regard de la prévision 2019. La non-atteinte de l'objectif concerne un nombre réduit de préfectures et l'évolution de la réglementation avait amené à revoir à la baisse les prévisions. Le taux de préfectures ayant réalisé au moins 4 exercices dans l'année avec 68,9 % a connu une amélioration de 3,6 points par rapport à 2018, même s'il reste à environ 10 points de la prévision (80 %). Il n'intègre pas l'activation de centres opérationnels départementaux (COD) pour des événements réels, qui d'une part contribue à améliorer la condition opérationnelle des forces de secours et qui d'autre part a particulièrement augmenté depuis ces deux dernières années. Ce sous-indicateur, ne permettant pas de représenter l'activité globale des services, est supprimé dans le PAP 2020.
- Le taux d'établissements recevant du public soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité, progresse de 2,4 points par rapport à 2018 et se rapproche de la prévision actualisée du PAP 2019, grâce notamment à la mobilisation continue des acteurs territoriaux.

En matière de délivrance de titres :

- Les CERT traitant les titres d'identité ont réussi à absorber des flux de demandes en hausse significative pour la deuxième année consécutive, une hausse pour partie identifiée par le renouvellement des CNI arrivées à échéance de 15 ans (et pour partie par des motifs supposés tels que le changement structurel du comportement de l'utilisateur). Si les deux sous-indicateurs respectifs aux passeports et cartes nationales d'identité sont en deçà des prévisions initiales, le délai moyen de mise à disposition de 22 jours en 2019 est acceptable pour les usagers. En matière de permis de conduire, le sous-indicateur, en raison notamment de la hausse des flux et de l'élargissement du périmètre d'activité des CERT, est inférieur à la prévision initiale, alors que le délai moyen de mise à disposition en 2019 s'est élevé à 16 jours seulement. Afin de faciliter la lecture des résultats des CERT, et se concentrer sur la seule performance imputable aux effectifs métiers concernés du programme 354 (CERT, préfectures), les trois sous-indicateurs ont été revus dans le PAP 2020.
- Le taux de dossiers de fraude documentaires détectés par les préfectures, est en hausse de 0,2 pour mille par rapport au réalisé 2018 et permet d'atteindre la prévision 2019.

En matière de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire,

- Le taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture recule légèrement de 1,7 point en 2019 par rapport au réalisé 2018 et présente un écart de 4,3 points au regard des prévisions 2019. Cette évolution tient à la marge de manœuvre laissée aux préfets ces dernières années afin de réaliser un contrôle suffisant des actes non prioritaires et adapté aux circonstances. Le taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et établissements publics, quoiqu'inférieur de 3 points au regard des prévisions 2019, voit sa progression consolidée depuis 2017 grâce à une montée en expertise, une revue de la stratégie par les services et une poursuite de la dématérialisation.
- Le taux d'actes transmis via le système d'information @CTES enregistre une nette progression de 6 points par rapport au réalisé 2018 pour atteindre 66 %, dépassant ainsi la prévision de 59 %. La progression qui s'accélère depuis trois ans, devrait se poursuivre avec les dispositions de la loi NOTRe.

Enfin, en matière d'actions de modernisation et de qualité, le sous-indicateur mesurant le taux de l'ensemble des préfectures labellisées sur le référentiel qualité propre aux préfectures a été réactivé en 2019, première année de déploiement du nouveau référentiel Qual-e-pref. Le résultat de 16 %, est inférieur à la prévision initiale, mais se rapproche de la prévision actualisée de 20 %.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Améliorer la prévention des risques
INDICATEUR 1.1	Niveau de préparation aux crises
INDICATEUR 1.2	Taux d'établissements recevant du public soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité
OBJECTIF 2	Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres
INDICATEUR 2.1	Délais moyens de délivrance des titres
INDICATEUR 2.2	Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour la CNI, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'une part et les préfectures pour les titres de séjour d'autre part
OBJECTIF 3	Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire
INDICATEUR 3.1	Taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics
INDICATEUR 3.2	Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES
OBJECTIF 4	Développer les actions de modernisation et de qualité
INDICATEUR 4.1	Taux de préfectures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Améliorer la prévention des risques

INDICATEUR 1.1 mission

Niveau de préparation aux crises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à PPI	%	80,4	81,8	80	80	78,7	80
Taux de préfectures ayant réalisé au moins 4 exercices dans l'année	%	84,31	65,3	80		68,9	80

Commentaires techniques

Source des données : Préfectures/SDAT

Mode de calcul :

1er sous-indicateur : Cet indicateur permet de mesurer si tous les plans particuliers d'intervention (PPI) ont fait l'objet d'un exercice de sécurité civile depuis moins de 3 ou 5 ans.

Sont comptabilisés au numérateur : le nombre de PPI existants et le nombre de PPI en projet dont la validation requiert un exercice, qui ont fait l'objet d'un exercice de sécurité civile dans les délais réglementaires au plus tard le 31 décembre N.

Sont comptabilisés au dénominateur : tous les PPI (PPI comportant une ou des installations SEVESO II seuil haut, autres PPI, PPI en projet).

Cet indicateur est renseigné semestriellement.

2e sous-indicateur : Cet indicateur permet de mesurer le taux de préfectures ayant satisfait à une obligation minimale d'activation de leur centre opérationnel départemental pour la réalisation d'exercices de sécurité civile. Cette activation donne lieu à un enregistrement dans le système d'information de gestion de crise Synergi.

Sont comptabilisés au numérateur : le nombre de départements ayant réalisé au moins 4 jours d'activation dans l'année de leur COD pour les exercices.

Sont comptabilisés au dénominateur : le nombre de départements.

Cet indicateur est calculé au niveau de l'administration centrale (par la SDAT).

INDICATEUR 1.2

Taux d'établissements recevant du public soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'établissements recevant du public soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité	%	86,6	91,9	95,5	95	94,3	96

Commentaires techniques

Source des données : Préfectures/SDAT

Mode de calcul : Cet indicateur mesure le respect de la programmation annuelle de visites périodiques pour les établissements recevant du public (ERP) soumis à obligation de contrôle.

Les ERP soumis à obligation de contrôle sont les ERP de 1ère, 2e, 3e et 4e catégories, ainsi que les locaux à sommeil de 5e catégorie.

Sont comptabilisés au numérateur ERP soumis à obligation de contrôle ayant fait l'objet d'une visite périodique obligatoire au cours de l'année.

Sont comptabilisés au dénominateur tous les ERP soumis à obligation de contrôle pour lesquels une visite périodique était obligatoire au titre de l'année N ou pour résorber un retard de visite obligatoire au titre des exercices précédents.

Ne sont prises en compte (tant au numérateur qu'au dénominateur) que les visites périodiques de la commission de sécurité définies à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (hors visites inopinées, d'ouverture, de réception de travaux, visites de chantier et visites anticipées).

Cet indicateur est renseigné annuellement.

Le résultat de l'indicateur correspond à la moyenne pondérée des valeurs départementales.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La sécurité nationale constitue une priorité pour les préfetures qui assurent un volume de travail croissant en ce domaine. Les indicateurs présentés se concentrent sur les problématiques de réduction de la vulnérabilité aux risques de sécurité civile, majeurs ou courants.

Indicateur 1.1 : Niveau de préparation aux crises

Le taux d'exercices de sécurité civile réalisées dans les délais réglementaires sur les sites soumis à PPI s'élève à 78,7 %, en baisse de 3,1 points par rapport au résultat de 2018, mais plus proche des prévisions 2019 établies à 80 %, à 1,3 points. La non atteinte de l'objectif tient en partie à un petit nombre de départements qui affiche un taux en recul, qui tient soit au nombre important d'installations à risque (ce qui rend difficile la réalisation de la totalité des exercices sur un an), soit à la survenance d'événements réels de petite ampleur sur un site PPI qui peuvent suffire à tester l'alerte et la montée en puissance des services (reportant alors la planification d'un nouvel entraînement). De plus, les prévisions avaient été revues à la baisse afin de tenir compte des évolutions permanentes de la réglementation (en particulier de SEVESO III).

Le taux de préfetures ayant réalisé au moins 4 exercices dans l'année avec 68,9 % a connu une amélioration de 3,6 points par rapport à 2018, même s'il reste inférieur, d'environ 10 points, à la prévision de 80 %. Ce sous-indicateur n'intègre pas l'activation des COD pour des événements réels, alors même qu'elle augmente fortement depuis deux ans, et qu'elle contribue à améliorer la condition opérationnelle des forces de secours. Le sous-indicateur ne permettant pas de traduire l'activité exhaustive des services, il est supprimé dans le PAP 2020.

Indicateur 1.2 : Taux d'établissements recevant du public soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité

94,3 % des établissements recevant du public (ERP) soumis à obligation de contrôle ont fait l'objet d'une visite, résultat proche de la prévision initiale du PAP 2019 de 95,5 % et en amélioration nette et constante depuis 2017. Cela démontre globalement la fiabilité du modèle retenu et met en évidence la mobilisation continue des acteurs territoriaux chargés de garantir le respect des conditions réglementaires de visites périodiques des ERP. Malgré cela, des problèmes récurrents persistent, qui expliquent en partie la non atteinte de l'objectif :

- le sous-effectif, ponctuel ou chronique selon les départements, du personnel chargé de réaliser les commissions de sécurité, notamment au sein des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ;
- l'absence d'atteinte du quorum du fait de l'absence d'un membre de la commission de sécurité qui invalide la réunion ;
- la difficulté persistante des résultats dégradés dans certaines préfetures qui ont une incidence sur la moyenne nationale ;
- l'intégration au programme de visites de l'année N de visites non effectuées à l'année N-1, induisant ainsi un phénomène de cumul de déficits sur plusieurs années. Il est prévu d'affiner les analyses en 2020 afin de distinguer le respect des visites au titre de l'année N de celles réalisées au titre des années précédentes.

OBJECTIF 2

Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres

INDICATEUR 2.1 mission

Délais moyens de délivrance des titres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage de passeports biométriques mis à disposition dans un délai de 15 jours	%	69,6	53,2	78	10	37,3	80
Pourcentage de cartes nationales d'identité mises à disposition dans un délai de 15 jours	%	Sans objet	58,1	80	11	28,0	82
Pourcentage de permis de conduire délivrés dans un délai de 19 jours	%	88,3	96,6	89	9	75,3	90

Commentaires techniques

Source des données : ANTS

Mode de calcul : cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des CERT ainsi que la qualité du service rendu à l'utilisateur sur les titres impactés par la mise en place de nouvelles procédures :

- le premier sous-indicateur mesure le pourcentage de passeports biométriques délivrés dans un délai de 15 jours. Est pris en compte le délai courant de la réception de la demande par les CERT jusqu'à la production et l'acheminement du titre en mairie ;
- le second sous-indicateur mesure le pourcentage de cartes nationales d'identité délivrées dans un délai de 15 jours. Est pris en compte le délai courant de la réception de la demande par les CERT jusqu'à la production et l'acheminement du titre en mairie ;
- le troisième sous-indicateur mesure le pourcentage de permis de conduire délivrés dans un délai de 19 jours.

INDICATEUR 2.2

Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour la CNI, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'une part et les préfetures pour les titres de séjour d'autre part

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour la CNI, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'une part et les préfetures pour les titres de séjour d'autre part	%	0,72	0,9	0,9	0,95	1,1	1

Commentaires techniques

Source des données : Préfetures/SDAT

Mode de calcul : L'indicateur mesure la capacité des centres d'expertise et de ressources titres (CERT) et des préfetures à détecter les demandes frauduleuses de titre déposées par des usagers. Il correspond au nombre de dossiers qui, après avoir fait l'objet de vérifications approfondies, suite à une primo-détection faisant soupçonner une fraude, sont reconnus, de manière avérée, comme effectivement frauduleux. Une demande de titre est qualifiée de frauduleuse dès lors que le CERT ou la préfecture, après analyse des pièces constitutives du dossier remis par le demandeur, établit que l'une au moins de ces pièces est contrefaite, falsifiée ou comporte de fausses informations. Pour éviter un double comptage, le périmètre de l'indicateur ne tient plus compte des signalements faits au Procureur de la République, suite à la découverte de ces fraudes, en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

Les demandes de titres considérées par cet indicateur sont les demandes de CNI, passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation instruites par les CERT et les titres de séjour instruites par les préfetures.

Cet indicateur est renseigné mensuellement.

Le résultat de l'indicateur est la moyenne pondérée des résultats départementaux. Il est exprimé en nombre de fraudes avérées pour 1 000 dossiers instruits suite à primo-détection.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 : Délais moyens de délivrance des titres

1^{er} et 2^e sous-indicateurs : pourcentage de passeports biométriques et de cartes nationales d'identité (CNI) délivrés dans un délai de 15 jours

Le délai de référence de 15 jours pour les titres d'identité correspond à un niveau de qualité jugé satisfaisant pour les usagers dans le cadre des enquêtes de satisfaction. Pour autant, le délai moyen de délivrance des titres en 2019 de 22 jours reste un délai acceptable pour les usagers, dans un contexte de forte demande avérée pour la deuxième année consécutive. En outre, l'analyse de la demande 2020, encore plus élevée sur les premières semaines qu'en 2019, interroge sur une possible modification du comportement général des demandeurs de titres. Multiplication des voyages à l'étranger pour les passeports, renouvellement des titres de 15 ans pour les CNI et augmentation de plus de 20 % du nombre des renouvellements pour motif de changement d'adresse sont autant de pistes, non exhaustives, expliquant la très forte augmentation de la demande et pouvant constituer une difficulté récurrente à atteindre la cible. D'autant plus que l'excellente efficacité des CERT CNI-passeports (84 dossiers par jour et par agent présent en 2019 et jusqu'à 90 pour les CERT de métropole en moyenne annuelle) ne constitue plus un levier d'amélioration.

Le taux de passeports délivrés en moins de 15 jours en 2019 est de **37,3 %** soit 41 points de moins que la prévision initiale du PAP 2019.

Le taux de CNI délivrées en moins de 15 jours en 2019 est de **28 %** soit 52 points de moins que la prévision initiale du PAP 2019.

L'analyse du volume des demandes a confirmé la poursuite en 2019 du pic atypique de la demande avec :

- pour les passeports : +4 % sur l'ensemble de l'année 2019 par rapport à 2018, après une augmentation de 10 % en 2018 par rapport à 2017 ;
- pour les CNI : +14 % sur l'ensemble de l'année 2019 par rapport à 2018, après une augmentation de 14 % en 2018 par rapport à 2017.

La précocité de la montée en charge (dès le 8 janvier) a pris de court les CERT en charge de l'instruction des demandes. Les ressources mobilisées pour répondre aux besoins des guichets étrangers ont limité le recours aux renforts saisonniers habituellement attribués et contribué à la constitution d'un stock que l'allègement des flux d'été n'a pas suffi à résorber pour revenir à des délais plus conformes à la cible. L'augmentation encore plus forte des flux de CNI pèse par ailleurs à poids égal dans la mesure du délai de délivrance compte tenu de la gestion des flux à date et non par type de titre.

Néanmoins, le délai moyen de délivrance des passeports est resté contenu à 20 jours en 2019 dont 12,3 jours pour l'instruction en CERT et 7,1 jours pour la fabrication et l'expédition.

Pour les CNI, le délai moyen de délivrance est resté contenu à 23 jours en 2019 dont 14 jours pour l'instruction en CERT et 8,5 jours pour la fabrication et l'expédition.

La part importante des délais hors instruction illustre la nécessité de dissocier les données de performance des CERT et du programme 354 (instruction) de celles qui n'en relèvent pas (fabrication/expédition), à compter du PAP 2020.

3^e sous-indicateur : pourcentage de permis de conduire délivrés dans un délai de 19 jours

Le taux de permis de conduire (PC) délivrés en moins de 19 jours en 2019 est de **75,3 %** soit 13,7 points de moins que la prévision initiale du PAP 2019. Néanmoins, le délai moyen de délivrance des permis de conduire est resté contenu à 16 jours en 2019 dont 14 jours d'instruction. Pour 2019, le délai médian s'élève à 5 jours en moyenne pour l'ensemble des CERT.

Avec 2,4 millions de titres produits en 2019, les délivrances des seuls permis de conduire ont connu une hausse de 5 % par rapport à 2018.

Le recul relatif des délais de traitement est également en partie imputable à l'élargissement du périmètre d'activité des PC : transfert des inscriptions au second semestre 2018 (encore traitées en DDI comme c'était le cas avant la réforme) et transfert de l'enregistrement des attestations de stage de sensibilisation à la sécurité routière avec mise en service de la télé-procédure fin avril 2019. Ces transferts ont porté les CERT à leur activité cible en contrepartie d'une augmentation de l'activité estimée entre 7 et 12 %, variable selon les CERT.

L'augmentation de l'efficacité des CERT PC au cours de l'année 2019 a permis de contenir celle des délais. Alors que l'efficacité moyenne en 2018 était de 46 dossiers par agent et par jour, elle a progressé pour atteindre en moyenne 53 sur l'année 2019 et jusqu'à 56 en fin d'année.

Pour l'ensemble des raisons exposées ci-dessus, la mesure de la performance relative aux délais moyens de délivrance de titres (pour les trois sous-indicateurs relatifs aux passeports biométriques, aux CNI et aux PC) a été modifiée dans le PAP 2020, afin de se concentrer sur la seule performance imputable aux effectifs métier concernés du programme 354 (CERT en préfecture), c'est-à-dire sur l'instruction. L'unité a également été modifiée (délai en jours). Les prévisions actualisées 2019 du PAP 2020 ne peuvent donc pas être comparées aux prévisions initiales du PAP 2019.

Indicateur 2.2 Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfectures

Le résultat de l'exécuté 2019 s'élève à 1,1 pour mille, ce qui représente une hausse au regard de l'année 2018 (0,9 pour mille) témoignant de la montée en compétence progressive des personnels affectés à la lutte contre la fraude dans le réseau préfectoral.

Le réalisé 2019 traduit donc de manière satisfaisante l'implication du réseau préfectoral en charge de la lutte contre la fraude.

Il convient de noter que le résultat enregistré est plus élevé que la prévision initiale pour 2019 (0,9 pour mille) et que la prévision actualisée 2019 (0,95 pour mille).

OBJECTIF 3

Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

INDICATEUR 3.1

Taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture	%	90	90,4	93	93	88,7	94
Taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et établissements publics	%	57	60	62	62	59	65

Commentaires techniques

Sources des données : Préfectures / SDAT

Administration territoriale

Programme n° 307 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Mode de calcul :

1er sous-indicateur : Sont comptabilisés les actes relevant des 3 domaines (commande publique, urbanisme et fonction publique territoriale) auxquels peuvent s'adjoindre ceux relevant d'une priorité définie localement par le préfet dans le cadre de sa stratégie de contrôle. Ces actes proviennent des communes et de leurs établissements publics, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des départements et régions et de leurs établissements publics.

2e sous-indicateur : Sont comptabilisés tous les budgets primitifs (y compris les budgets annexes), ainsi que tous les autres actes budgétaires (budgets supplémentaires, décisions modificatives et comptes administratifs -budgets annexes compris-) provenant des régions, départements, communes, établissements publics locaux, EPCI et services départementaux d'incendie et de secours.

Seuls les actes contrôlés sur le fond et sur la forme sont pris en compte.

Les résultats nationaux de ces deux sous-indicateurs correspondent à la moyenne des résultats départementaux pondérée par leur volumétrie respective.

Ces 2 sous-indicateurs sont renseignés trimestriellement.

INDICATEUR 3.2**Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES	%	56	60,5	59	62	66	59

Commentaires techniques

Source des données : système d'information @CTES / préfectures / SDAT

Mode de calcul : Cet indicateur mesure la part des actes des collectivités locales reçus par les préfectures et sous-préfectures transmis électroniquement à l'application @CTES.

Sont comptabilisés au numérateur : le nombre d'actes télétransmis par le système d'information @CTES

Sont comptabilisés au dénominateur : le nombre total d'actes reçus.

Cet indicateur est renseigné trimestriellement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le contrôle de légalité, prévu par l'article 72 de la Constitution, est l'une des pierres angulaires de l'organisation territoriale de la République en participant de la libre administration des collectivités territoriales. Il constitue une des garanties fondamentales de l'État de droit en permettant que les normes soient appliquées par les collectivités territoriales de façon homogène sur l'ensemble du territoire national.

Indicateur 3.1 : Taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics

1er sous-indicateur : le taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture

Après une légère augmentation, de 0,4 point, du résultat de ce sous-indicateur entre 2017 et 2018, on observe entre 2018 et 2019 une dégradation du taux de 1,7 point. Il se situe, fin 2019, à 88,7 % contre 90,4 % en 2019 et présente un écart de 4,3 points au regard des prévisions 2019.

Les valeurs cibles ont par ailleurs été révisées, ces dernières années, à la baisse, pour laisser aux préfets une marge de manœuvre suffisante, afin qu'ils puissent assurer sur les actes non prioritaires un contrôle suffisant et adapté aux circonstances.

Cette marge de manœuvre a d'ailleurs été utilisée par les préfetures. En effet, 937 521 actes prioritaires ont été reçus dans les préfetures en 2019 contre 951 564 actes en 2018 (soit une baisse de 1,5 %). Cette baisse d'actes prioritaires reçus a eu pour corollaire une diminution du nombre d'actes prioritaires contrôlés avec 860 421 actes prioritaires contrôlés en 2018 contre 831 901 en 2019, soit une baisse de 3,3 %. Elle a parallèlement eu pour effet une augmentation du nombre d'actes non prioritaires contrôlés, 221 308 actes non prioritaires contrôlés en 2019 contre 214 961 en 2018, soit une progression de 3 %.

Enfin, les effectifs de la mission « contrôle de légalité » ont subi en 2019 une baisse de trajectoire par rapport aux prévisions initialement envisagées. Cette circonstance a pu s'accompagner, ponctuellement, dans certains départements, de retards dans la programmation des formations spécifiques dédiées au contrôle de légalité, prévues au titre du plan de préfetures nouvelle génération.

2e sous-indicateur : le taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et établissements publics

Après une hausse relativement importante entre 2017 et 2018, passant de 57 % à 60%, ce sous-indicateur est proche de son niveau atteint en 2018 puisqu'il se situe à 59 % en 2019. Le résultat, inférieur à la prévision initiale du PAP 2019, en est proche néanmoins.

La consolidation de ce taux de contrôle à ce niveau depuis 2017 doit être mise en perspective avec le renforcement de l'expertise déployée auprès des préfetures, grâce à la montée en puissance de la chambre de contrôle budgétaire du pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (PIACL) depuis 2017 et à la poursuite du déploiement de l'application Actes budgétaires puisque le taux d'actes télétransmis par cette application a progressé de 24,1 % en 2017 à 30,5 % en 2018 et à 37,5 % en 2019.

Le renforcement de l'efficacité des contrôles des préfetures repose par ailleurs sur un travail de rationalisation de leur stratégie de contrôle budgétaire, notamment par des formations adaptées et par une collaboration renforcée avec les services locaux de la direction générale des finances publiques. De ce fait, les stratégies de contrôle ont pu être affinées et rendues, de cette manière, plus efficaces.

Indicateur 3.2 : Taux d'actes télétransmis via le système d'information @ctes

Le taux d'actes transmis via le système d'information @CTES a fortement progressé en 2019. La progression s'est accélérée au cours des trois dernières années (+2,8 points de 2016 à 2017, +4,5 points de 2017 à 2018, +5,6 points de 2018 à 2019). Le taux s'élève ainsi à 66%, dépassant la prévision initiale 2019 fixée à 59 %.

Cette trajectoire est le résultat d'une augmentation régulière du nombre de collectivités raccordées au système d'information @CTES. Il est en outre possible que cette tendance se poursuive du fait de l'obligation pour certaines collectivités de télétransmettre leurs actes au contrôle de légalité à compter du 7 août 2020, en application de l'article 128 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

L'importance de la progression enregistrée peut aussi s'expliquer par une sorte d'effet de ciseau entre la diminution du nombre total d'actes transmis et l'augmentation du nombre d'actes de commande publique télétransmis à la suite de l'entrée en vigueur, en octobre 2018, de l'obligation de dématérialiser les marchés publics de plus de 25 000 euros.

Administration territoriale

Programme n° 307 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 4**Développer les actions de modernisation et de qualité****INDICATEUR 4.1****Taux de préfectures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de préfectures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel	%	Sans objet	Sans objet	30	20	11%	60

Commentaires techniquesSource des données : Préfectures / SDAT

Mode de calcul : Cet indicateur mesure le pourcentage de l'ensemble des préfectures et des sous-préfectures accueillant un CERT, labellisées sur le nouveau référentiel qualité, Qual-e-pref, par rapport au nombre total de préfectures et de sous-préfectures soumises à obligation de labellisation depuis la première année de déploiement (taux cumulé).

Périmètre pris en compte : la métropole et l'outre-mer. La préfecture de police de Paris n'est pas comptabilisée (hors périmètre du programme 307). L'ensemble des DOM et des COM sont comptabilisés, à l'exception de Wallis et Futuna et des TAAF.

Cet indicateur est calculé au niveau de l'administration centrale (par la DMAT).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les valeurs cibles fixées pour le « taux de préfectures labellisées sur le nouveau référentiel » s'échelonnent sur 3 ans, avec un objectif à 100 % en 2021. La relance de la démarche qualité s'est effectuée pour cette première année sur la base du volontariat et n'a pu être effective qu'au second semestre. Cela explique le taux de préfectures labellisées réalisé au titre de 2019 de 11 %, inférieur à la prévision initiale du PAP 2019 de 30 % comme à la prévision actualisée 2019 de 20 % dans le PAP 2020.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	173 059 116 222 488 722					173 059 116 222 488 722	173 059 116
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	653 260 054 635 923 835	9 830 178 21 257 950		-379	32 510 876	663 090 232 689 692 283	715 440 232
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 361 297 176 549 953	1 667				153 361 297 176 551 619	153 361 297
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	501 636 932 435 555 578	8 752 263 11 314 489		3 075 115 3 600 689	35 162	513 464 310 450 505 918	514 479 310
05 – Animation et soutien du réseau		103 029 016 126 043 142	32	49 710 056 35 836 331	24 100	152 739 072 161 903 604	161 295 334
Total des AE prévues en LFI	1 481 317 399	121 611 457		52 785 171		1 655 714 027	1 717 635 289
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 089 907		+63 788 105			+64 878 012	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+8 647 088		+18 073 050			+26 720 138	
Total des AE ouvertes	1 491 054 394		256 257 783			1 747 312 177	
Total des AE consommées	1 470 518 087	158 617 247	32	39 436 640	32 570 139	1 701 142 145	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	173 059 116 222 488 722					173 059 116 222 488 722	173 059 116
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	653 260 054 635 923 835	9 830 178 17 232 178		24 213	32 510 876	663 090 232 685 691 102	715 440 232
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 361 297 176 549 953	1 667				153 361 297 176 551 619	153 361 297
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	501 636 932 435 555 578	8 755 403 11 215 449		3 075 115 3 507 697	35 162	513 467 450 450 313 886	514 482 450
05 – Animation et soutien du réseau		103 519 865 128 895 116	32	49 518 095 35 364 942	22 100	153 037 960 164 282 190	161 594 222
Total des CP prévus en LFI	1 481 317 399	122 105 446		52 593 210		1 656 016 055	1 717 937 317
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 089 907		+60 288 105			+61 378 012	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+8 647 088		+5 943 452			+14 590 540	
Total des CP ouverts	1 491 054 394		240 930 213			1 731 984 607	
Total des CP consommés	1 470 518 087	157 344 409	32	38 896 852	32 568 139	1 699 327 519	

Administration territoriale

Programme n° 307 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>						
<i>Consommation 2018</i>						
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	172 839 680 231 466 311	2			172 839 680	172 839 680 231 466 313
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	678 562 809 561 549 103	9 940 177 22 155 292	7 335	30 372 387	688 502 986	733 502 986 614 084 117
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 662 865 171 680 112	5 619			153 662 865	153 662 865 171 685 731
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	503 274 897 508 392 889	8 764 677 10 963 735	3 075 115 3 974 755	32 737	515 114 689	516 629 689 523 364 116
05 – Animation et soutien du réseau	4 988 052 12 614 923	111 097 940 134 728 690	49 402 653 38 959 286	7 228	165 488 645	172 929 992 186 310 127
Total des AE prévues en LFI	1 513 328 303	129 802 794	52 477 768		1 695 608 865	1 749 565 212
Total des AE consommées	1 485 703 338	167 853 338	42 941 376	30 412 352		1 726 910 404

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>						
<i>Consommation 2018</i>						
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	172 839 680 231 466 311	2			172 839 680	172 839 680 231 466 313
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	678 562 809 561 549 103	9 940 177 21 571 556	7 204	30 372 387	688 502 986	733 502 986 613 500 250
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 662 865 171 680 112	5 619			153 662 865	153 662 865 171 685 731
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	503 274 897 508 392 889	8 755 403 11 186 207	3 075 115 3 839 838	32 737	515 105 415	516 620 415 523 451 671
05 – Animation et soutien du réseau	4 988 052 12 614 923	107 310 093 133 076 056	48 869 608 32 976 599	7 900	161 167 753	168 609 100 178 675 478
Total des CP prévus en LFI	1 513 328 303	126 005 673	51 944 723		1 691 278 699	1 745 235 046
Total des CP consommés	1 485 703 338	165 839 440	36 823 641	30 413 024		1 718 779 443

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 485 703 338	1 481 317 399	1 470 518 087	1 485 703 338	1 481 317 399	1 470 518 087
Rémunérations d'activité	905 369 001	893 735 534	894 403 425	905 369 001	893 735 534	894 403 425
Cotisations et contributions sociales	570 405 239	579 860 032	563 830 079	570 405 239	579 860 032	563 830 079
Prestations sociales et allocations diverses	9 929 098	7 721 833	12 284 584	9 929 098	7 721 833	12 284 584
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	167 853 338	121 611 457	158 617 247	165 839 440	122 105 446	157 344 409
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	167 845 955	121 611 457	158 600 044	165 832 057	122 105 446	157 327 206
Subventions pour charges de service public	7 383		17 204	7 383		17 204
Titre 4 – Charges de la dette de l'État			32			32
Charges financières diverses			32			32
Titre 5 – Dépenses d'investissement	42 941 376	52 785 171	39 436 640	36 823 641	52 593 210	38 896 852
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	42 621 448	52 785 171	39 187 901	36 543 197	52 593 210	38 567 399
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	319 928		248 740	280 444		329 453
Titre 6 – Dépenses d'intervention	30 412 352		32 570 139	30 413 024		32 568 139
Transferts aux ménages	828		0	1 500		
Transferts aux entreprises			1 200			1 200
Transferts aux collectivités territoriales			53 262			51 262
Transferts aux autres collectivités	30 411 524		32 515 676	30 411 524		32 515 676
Total hors FdC et AdP		1 655 714 027			1 656 016 055	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+9 736 995			+9 736 995	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+81 861 155			+66 231 557	
Total*	1 726 910 404	1 747 312 177	1 701 142 145	1 718 779 443	1 731 984 607	1 699 327 519

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	342 929	500 000	1 089 907	342 929	500 000	1 089 907
Autres natures de dépenses	54 998 477	61 421 262	63 788 105	54 998 477	61 421 262	60 288 105
Total	55 341 406	61 921 262	64 878 012	55 341 406	61 921 262	61 378 012

Administration territoriale

Programme n° 307 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		5 167 707		5 167 707				
03/2019		33 816		33 816				
04/2019		2 240 802		2 240 802				
05/2019		4 784 396		4 784 396				
06/2019		3 636 570		3 636 570				
07/2019		808 860		808 860				
08/2019		314 903		314 903				
09/2019		9 421 905		9 421 905				
10/2019		3 197 818		3 197 818				
11/2019		16 226		16 226				
12/2019		7 725 866		7 725 866				
01/2020		66 110		66 110				
Total		37 414 979		37 414 979				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		75 973		75 973				
03/2019		90 463		90 463				
04/2019	476 258	523 718	476 258	523 718				
05/2019	613 649	12 500	613 649	12 500				
06/2019		7 027 957		7 027 957				
07/2019		12 357 455		12 357 455				
09/2019		26 777		26 777				
10/2019		46 323		46 323				
11/2019		399 561		399 561				
12/2019		5 164 759		1 664 759				
01/2020		710 662		710 662				
Total	1 089 907	26 436 148	1 089 907	22 936 148				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	802 816		802 816					
Total	802 816		802 816					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019	4 076 255	9 187 547	4 076 255	8 751 657				
Total	4 076 255	9 187 547	4 076 255	8 751 657				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2019		10 353 107						
Total		10 353 107						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		1 390 536		58 996				
Total		1 390 536		58 996				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020						63 022		63 022
Total						63 022		63 022

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/10/2019						786 236		786 236
25/11/2019		4 596		4 596				
05/12/2019						2 192 400		2 192 400
06/12/2019	5 861 950		5 861 950					
Total	5 861 950	4 596	5 861 950	4 596		2 978 636		2 978 636

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/05/2019		4 133 824		4 126 224				
25/11/2019						5 231 899		4 802 261
03/12/2019		1 213 975		1 221 575				
Total		5 347 799		5 347 799		5 231 899		4 802 261

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					2 093 933		2 093 933	438 699
Total					2 093 933		2 093 933	438 699

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	11 830 928	90 134 712	11 830 928	74 514 175	2 093 933	8 273 557	2 093 933	8 282 618

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	173 059 116 222 488 722		173 059 116 222 488 722	173 059 116 222 488 722		173 059 116 222 488 722
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	653 260 054 635 923 835	9 830 178 53 768 448	715 440 232 689 692 283	653 260 054 635 923 835	9 830 178 49 767 267	715 440 232 685 691 102
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 361 297 176 549 953	1 667	153 361 297 176 551 619	153 361 297 176 549 953	1 667	153 361 297 176 551 619
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	501 636 932 435 555 578	11 827 378 14 950 340	514 479 310 450 505 918	501 636 932 435 555 578	11 830 518 14 758 308	514 482 450 450 313 886
05 – Animation et soutien du réseau		152 739 072 161 903 604	161 295 334 161 903 604		153 037 960 164 282 190	161 594 222 164 282 190
Total des crédits prévus en LFI *	1 481 317 399	174 396 628	1 655 714 027	1 481 317 399	174 698 656	1 656 016 055
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+9 736 995	+81 861 155	+91 598 150	+9 736 995	+66 231 557	+75 968 552
Total des crédits ouverts	1 491 054 394	256 257 783	1 747 312 177	1 491 054 394	240 930 213	1 731 984 607
Total des crédits consommés	1 470 518 087	230 624 058	1 701 142 145	1 470 518 087	228 809 432	1 699 327 519
Crédits ouverts - crédits consommés	+20 536 307	+25 633 725	+46 170 032	+20 536 307	+12 120 781	+32 657 088

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les écarts entre la prévision LFI et la consommation des actions en titre 2 s'expliquent pas le fait que des dépenses non corrélées aux emplois dont le paiement des factures ARE antérieurement fléchées sur l'action 5 ont dû être reventilées entre les actions 1 à 4 du fait de la suppression de dépenses de T2 sur l'action 5 depuis le PAP 2019. Cette ventilation en PAP a été affinée en gestion et se fonde sur la répartition réelle des contractuels au sein du réseau des préfectures, en priorité sur les missions de délivrance de titres.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 481 418 343	175 386 816	1 656 805 159	1 481 418 343	175 688 844	1 657 107 187
Amendements	-100 944	-990 188	-1 091 132	-100 944	-990 188	-1 091 132
LFI	1 481 317 399	174 396 628	1 655 714 027	1 481 317 399	174 698 656	1 656 016 055

Depuis le projet de loi de finances (PLF), la loi de finances (LFI) pour 2019 a inclus les amendements suivants :

Titre 2:

- une majoration de 1 000 000 € HCAS (amendement AN n°1404 – indemnité exceptionnelle agents de préfecture) ;

- une minoration de 1 100 944 € dont 913 784 € HCAS et 187 160 € CAS Pensions (amendement n°II-444 transfert fonds européens TICPE).

Hors-titre 2:

- une minoration de 990 188 € (amendement n°II-20 - gage des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances).

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Différents mouvements ont modifié les crédits ouverts en LFI 2019.

Titre 2

Les mouvements impactant le titre 2 s'élèvent à 9 736 995 € dont 8 076 891 € HCAS et 1 660 104€ CAS pensions, y compris les rattachements de fonds de concours en gestion.

Les ressources complémentaires ouvertes en cours de gestion ont été les suivantes :

- 4 076 255 € HCAS par arrêté du 4 mars 2019 portant report de crédits ;
- 1 089 907 € HCAS dans le cadre de l'appel à projets liés à la gestion des fonds de concours FEDER ;
- 802 816 € HCAS par arrêté du 29 octobre portant répartition de crédits au titre du financement des mesures dites du « rendez-vous salarial » (transfert issu du P. 551) ;
- 5 861 950 € dont 4 201 846 € et 1 660 104 € CAS par décret de transfert du 6 décembre 2019 au titre du remboursement des délégués du préfet (transfert issu du P. 147).

Les ressources du programme ont été minorées des montants suivants :

- - 2 093 933 € HCAS par la loi de finances rectificatives du 2 décembre 2019 au titre des annulations d'autorisations d'engagements et des annulations de crédits de paiement (état B).

Hors-titre 2

Les ressources complémentaires ouvertes en cours de gestion (hors rattachement de fonds de concours en gestion) sont les suivantes :

- 10 353 107 € en AE par arrêté de report d'AENE du 16 février 2019 ;
- 9 187 547 € en AE et 8 751 657 € en CP par arrêté portant report de crédits de fonds de concours et attributions de produit du 7 mars 2019 ;
- 12 297 € en AE et en CP par arrêté portant report de crédits d'attribution de produits du 17 mars 2019 ;
- 1 378 239 € en AE et 46 699 € en CP par arrêté portant report de crédits de 2018 sur 2019 du 17 mars 2019.

Les ressources du programme 307 ont été modifiées, en cours de gestion, des montants suivants :

_ **transfert entrant** de 4 133 824 € en AE et 4 126 224 € en CP du programme 232 au titre de l'acquisition des locaux de la Banque de France pour le relogement de la sous-préfecture de Saint-Denis (décret n°2019-493 du 21 mai 2019) ;

_ **transfert sortant** de 786 236 € en AE et CP vers le programme 333 au titre des loyers et charges immobilières en Martinique (décret n°2019-1026 du 7 octobre 2019) ;

- **transfert entrant** de 1 237 276 € en AE et 1 244 876 € en CP du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour contribuer au financement de l'acquisition d'un bâtiment pour la sous-préfecture de Saint-Denis d'une part, et un transfert sortant de -23 301 € en CP au titre du G7 d'autre part (décret n°2019-1279 du 03 décembre 2019) ;

- **transfert entrant** de 4 596 € en AE et CP du programme 129 pour le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) (décret 2019-1228 du 25 novembre 2019) ;

_ **transfert sortant** de 2 192 400 € en AE et CP vers le programme 112 au titre du financement des Maisons France Services (décret n°2019-1298 du 05 décembre 2019) ;

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Titre 2

Les crédits de titre 2 du programme ont été abondés de crédits du fonds de concours FEDER (assistante technique européenne et dispositif PRESAGE) :

- 1 089 907 € HCAS rattachés sur l'exercice 2019 ;
- 4 079 255 € HCAS de reports de crédits 2019 non consommés et reportés sur l'exercice 2020.

Le ministère de l'intérieur n'exerce plus le rôle d'autorité nationale pour la gestion des programmes FEDER 2014-2020 à l'exception des territoires de Mayotte et Saint-Martin-Saint-Barthélemy. Toutefois, le transfert de la gestion des programmes n'exonère pas le ministère de l'intérieur de certaines responsabilités au titre de cette nouvelle période. Jusqu'en 2022-2023, ce dernier devra en effet procéder aux délégations/remboursements de crédits européens d'assistance technique dans quelques situations spécifiques.

4,94 M€ sont ainsi demeurés sans emploi en 2019 et seront reportés sur 2020.

Hors-titre 2

Les crédits hors-titre 2 ont été abondés des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits suivants :

- 0,42 M€ en AE et CP de fonds de concours FEDER auxquels s'ajoutent 2,75 M€ en AE et 2,7 M€ en CP de reports ;
- 17 M€ en AE et CP de fonds de concours CNI correspondant au remboursement par l'ANTS des dépenses avancées par le programme au titre de la production de la CNI en sus des reports (4,6 M€ en AE et 2,98 M€ en CP) ;
- 2,42 M€ en AE et CP de fonds de concours versé par l'ANTS correspondant à la part de la recette perçue par le programme 307 au titre des titres de séjour électroniques auxquels s'ajoutent 1,4 M€ en AE et 0,67 M€ en CP de reports ;
- 32,5 M€ en AE et CP d'attribution de produit de la redevance de l'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- 3,1 M€ d'attribution de produit de la vente des informations publiques issues du fichier SIV ;
- 7,74 M€ en AE et 4,24 M€ en CP de fonds de concours et attributions de produit divers (cession de biens mobiliers, participation des autres ministères aux travaux d'équipement, rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale...) en sus des reports (1,57 M€ en AE et 3,2 M€ en CP).

Ont été consommés :

- 1,59 M€ en AE et CP de fonds de concours FEDER ;
- 18,75 M€ en AE et 14,7 M€ en CP de fonds de concours CNI ;
- 2 M€ en AE et 2,26 M€ en CP de fonds de concours au titre des titres de séjour électroniques ;
- 32,5 M€ en AE et CP d'attribution de produit de la redevance de l'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- 3,1 M€ en AE et CP d'attribution de produit de la vente des informations publiques issues du fichier SIV ;
- 6,96 M€ en AE et 3,69 M€ en CP de fonds de concours et attributions de produit divers (cession de biens mobiliers, participation des autres ministères aux travaux d'équipement, rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale...).

Sont restés sans emploi :

- 1,58 M€ en AE et 1,51 M€ en CP de fonds de concours FEDER ;
- 3,29 M€ en AE et 5,28 M€ en CP de fonds de concours CNI ;
- 1,35 M€ en AE et 0,84 M€ en CP de fonds de concours liés à l'ANTS ;
- 0,65 M€ en AE et CP de fonds de concours liés à l'ANRU ;
- 2,3 M en AE et 3,71 M€ en CP de fonds de concours liés à la participation au financement de divers travaux d'équipement ;

Administration territoriale

Programme n° 307 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 0,06 M€ en AE et CP d'attribution de produit diverses, répartis comme suit :
 - 0,013 M€ en AE et CP au titre de la valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat
 - 0,012 M€ en AE et CP au titre de produit des cessions de biens mobiliers
 - 0,0009 M€ en AE et CP au titre de produit des cessions de biens mobiliers – outre-mer et étranger
 - 0,04 M€ en AE CP au titre de redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac « La Gabrielle » et en rémunération des prestations fournies outre-mer.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	7 406 587	5 231 899	12 638 486	7 406 587	5 240 960	12 647 547
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-5 231 899	-5 231 899	0	-4 802 261	-4 802 261
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	7 406 587	0	7 406 587	7 406 587	438 699	7 845 286

Titre 2

La réserve de précaution initiale du programme s'élevait à 7 406 587 € dont 5 162 889 € HCAS et 2 243 698 € CAS Pensions.

La réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel partiel pour un total de 5 312 654 € dont 3 068 956 € HCAS et 2 243 698 € CAS Pensions. Le reliquat des crédits, soit 2 093 933€, a fait l'objet d'une annulation en loi de finances rectificatives.

Hors-titre 2

La réserve de précaution s'élevait à 5 231 899 € en AE et 5 240 960 € en CP.

5 231 899 € en AE et 4 802 261 € en CP ont fait l'objet d'un virement au profit du programme 303 par décret du 25 novembre 2019 et le solde de 438 699 € en CP a été annulé dans le cadre de la loi du 2 décembre 2019 de finances rectificatives.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018	Réalisation 2018	LFI + LFR 2019	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	0	594	612	0	583	-29
1161 – Personnels administratifs	+96	22 006	20 560	+100	21 355	+695
1162 – Personnels techniques	+2	3 059	4 145	0	2 947	-1 198
Total	+98	25 659	25 317	+100	24 885	-532

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1160 – Hauts fonctionnaires	0	-21	+5	+5	+3	+2
1161 – Personnels administratifs	0	-147	-34	-474	-275	-199
1162 – Personnels techniques	0	-3	+26	-133	-36	-97
Total	0	-171	-3	-602	-308	-294

Le plafond d'emplois LFI 2019 intègre un solde net de transfert de -171 ETPT comprenant :

- transfert sortant à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de 710 492 € au titre des emplois de formateurs internes à temps plein de la sous-direction du recrutement et de la formation (9 ETPT) ;
- transfert sortant à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de 8 547 398 € au titre des personnels de l'administration centrale du programme 307 (96 ETPT) ;
- transfert sortant (66 ETPT) dans le cadre de la décentralisation de la gestion des fonds européens vers les conseils régionaux, par amendement parlementaire n°II-444.

Le plafond d'emplois a bénéficié d'un abondement en cours de gestion de 100 ETPT au titre du remboursement par le CGET de la consommation réalisée par les délégués du préfet portés par le P. 307.

La consommation de 24 885 ETPT en 2019 traduit une vacance importante de 532 ETPT soit 2 % après deux années de pilotage resserré qui avaient permis de réduire la vacance à 1 % en 2018 et 1,5 % en 2017.

La demande de dégel partiel formulée en cours de gestion et acceptée pour un montant de 3,0 M€ HCAS Pensions a permis de soulager les services en autorisant de nouveaux recrutements.

Cependant, ces emplois ne sont intervenus qu'à partir du mois d'octobre ce qui a limité l'effet sur la consommation en emplois et a pallié avec retard le besoin en renforts qui se positionnait sur l'été, notamment dans les structures supra départementales PPNG (CERT).

Des corrections techniques sont appliquées pour tenir de l'impact en ETPT des flux d'effectifs non comptabilisés dans l'évolution des emplois à périmètre constant.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	90	10	7,00	94	15	7,00	+4	0
1161 – Personnels administratifs	1 668	827	5,60	1 606	796	6,80	-62	-175
1162 – Personnels techniques	302	172	5,80	159	72	6,70	-142	-25
Total	2 060	1 009		1 860	883		-200	-200

Le programme a réalisé, de date à date et à périmètre constant, un schéma d'emplois de - 200 ETP.

Les flux d'entrée et de sortie sont retraités des flux de contractuels infra-annuels et des flux de changements de quotités de temps de travail. Les départs en retraite documentent 50 % des flux de sorties ce qui traduit l'évolution

démographique du programme 307 qui concerne particulièrement les agents de catégorie C des personnels administratifs et techniques.

L'exécution du schéma d'emplois a reposé en majorité sur la population des agents techniques dans une proportion qui dépasse les prévisions inscrites au sein du PAP du programme 307. Une partie de cet effort s'explique par la poursuite de la mesure dite « EFLIR » (externalisation des fonctions logistiques, immobilières et résidentielles).

La traduction en emplois est d'une part la vacance constatée sur le programme et d'autre part la réduction de 20 % des renforts en agents non titulaires entre 2018 et 2019.

Face à l'activité croissante, les services les plus exposés ont procédé à des recrutements de personnels administratifs en agents titulaires qu'il a été nécessaire de compenser par la diminution des entrées des personnels techniques. Par ailleurs, le responsable de programme 307 a procédé au recalibrage de certains services supra-départementaux PPNG de type CERT, ce qui concourt à réduire la part du schéma d'emplois porté par les personnels administratifs qui composent ces services.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Services régionaux	822	3 021	2 729
Services départementaux	24 495	21 864	21 052
Total	25 317	24 885	23 781

L'intégralité des emplois du programme « Administration territoriale » sont rattachés aux services déconcentrés (préfectures, sous-préfectures et représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer) et sont affectés pour une très grande majorité (88%) sur le périmètre départemental (21 864 ETPT).

Les effectifs régionaux (3 021 ETPT ayant des compétences supra-départementales) connaissent un développement important de +12 % par rapport à 2018 lié à la pérennisation de nouvelles structures spécialisées.

Ainsi, outre les agents des SGAR (secrétariats généraux pour les affaires régionales) qui en constituaient le noyau historique sont désormais pris en compte au niveau régional les agents des centres de services partagés Chorus, les plate-formes naturalisation et guichets uniques d'accueil des demandeurs d'asiles et depuis 2017 les agents affectés dans les Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) créés dans le cadre du plan préfectures nouvelle génération (PPNG). Ces services ont par ailleurs bénéficié de plusieurs opérations de recalibrage ce qui justifie que ces structures prennent un poids plus important au sein du programme (+0,5 point entre 2018 et 2019).

L'année 2019 s'est également traduite par le soclage des pôles d'appui juridiques (PAJ) dans le cadre du PPNG complété par le pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (PIACL) dans le domaine de l'expertise juridique bénéficiant à l'ensemble du réseau.

Dans le domaine de l'application de la réglementation aux étrangers, les effectifs affectés au sein des pôles régionaux dits « Dublin » ont bénéficié d'un suivi analytique par affectation régionale à partir de 2019 alors que ces structures ont été armées en cours de gestion 2018. Ces emplois (84,50 ETP au 31/12/2019) participent à l'étoffement du niveau régional pour cet exercice.

Enfin, en application du transfert inscrit en LFI des 96 effectifs du P. 307 vers le P. 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur », le P. 307 ne supporte aucun emploi en administration centrale et a consacré l'ensemble de ces moyens humains au réseau des préfectures et des sous-préfectures en 2019.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	2 944	3 437
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	11 188	10 466
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	2 614	2 687
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	8 571	8 295
Total	25 317	24 885
Transferts en gestion		+100

Les emplois du programme « Administration territoriale » sont répartis entre les différentes actions à partir de l'outil ANAPREF de comptabilité analytique des préfectures. Les effectifs consacrés aux fonctions supports et au management stratégique sont ventilés sur les actions 1 à 4 en fonction du poids relatif de ces actions au sein du programme. Si la consommation des emplois sur les deux dernières actions est très proche de la prévision, l'exécution révèle un écart non négligeable sur les deux premières actions.

Ainsi, l'action 1 présente une sur-consommation 493 ETPT alors que l'action 2 affiche une sous-consommation de 722 ETPT, qui peuvent être expliquées par deux facteurs. Tout d'abord, la consommation de contractuels a diminué de 20 % entre 2018 et 2019 en raison des tensions sur la masse salariale. Ces agents non titulaires bénéficient pour leur majorité aux renforts des services en charge de l'instruction et de la délivrance des titres, qu'il s'agisse des services étrangers ou des CERT. Ensuite, plusieurs événements ont amplifié les besoins en coordination de la sécurité tout au long de l'année 2019, dans le registre des troubles à l'ordre public ou du suivi de l'organisation de sommets internationaux comme le G7.

En 2019, l'action 5 « animation et soutien du réseau » n'a plus supporté d'emplois suite aux transferts actés en LFI 2019 des effectifs de l'administration centrale au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur ».

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 331

Au 31 décembre 2019, 331 apprentis étaient présents dans le réseau des préfectures, en augmentation de 9 % par rapport au 31 décembre 2018 dans la continuité de la tendance impulsée depuis 2017. Ces apprentis sont majoritairement positionnés sur des missions intéressant trois domaines : l'administration générale, la communication et les ressources humaines.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont portés par le programme 216 "conduite et pilotage des politiques de l'intérieur" (volet performance).

Administration territoriale

Programme n° 307 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	905 369 001	893 735 534	894 403 425
Cotisations et contributions sociales	570 405 239	579 860 032	563 830 079
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	438 105 001	448 825 212	434 732 092
– Civils (y.c. ATI)	436 697 402	448 748 929	433 049 990
– Militaires	1 407 599	76 283	1 486 471
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			195 630
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			466 210
Cotisation employeur au FSPOEIE	1 398 801		466 210
Autres cotisations	130 901 437	131 034 820	128 631 777
Prestations sociales et allocations diverses	9 929 098	7 721 833	12 284 584
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 485 703 338	1 481 317 399	1 470 518 087
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	1 047 598 337	1 032 492 187	1 035 785 995
FdC et AdP prévus en titre 2		500 000	

En 2019, le programme 307 a consommé 894 M€ de crédits sur la catégorie 21 (rémunération d'activité) soit une évolution négative de -1,21 % par rapport à la réalisation 2018 en raison des importants transferts sortants que le P.307 a connu. Cette exécution de la rémunération principale est en revanche supérieure à la prévision d'exécution inscrite dans les travaux du PAP et souligne le besoin important qui s'est révélé au long de l'exercice.

La consommation de crédits sur la catégorie 22 (cotisations et contributions sociales) s'élève à 435 M€, en diminution de -0,77 % par rapport à 2018. Cette évolution correspond en grande partie à une baisse des contributions d'équilibre au CAS Pensions passant de 437 M€ en 2018 à 433 M€ en 2019. Les dépenses affectés au CAS Pensions des militaires fait l'objet d'une exécution cohérente avec celle des années antérieures (1,4M€). Cette dépense importante ne fait pas l'objet d'une dépense prévisionnelle en PAP étant donné qu'elle correspond au remboursement par le programme 307 d'agents du ministère de la Défense mis à disposition de certaines préfectures. Aussi, les emplois de ces agents ne sont pas intégrés dans le socle des emplois du programme et ne peuvent faire l'objet d'une demande de ressources pérennes.

Enfin, la consommation de crédits sur la catégorie 23 (prestations sociales et allocations diverses) connaît une augmentation d'environ 23 %, s'établissant à 12,3 M€ en 2019 (contre 9,9 M€ en 2018), en raison de la hausse significative du coût de l'aide au retour à l'emploi (ARE) corrélée au recours de contractuels. Les factures d'ARE représentent une dépense de 8,80M€ au bénéfice de 2 098 bénéficiaires. Ce poste de dépenses est en hausse de 29% par rapport à 2018 en raison des modalités de calcul de cette allocation qui sont complexes et se fondent sur une période de référence de l'agent contractuel qui peut s'étendre sur plusieurs années.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	1 037,98
Exécution 2018 hors CAS Pensions	1 047,60
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-6,68
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,93
– GIPA	-0,09
– Indemnisation des jours de CET	-4,19
– Mesures de restructuration	-0,90
– Autres dépenses de masse salariale	2,24
Impact du schéma d'emplois	-22,25

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
EAP schéma d'emplois 2018	-11,44
Schéma d'emplois 2019	-10,81
Mesures catégorielles	4,51
Mesures générales	0,02
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	7,90
GVT positif	13,03
GVT négatif	-5,13
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	6,05
Indemnisation des jours de CET	5,44
Mesures de restructurations	0,61
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	1,57
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,96
Autres variations	-0,39
Total	1 035,79

Dans la catégorie « Débasage de dépenses au profil atypique », la ligne « Autres » (-2,9 M€) correspond aux retraitements réalisés au titre :

- des délégués du préfet (-4,1 M€) ;
- du report de charges 2017 payées en 2018 (-2,4 M€) ;
- du report de charges 2018 à payer en 2019 (+7,7 M€) ;
- de la régularisation des indus de paye (+1,1 M€).

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, a représenté un total de 0,02 M€ pour 76 agents.

Le GVT positif constitue une progression de la masse salariale de 13,03 M€ soit 1,26 % de la dépense de masse salariale (hors contribution employeur au CAS pension). Il a été contrebalancé par un GVT négatif de -5,13 M€ pour aboutir à un GVT solde de 7,90 M€.

Ce GVT exécuté résulte notamment des effets du plan de repyramidage mis en place dans le cadre de la réforme PPNG et de la reprise du PPCR.

Dans la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA », les dépenses de CET constituent un sous-jacent dynamique de la consommation exécutée en 2019, avec une augmentation de 1,4 M€ par rapport à 2018 soit 33 %. Cette évolution est corrélée aux mesures de revalorisation de la monétisation des jours CET ainsi que de l'abaissement du seuil de monétisation dans le cadre des mesures du « rendez-vous salarial ». Le programme 307 a bénéficié d'un abondement en gestion de 0,8M€ HCAS en cours d'exercice afin de financer en partie seulement le surcoût lié à cette mesure.

Dans la catégorie « Autres variations de dépenses de personnel », la catégorie des prestations sociales bénéficient d'une variation de 1,9 M€ HCAS dans le cadre de l'augmentation des factures ARE versées en cours d'exercice.

Enfin, la ligne « Autres » (-0,39 M€ HCAS) comprend notamment :

- le surcoût en crédits HCAS de la titularisation de 36 agents dits « permanents » dans l'application de la dernière mesure du protocole de fin de conflit de juillet 2014 à Wallis-et-Futuna pour un total de 0,46 M€ HCAS ;
- une variation de dépense de -0,25 M€ HCAS pour l'indemnité dégressive (IE) de la CSG ;
- une variation non documentée pour un montant de -0,59 M€ HCAS.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1160 – Hauts fonctionnaires	107 192	117 637	113 224	100 081	106 299	105 713
1161 – Personnels administratifs	36 132	40 288	37 689	33 325	35 240	34 761
1162 – Personnels techniques	33 838	37 875	36 065	31 159	33 259	33 210

Les coûts moyens d'entrée et de sortie ainsi que le coût moyen global correspondent aux coûts réellement constatés en 2019 (source : India-Rému). Ils sont retraités des flux de contractuels infra-annuels pour les personnels administratifs et techniques.

Le coût global moyen, comme le coût global de la rémunération d'activité, des hauts-fonctionnaires, connaît une hausse de +4,9 % en exécution par rapport aux prévisions du PAP. Cette catégorie d'emplois est sensible aux variations de coûts d'une année sur l'autre dans la mesure où la population et les flux sont peu nombreux donc plus fortement affectés par les profils particuliers des agents pris en compte.

Le coût moyen des personnels techniques connaît également une variation importante de l'ordre de 14 %, tant pour le coût moyen chargé que pour la seule rémunération d'activité par rapport au PAP 2019. Le coût d'entrée est particulièrement impacté par cette augmentation avec une exécution supérieure de 9 % pour le coût moyen et de 13 % pour la rémunération d'activité. Ces disparités s'expliquent par la faible volumétrie de la population concernée qui est par ailleurs composée d'un nombre de corps important et caractérisé par une grande diversité. Ainsi, l'hétérogénéité de la population de référence regroupe des cadres techniques de catégorie A à hauteur de 16 % (ingénieurs, filière sociale), des cadres intermédiaires techniques de catégorie B pour un total de 15 % ainsi que 70 % d'adjoints techniques.

Enfin, les personnels administratifs présentent également une exécution supérieure à la prévision - dans des proportions plus faibles que les deux autres catégories en s'établissant à +4 % pour le coût moyen - en raison de la poursuite du plan de repyramidage lié au PPNG.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						3 388 883	3 395 621
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA	3	A	Attachés d'administration de l'Etat	06-2019	7	9 433	16 171
Repyramidage de la filière administrative (PPNG)	266	A,B,C	Attachés d'administration de l'Etat, secrétaires et adjoints administratifs	01-2019	12	649 863	649 863
Mise en oeuvre du PPCR	24 782	A, B, C	Personnels administratifs et techniques	01-2019	12	2 729 587	2 729 587
Mesures indemnitaires						1 124 364	2 182 346
Réexamen de l'IFSE (IPCSR - DPCSR - Assistantes sociales - Conseillers tech. services sociaux)	140	A, B	Inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, conseillers techniques et assistants de service social	01-2019	12	17 497	17 497
NBI de la filière sociale	153	A	Conseillers techniques et assistants de service social	01-2019	12	238 942	238 942
NBI "Plan d'attractivité des services étrangers des préfectures"	288	A,B,C	Personnels administratifs	04-2019	9	173 425	231 233

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
RIFSEEP "Plan d'attractivité des services étrangers des préfectures"	1 376	A, B, C	Attachés d'administration de l'Etat, secrétaires et adjoints administratifs	01-2019	12	194 413	194 413
Réexamen de l'IFSE (administratifs A, B et C et ISIC)	7 992	A, B, C	Attachés d'administration de l'Etat, secrétaires et adjoints administratifs, ingénieurs des systèmes d'information et de communication	09-2019	4	500 087	1 500 261
Total						4 513 247	5 577 967

L'exécution des mesures catégorielles est estimée à 4,5 M€ HCAS pour une prévision de 5,9 M€ HCAS (PAP 2019). L'écart de 1,4 M€ est à imputer sur la mesure de révision de l'IFSE, qui était initialement prévu au 1^{er} janvier 2019.

Les agents ont cependant pu bénéficier de cette clause de réexamen au mois de septembre 2019 seulement, et certains seulement ont bénéficié d'une mise en œuvre rétroactive au 1^{er} janvier 2019 dans le cadre du plan d'attractivité des services étrangers.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Famille, vacances		679 674		679 674
Autres		2 169 121		2 169 121
Total		2 848 795		2 848 795

Les crédits de l'action sociale (hors-titre 2) au profit des agents relevant de l'administration territoriale sont portés principalement par le programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur".

Le programme 307 a néanmoins exécuté 2,9 M€ en AE et 2,85 M€ en CP au titre des subventions aux oeuvres et aux arbres de Noël.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

COMEDDEC

Prévu initialement dans le cadre du décret du 10 février 2011 et conforté par la loi 2016-1547 de modernisation de la Justice du 21^e siècle, le dispositif COMEDDEC de dématérialisation sécurisée des actes d'état-civil est développé sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de la justice. Il répond à deux principaux enjeux :

- simplifier les démarches administratives des usagers en assurant une transmission directe des actes d'état civil entre les communes et les préfectures ;
- lutter contre la contrefaçon et la falsification des actes d'état-civil présentés à l'appui des demandes de titres.

L'application COMEDDEC, plateforme informatique d'échanges de données d'état-civil entre les destinataires (administrations et notaires) et leurs dépositaires (mairies), est en production depuis le 1^{er} janvier 2014. Le financement du projet COMEDDEC a été assuré intégralement par l'ANTS sans contribution du budget de l'État. Le ministère de la justice est maître d'ouvrage de COMEDDEC qui est déployé au fur et à mesure de la signature des conventions avec les communes. Les notaires peuvent également se raccorder à COMEDDEC en contrepartie du paiement d'un prix pour chaque connexion.

Jusqu'en 2016, les dépenses COMEDDEC étaient globalisées avec les autres télé-services tels que les timbres fiscaux dématérialisés pour un total de 14,8 M€ en AE et 13,9 M€ en CP. A partir de 2017, la comptabilisation des opérations par centres de responsabilité budgétaire permet d'isoler les dépenses COMEDDEC. Au total, depuis 2017, les dépenses COMEDDEC s'élèvent à 6,5 M€ en AE et 12,55 M€ en CP pour un total de 21,4 M€ en AE = CP incluant des dépenses autres que celles liées à COMEDDEC jusqu'à 2016.

Les dépenses 2018 et 2019 intègrent les développements complémentaires nécessaires à la mise à niveau de la plateforme et la mise en place de la part des versements d'aide aux communes (soit 2,91 M€ pour 2018 et 2019 sur un total prévu de 4,13 M€ de 2018 à 2021) en application de l'article 45 du décret relatif à l'état civil n°2017-890 du 6 mai 2017 qui détermine le mécanisme de versement de cette aide aux communes prévues par la loi Justice du XXI^e siècle.

COMEDDEC génère au profit de l'ANTS des ressources propres du fait des obligations de dématérialisation des actes d'état civil fixées par la loi n° 2016-1547 de modernisation de la Justice du 21^{ème} siècle, de l'obligation faite aux communes disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire de se raccorder au plus tard le 1^{er} novembre 2018, et du recours à ce dispositif dans le cadre des activités de notaires.

1 123 communes sont désormais raccordées à COMEDDEC après avoir signé une convention avec l'ANTS et le ministère de la justice.

En 2019, 9,5 millions de vérifications ont été réalisées, dont 3,2 millions sur des demandes de titres et le restant sur demande des notaires.

Depuis 2018, les communes raccordées reçoivent une participation de 0,50 € par vérification pour les notaires (avec un minimum annuel de 1.000 réponses par an). 582 communes ont bénéficié de cette participation. L'ANTS a ainsi versé en 2019 2 M€ aux communes.

Près de 98 % des études notariales ont déjà utilisé ce service et le nombre de vérifications réalisées par les notaires a doublé entre 2018 et 2019 avec 6,4 millions de demandes nécessitant des travaux de développement complémentaires et de maintenance.

À raison de 2,50 € par consultation, COMEDDEC a généré une ressource propre de 13,77 M€ en 2019.

Année de lancement du projet	2008
Financement	
Zone fonctionnelle principale	Relation avec les Autorités Administratives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	14,84	13,93	1,00	1,20	3,05	2,75	2,30	2,85	3,23	4,10	4,00	4,50	0,00	0,00	26,12	26,48
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	14,84	13,93	1,00	1,20	3,05	2,75	2,30	2,85	3,23	4,10	4,00	4,50	0,00	0,00	26,12	26,48

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,00	26,48	+39,36 %
Durée totale en mois	144	120	-16,67 %

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,08	13,77	+17 112,50 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	%
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	%
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	%
Délai de retour en années	0	0	%

■ PPNG PLAN PRÉFECTURES NOUVELLE GÉNÉRATION

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du Plan préfectures nouvelle génération, les services de délivrance de titres suivent un triple objectif :

- garantir la fiabilité des titres délivrés ;
- traiter les dossiers dans les meilleurs délais ;
- assurer un service de qualité aux usagers.

Les processus de modernisation et d'optimisation des conditions de délivrance des titres engagés depuis quelques années ont significativement fait évoluer cette mission. L'amélioration de la qualité de délivrance des titres constitue un chantier prioritaire du ministère, impliquant les directions d'administration centrale, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), les préfectures et les mairies. Les démarches d'amélioration des processus ont porté sur la délivrance des CNI et des passeports (application TES), des permis de conduire (application SNPC) et des certificats d'immatriculation (application SIV).

Les montants figurant dans le tableau portent sur les dépenses réalisées par l'ANTS dans le cadre du PPNG.

Elles couvrent notamment :

- les développements applicatifs permettant la généralisation du recours aux télé-procédures, réformant en profondeur les modalités de délivrance de titres réglementaires, notamment pour le certificat d'immatriculation et les démarches relatives aux permis de conduire ;
- la dématérialisation des demandes de CNI, à l'instar des passeports (dans le cadre de la réforme des modalités de délivrance des titres), le décret du 28 octobre 2016 a autorisé la mise en place d'un traitement commun aux cartes nationales d'identité et aux passeports dans le fichier des titres électroniques sécurisés (TES). Il s'agit de la fusion du FNG (fichier national de gestion) dans TES. En pratique, les usagers se présentent dans les mairies équipées de dispositifs numériques de recueil des demandes. Celles-ci sont instruites par des plateformes spécialisées, ce qui permet d'améliorer les délais de traitement tout en renforçant les moyens de lutte contre la fraude identitaire ;
- le déploiement des dispositifs de recueil d'empreintes dans les mairies.

A partir de l'exercice 2019 et l'aboutissement du PPNG, l'ANTS intègre les dépenses de fonctionnement jusqu'alors fléchées PPNG dans ses dépenses de fonctionnement. Il en est de même pour les dépenses d'investissement.

Année de lancement du projet	2016
Financement	
Zone fonctionnelle principale	Administration générale et territoriale de l'État

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	8,88	3,57	8,16	11,14	0,58	2,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,62	17,18
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	8,88	3,57	8,16	11,14	0,58	2,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,62	17,18

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	0,00	17,18	
Durée totale en mois	36	36	0,00 %

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 256 257 783	CP ouverts en 2019 * (P1) 240 930 213
AE engagées en 2019 (E2) 230 624 058	CP consommés en 2019 (P2) 228 809 432
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 14 379 795	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 21 431 864
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 11 253 930	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 207 377 568

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 76 517 548				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 18 370				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 76 535 918	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 21 431 864	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 55 104 054
AE engagées en 2019 (E2) 230 624 058	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 207 377 568	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 23 246 490
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 78 350 544
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 25 628 139
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 52 722 405

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des CP hors titre 2 consommés en 2019 est de 228,81 M€ dont 21,43 M€ consommés sur des engagements antérieurs. Dans le détail, le montant des CP consommés en 2019 sur des engagements antérieurs à 2019 au titre du PNE s'élève à 9,95 M€ et au titre des marchés pluriannuels à 11,48 M€.

Le montant des CP nécessaires aux engagements restant à couvrir au 31 décembre 2019 s'élève à 25,63 M€ dont 15,01 M€ au titre du PNE et 10,62 M€ au titre des marchés pluriannuels.

Le montant des CP nécessaires après 2020 (inclus) pour couvrir les engagements non couverts au 31 décembre 2019 s'élève à 52,72 M€ dont 22,1 M€ au titre du PNE et 30,62 M€ au titre des marchés pluriannuels.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Coordination de la sécurité des personnes et des biens**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	173 059 116		173 059 116	222 488 722		222 488 722
Crédits de paiement	173 059 116		173 059 116	222 488 722		222 488 722

Titre 2

L'action 1 porte la rémunération des agents des préfectures et hauts-commissariats en charge de la coordination de la sécurité des personnes et des biens.

La dépense exécutée en 2019 s'élève à 222,49 M€. Elle est supérieure d'environ 29 % à la prévision LFI (173,06 M€).

Hors-titre 2

L'action 1 ne porte aucun crédit HT2.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	173 059 116	222 488 722	173 059 116	222 488 722
Rémunérations d'activité	104 699 445	135 726 664	104 699 445	135 726 664
Cotisations et contributions sociales	67 376 718	85 025 643	67 376 718	85 025 643
Prestations sociales et allocations diverses	982 953	1 736 415	982 953	1 736 415
Total	173 059 116	222 488 722	173 059 116	222 488 722

Action 02**Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	653 260 054	62 180 178	715 440 232	635 923 835	53 768 448	689 692 283
Crédits de paiement	653 260 054	62 180 178	715 440 232	635 923 835	49 767 267	685 691 102

Administration territoriale

Programme n° 307 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre 2

L'action 2 porte la rémunération des agents des préfectures et hauts-commissariats en charge de la réglementation générale, de la garantie de l'identité et de la nationalité ainsi que de la délivrance des titres.

La dépense exécutée en 2018 s'élève à 635,92 M€. Elle est inférieure d'environ 3 % à la prévision LFI (653,26 M€).

Hors-titre 2

L'action 2 concerne les dépenses liées à l'activité de délivrance des titres en préfectures et en sous-préfectures.

Les crédits HT2 de l'action 2 votés en LFI 2019, avec fonds de concours et attributions de produits, sont de 62,18 M€ en AE/CP. La consommation effective totale de l'action 2 en 2019 est de 53,77 M€ en AE et de 49,77 M€ en CP.

Les FDC et ADP ayant participé aux dépenses de l'action 2 sont :

- la rattachement de l'attribution de produits SIV (ADP n° 2-2-632 : Redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules) pour un montant de 32,51 M€ en AE/CP;
- la participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production de la CNI (FDC n°1-2-138: Participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés) pour un montant de 18,75 M€ en AE et 14,7 M€ en CP.

Après retraitement des FDC et ADP, 7,28 M€ en AE et 7,23 M€ en CP ont été redéployés sur d'autres activités du programme pour financer d'autres dépenses contraintes.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	653 260 054	635 923 835	653 260 054	635 923 835
Rémunérations d'activité	393 112 357	387 868 705	393 112 357	387 868 705
Cotisations et contributions sociales	257 108 430	242 736 768	257 108 430	242 736 768
Prestations sociales et allocations diverses	3 039 267	5 318 363	3 039 267	5 318 363
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	62 180 178	21 257 950	62 180 178	17 232 178
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	62 180 178	21 257 950	62 180 178	17 232 178
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-379		24 213
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-379		24 213
Titre 6 : Dépenses d'intervention		32 510 876		32 510 876
Transferts aux autres collectivités		32 510 876		32 510 876
Total	715 440 232	689 692 283	715 440 232	685 691 102

Hors-titre 2

En titre 3 de l'action 2, la LFI prévoyait 62,18 M€ en AE/CP pour une exécution à 21,3 M€ en AE et de 17,3 M€ en CP, répartis ainsi :

- 21,14 M€ en AE et 17,12 M€ en CP pour l'achat de titres et de formulaires, compensés par 18,75 M€ en AE et 14,7 M€ en CP par la perception des fonds de concours n° 1-2-138 en provenance de l'ANTS ;
- 0,12 M€ en AE et 0,13 M€ en CP pour l'acheminement des titres;
- 0,036 M€ en AE et 0,038 M€ en CP pour l'équipement et le matériel de sécurisation des titres.

L'écart entre les prévisions en LFI et la consommation du titre 3 correspond à des dépenses de titre 6 de la présente action.

L'action 2 ne supporte pas de dépenses de titre 5: il s'agit d'erreurs d'imputation. Elles relèvent soit de dépenses de titre 3 de la présente action soit de l'action 5.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 32,51 M€ en AE et en CP concerne exclusivement le reversement à l'ANTS de l'attribution de produits pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules (ADP n°2-2-632).

Action 03

Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	153 361 297		153 361 297	176 549 953	1 667	176 551 619
Crédits de paiement	153 361 297		153 361 297	176 549 953	1 667	176 551 619

Titre 2

L'action 3 porte la rémunération des agents des préfectures et hauts-commissariats en charge du contrôle de légalité et du conseil aux collectivités territoriales.

La dépense exécutée en 2019 s'élève à 176,55 M€. Elle est supérieure d'environ 15 % à la prévision LFI (153,36 M€).

Hors titre 2

L'action 3 ne porte aucun crédit hors-titre 2. Les dépenses HT2 effectuées sur cette action sont donc issues d'erreurs d'imputation et relèvent de l'action 5.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	153 361 297	176 549 953	153 361 297	176 549 953
Rémunérations d'activité	92 611 429	106 154 158	92 611 429	106 154 158
Cotisations et contributions sociales	59 879 985	68 962 100	59 879 985	68 962 100
Prestations sociales et allocations diverses	869 883	1 433 694	869 883	1 433 694
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 667		1 667
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 667		1 667
Total	153 361 297	176 551 619	153 361 297	176 551 619

Administration territoriale

Programme n° 307 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Hors titre 2

Aucun crédit n'est inscrit sur l'action 3 en LFI 2019. Les dépenses HT2 effectuées sur cette action sont donc issues d'erreurs d'imputation et relèvent de l'action 5.

Action 04**Pilotage territorial des politiques gouvernementales**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	502 136 932	12 342 378	514 479 310	435 555 578	14 950 340	450 505 918
Crédits de paiement	502 136 932	12 345 518	514 482 450	435 555 578	14 758 308	450 313 886

Titre 2

L'action 4 porte la rémunération des agents des préfectures et hauts-commissariats en charge du pilotage territorial des politiques gouvernementales.

La dépense exécutée en 2019 s'élève à 435,56 M€. Elle est inférieure de 13% à la prévision initiale (-66,6M€).

Hors-titre 2

L'action 4 concerne les dépenses relatives à la communication et à la représentation de l'Etat ainsi qu'à la gestion des programmes européens.

Les crédits HT2 de l'action 4 votés en LFI, hors FDC et ADP, sont de 12,34 M€ en AE et CP pour une consommation totale de 14,95 M€ en AE et 14,75 M€ en CP.

L'écart constaté entre la prévision LFI et l'exécution s'explique par:

- le rattachement de fonds de concours européens restant sous la responsabilité de l'Etat ;
- le redéploiement d'une partie de crédits de l'action 2 vers l'action 4 pour faire face aux dépenses indispensables au bon exercice des missions (notamment pour l'acquisition et la maintenance du parc automobile).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	502 136 932	435 555 578	502 136 932	435 555 578
Rémunérations d'activité	303 812 303	264 653 898	303 812 303	264 653 898
Cotisations et contributions sociales	195 494 899	167 105 568	195 494 899	167 105 568
Prestations sociales et allocations diverses	2 829 730	3 796 112	2 829 730	3 796 112
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 267 263	11 314 489	9 270 403	11 215 449
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 267 263	11 314 489	9 270 403	11 215 449
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 075 115	3 600 689	3 075 115	3 507 697
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 075 115	3 600 689	3 075 115	3 507 697

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		35 162		35 162
Transferts aux collectivités territoriales		33 262		33 262
Transferts aux autres collectivités		1 900		1 900
Total	514 479 310	450 505 918	514 482 450	450 313 886

Hors-titre 2

Pour les dépenses de fonctionnement de l'action 4, la LFI prévoyait 9,27 M€ en AE et CP pour une exécution de 11,31 M€ en AE et de 11,21 M€ en CP.

Les dépenses du titre 3 de l'action 4 sont destinées au pilotage territorial des politiques gouvernementales et se répartissent ainsi:

- 5,67 M€ en AE et 5,56 M€ en CP pour l'entretien et le fonctionnement du parc automobile;
- 5,35 M€ en AE et CP pour la représentation et la communication de l'État;
- 0,12 M€ en AE/CP de fonds européens destinés au fonctionnement des cellules "Europe" des préfectures;
- 0,17 M€ constituent des erreurs d'imputation.

L'écart entre la prévision en LFI et l'exécution s'explique par les reports et les rattachements de fonds de concours indispensables à la couverture des dépenses nécessaires.

Pour le titre 5 de l'action 4, les crédits en LFI sont de 3,07 M€ en AE et CP, pour une consommation de 3,6 M€ en AE et de 3,51 M€ en CP. Ces dépenses correspondent à la poursuite du renouvellement du parc automobile des préfectures et des sous-préfectures, afin de renouveler les véhicules anciens et polluants par des véhicules propres (électriques ou hybrides).

Les dépenses d'intervention portées par l'action 4 relèvent d'erreurs d'imputation.

Action 05

Animation et soutien du réseau

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		161 295 334	161 295 334		161 903 604	161 903 604
Crédits de paiement		161 594 222	161 594 222		164 282 190	164 282 190

Titre 2

L'action 5 ne porte aucun emploi ni dépense de masse salariale.

Hors-titre 2

L'action 5 concerne les dépenses relatives au fonctionnement courant, à l'immobilier, à l'informatique et à l'animation du réseau des préfectures et des sous-préfectures.

Les crédits hors-titre 2 de l'action votés en LFI, hors ADP et FDC, s'élèvent à 161, 23 M€ en AE et à 161,6 M€ en CP. La consommation effective en 2019 sur cette action est de 161,9 M€ en AE et de 164,28 M€ en CP.

Ces crédits ont été minorés en cours de gestion par:

- 0,79 M€ en AE/CP par décret du 21 mars 2019 portant transfert de crédits vers le programme 333 au titre des loyers et charges immobilières en Martinique;
- 5,23 M€ en AE et 4,8 M€ en CP par décret du 27 novembre 2019 à destination du programme 303 « Immigration et asile » de la mission « Immigration, asile et intégration » au titre du paiement des dépenses obligatoires et prioritaires du programme 303, que sont notamment l'allocation pour demandeurs d'asile et l'hébergement (dégel de la réserve) ;
- 0,44 M€ en CP dans le cadre de la loi du 3 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 (correspondant au solde de l'annulation de la réserve) ;
- 2,12 M€ en AE/CP par décret du 5 décembre 2019 portant transfert de crédits à destination du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de la mission « Cohésion des territoires » au titre de la contribution du ministère de l'intérieur au financement des Maisons de services au public (MSAP) et aux Maisons France Services.

Hors reports, les crédits de l'action 5 ont été majorés de:

- 4,13 M€ en AE/CP par décret du 21 mai 2019 portant transfert de crédit du programme 232 au titre de l'acquisition des locaux de la Banque de France pour le relogement de la sous-préfecture de Saint-Denis;
- 1,24 M€ en AE/CP par décret du 03 décembre 2019 portant transfert de crédit du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour contribuer au financement de l'acquisition d'un bâtiment pour la sous-préfecture de Saint-Denis ;
- 0,004 M€ en AE/CP par décret du 25 novembre 2019 du programme 129 pour le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE).

Les crédits disponibles, hors FDC, ADP et reports, s'élevaient à 158 M€ en AE et à 158,4 M€ en CP.

L'écart constaté entre la prévision LFI et l'exécution s'explique par les reports et les rattachements de fonds de concours nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement des préfectures et des sous-préfectures.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	109 262 147	126 043 142	109 752 996	128 895 116
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	109 262 147	126 025 938	109 752 996	128 877 913
Subventions pour charges de service public		17 204		17 204
Titre 4 : Charges de la dette de l'État		32		32
Charges financières diverses		32		32
Titre 5 : Dépenses d'investissement	52 033 187	35 836 331	51 841 226	35 364 942
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	52 033 187	35 587 591	51 841 226	35 035 489
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		248 740		329 453
Titre 6 : Dépenses d'intervention		24 100		22 100
Transferts aux ménages		0		
Transferts aux entreprises		1 200		1 200
Transferts aux collectivités territoriales		20 000		18 000
Transferts aux autres collectivités		2 900		2 900
Total	161 295 334	161 903 604	161 594 222	164 282 190

Hors-titre 2

En titre 3 de l'action 5, la LFI prévoyait 109,26 M€ en AE et 109,75 M€ en CP pour une exécution de 126,04 M€ en AE et de 128,9 M€ en CP.

L'écart constaté entre la prévision en LFI et l'exécution s'explique par les reports et les rattachements de fonds de concours indispensables à la couverture des dépenses nécessaires au fonctionnement des préfectures et des sous-préfectures. Elle s'explique également par une consommation de crédits initialement destinés à financer des dépenses d'investissement de l'action 5.

Ces dépenses se répartissent ainsi:

- 49,9 M€ en AE et 48,27 M€ en CP pour le fonctionnement courant des préfectures et des sous-préfectures (téléphonie, affranchissement, fournitures administratives et petit équipement, imprimerie et reprographie, formation, transports, action sociale). Il faut noter que 3,24 M€ en AE et 3,35 M€ en CP relèvent des dépenses de fonctionnement liées aux opérations immobilières du plan nationale d'équipement (PNE) des préfectures (crédits inscrits en titre 5 en LFI mais s'exécutant en titre 3 en gestion soit en raison de la nature des dépenses soit en raison du montant) ;
- 43 M€ en AE et 46,3 M€ en CP pour couvrir les charges de fonctionnement liées à l'immobilier (fluides en Outre-Mer, agencements, installation, entretien mobilier du locataire, nettoyage, gardiennage et surveillance des locaux, impôts et charges connexes aux loyers);
- 21 M€ en AE et 21,53 M€ en CP pour couvrir les dépenses d'informatique et de télécommunication dont les dépenses du plan national informatique (PNI) hors investissement;
- 9,1 M€ en AE et en CP au titre de l'accompagnement de la modernisation de l'État et de l'animation des réseaux des préfectures et des sous-préfectures. Ces dépenses comprennent principalement:
 - * les mesures d'externalisation des fonctions logistiques et mobilières (7 M€);
 - * la maintenance des équipements de vidéosurveillance suite à la suppression des gardes statiques des agents de la police nationale (1,6 M€);
 - * les démarches de certification et d'amélioration des processus métiers des préfectures (0,16 M€);
 - * l'animation du réseau des préfectures (0,4 M€).

En titre 5 de l'action 5, la LFI prévoyait 52,03 M€ en AE et 51,84 M€ en CP pour une exécution de 35,84 M€ en AE et de 35,36 M€ en CP.

L'écart constaté entre la prévision en LFI et l'exécution est notamment lié à la consommation d'une partie des crédits immobiliers budgétisés en titre 5 mais exécuté en titre 3.

Ces dépenses s'exécutent ainsi:

- 23,33 M€ en AE et 26,04 M€ en CP pour les opérations d'investissement immobilier inscrites au plan national d'équipement (PNE);
- 12,51 M€ en AE et 9,32 M€ en CP au titre de l'investissement immobilier déconcentré (hors PNE), des investissements du plan national informatique et du renouvellement du parc informatique des préfectures (investissement déconcentré hors PNI).

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P307)	32 568 000	32 568 000	32 510 876	32 510 876
Transferts	32 568 000	32 568 000	32 510 876	32 510 876
Total	32 568 000	32 568 000	32 510 876	32 510 876
Total des transferts	32 568 000	32 568 000	32 510 876	32 510 876

Le programme 307 ne verse pas de subvention pour charges de service public à l'ANTS. Les ressources de l'agence sont exclusivement constituées de taxes affectées et de ressources propres.

Cependant, les sommes perçues au titre de la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules (décret n° 2008-850 du 26 août 2008) ne sont pas versées directement à l'agence. Elles transitent par une attribution de produits et sont reversées, depuis le programme 307 à l'ANTS.

La redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation a été estimée à 32 568 000 € lors du vote du budget initial 2019 sur la base d'une production, sur 12 mois, de 11,8 millions titres et d'un coût unitaire d'acheminement de 2,76 € (tarif de la lettre expert)

Au 31 décembre 2018, le montant des recettes au titre de la redevance d'acheminement s'élève à 32 510 876 €.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés		127	0	0	0	0
	0	137	0	0	0	0
	0	137	0	0	0	0
Total		127	0	0	0	0
	0	137	0	0	0	0
	0	137	0	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	129	127
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	8	8
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	2
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	137	137

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	8	8

Le plafond d'emplois est passé de 109 ETPT à 129 en 2017, pour répondre en partie à l'activité supplémentaire liée à la mise en œuvre du Plan préfectures nouvelle génération (PPNG) avec la substitution progressive en 2017 des centres d'expertises et de ressources titres (CERT) aux préfectures pour la délivrance de la carte nationale d'identité, du passeport, du permis de conduire.

En LFI 2018, le plafond d'emplois de l'ANTS est resté inchangé par rapport à 2017 à 129 ETPT. Ce plafond d'emplois de 129 ETPT n'a pas pu, de manière conjoncturelle, être saturé et s'est élevé en 2018 à 126,8 ETPT.

En loi de finances pour 2019 a été retenu le principe d'un relèvement du schéma d'emploi de l'ANTS de +8 équivalents temps plein (ETP) et d'une augmentation du plafond d'emplois de l'agence à due concurrence de 8 ETPT en 2019 le portant à 137 ETPT afin de permettre à l'agence de réaliser pleinement les missions qui lui ont été confiées en conséquence du PPNG. L'ANTS a ainsi pu revitaliser sa direction des systèmes d'information et renforcer l'accompagnement managérial de l'agence en mettant en place sans délais deux mesures structurelles:

- le repyramidage des postes, avec la suppression de postes à moindre valeur ajoutée ;
- la réinternalisation de certaines fonctions à haute valeur stratégique.

Le plafond d'emplois est atteint en 2019. Il s'élève à 136,9 ETPT.

Le relèvement du plafond d'emploi est cependant temporaire. L'agence s'est engagée sur un retour au plafond d'emplois 2018, soit 129 ETPT, en 2022.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés	195 000 000	195 000 000
Total	195 000 000	195 000 000

OPÉRATEURS

ANTS - AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

I – CADRE D'INTERVENTION DE L'ANTS

L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) est un établissement public à caractère administratif créé par le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 dont l'objet est de répondre aux besoins des administrations en matière de titres sécurisés.

Ce décret prévoit que la liste des titres qui relèvent de l'ANTS est fixée par décret. Il s'agit actuellement du décret n° 2007-255 modifié du 27 février 2007 qui recense quatorze titres[1] dont les principaux sont la carte nationale d'identité, le passeport biométrique, le titre de séjour, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation.

L'ANTS a la responsabilité de la supervision de la chaîne de production et de l'acheminement de ces titres. Elle assure la charge financière des dépenses correspondantes.

L'année 2019 est l'année de pleine mise en œuvre de la transformation de l'ANTS notamment sur le volet relation à l'usager avec la transformation du centre de contacts citoyens.

L'ANTS est pleinement intégrée dans la mise en œuvre du PPNG depuis 2018. L'agence intervient ainsi auprès des usagers à la fois par la mise à disposition des téléprocédures relatives aux demandes de délivrance d'un titre et au travers de son centre de contact citoyens situé à Charleville-Mézières.

En effet, pour faciliter la réalisation des démarches en ligne, l'ANTS délivre des informations aux usagers qui, au travers de son centre de contact, ont la possibilité de se renseigner sur l'état d'avancement de leur dossier. Ce centre de contact est aussi accessible aux mairies (en appui pour l'utilisation des dispositifs de recueil des demandes de passeports et de cartes d'identité), aux préfectures (pour le traitement des titres régaliens) et aux professionnels de l'automobile conventionnés avec l'État (pour la délivrance des certificats d'immatriculation).

Si le CCC a enregistré en 2019 une baisse du nombre de sollicitations (mails et appels, hors réseaux sociaux) de 8%, le nombre d'appels et de mails traités à quant à lui augmenté de 32%.

Cela signifie que :

- le taux de décroché s'établit à 83 % en 2019 avec une augmentation de 12 % par rapport à 2018 ;
- le taux de traitement des courriels traités en moins de 24 h a augmenté de 15 % pour s'établir à 74,5 %

Missions	Nombre de contacts traités en 2017	Nombre de appels traités en 2018	Nombre de contacts traités (mails + appels) en 2019
<i>dont immatriculations</i>	437 554	1 488 593	1 381 987
<i>dont permis de conduire</i>	174 420	715 777	60 223
<i>Points numériques</i>	<i>Campagne non couverte</i>	96 751	80 449
Total des contacts (tous titres)	1 402 844 contacts traités soit 714 951 mails +687 893 appels	2 263 902 appels reçus 1 606 549 appels traités 772 893 contacts par mails	2 727 036 appels reçus 2 249 282 appels traités 602 223 contacts par mails
Taux de décroché sur appels téléphonique		71%	83%

*le nombre de mails est global, toutes files confondues. En 2017, pas de données détaillées disponibles.

II – ACTIVITÉS DE L'AGENCE EN 2019

Production des titres

L'ANTS poursuit l'optimisation de la chaîne de délivrance des CNI et des passeports en assurant le déploiement de 100 dispositifs de recueil supplémentaires. L'ANTS concentre par ailleurs ses efforts sur le suivi de la qualité et du respect des délais de production par l'Imprimerie nationale.

Le passage de la délivrance des titres à celle de la télé-procédure a conduit l'agence à engager un processus lourd de réformes internes et d'ajustement des systèmes d'information dont elle a la responsabilité, afin qu'ils fonctionnent en continu et soient résilients.

Ajustement des systèmes d'information

L'agence a poursuivi en 2019 son engagement prioritaire de consolidation des systèmes d'information et plates formes d'échanges des données utilisées pour la gestion des demandes de titres (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire, certificat d'immatriculation) pour s'adapter aux nouveaux processus de délivrance induits par le PPNG. Il s'agit de rendre les systèmes plus résilients, robustes, agiles et d'améliorer leur ergonomie. Ainsi, pour mener à bien les évolutions attendues, cinq versions du SIV ont été mises en production.

En 2019, l'agence est intervenue dans la mise en place de deux chantiers structurants dans lesquels l'agence se pleinement impliquée : le déploiement de la CNle et la refonte du système d'immatriculation des véhicules.

Autres activités de l'Agence : L'ANTS a poursuivi ses partenariats pour développer de nouvelles applications en matière de titres sécurisés et de dématérialisation. Il s'agit notamment :

- du dispositif COMEDEC. Depuis le début du projet, plus de 8,3 millions de demandes COMEDEC ont été traitées par les communes. Au 31.12.2019, 1 123 communes sont désormais raccordées à ce dispositif.

Par ailleurs, plus de 5550 études notariales (sur 7200) ont déjà utilisé la plateforme COMEDEC. À raison de 2,50 € par consultation, COMEDEC génère une ressource propre qui permet notamment à l'ANTS de verser aux communes la participation financière de l'Etat au déploiement de COMEDEC en application de l'article 45 du décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil, effectif depuis le 1er juin 2018, et de l'arrêté du 31 mai 2017 .

L'ANTS verse ainsi annuellement, aux communes qui mettent en œuvre la procédure de vérification sécurisée des données par l'intermédiaire de la plateforme COMEDEC, une aide de 0,50 euros par vérification effectuée au profit des notaires. Le versement est effectué aux communes si le montant est égal ou supérieur à 500 euros (soit 1000 vérifications).

Les premiers versements ont été réalisés en octobre 2018 pour les communes ayant généré, sur la période du 10 mai 2017 au 9 mai 2018, plus de 1000 réponses à destination des notaires. Ce versement sera réalisé pendant 7 ans (cf. décret du 6 mai 2017 et arrêté du 31 mai 2017 précités).

Le montant des versements effectués en 2019 aux communes porte sur près de 2 M€ reversés à 582 communes.

- de dispositifs innovants comme ALICEM (projet de développement d'une identité numérique sécurisée de niveau élevé), DOCVERIF (traitement automatisé de données à caractère personnel permettant de faciliter le contrôle de la validité des documents émis par les autorités françaises et de lutter contre l'utilisation induite de tels documents, leur falsification ou leur contrefaçon) et PALYMA (pour le stationnement résidentiel).

III – PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

L'ANTS contribue à la réalisation de l'objectif du programme 307 « Administration territoriale » visant à améliorer les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres. Elle s'attache, dans ce cadre, à suivre l'indicateur de performance du programme relatif aux délais de délivrance des titres dont elle est chargée. Conformément à la circulaire du Premier ministre du 23 juin 2015 relative au pilotage des opérateurs et organismes publics contrôlés par l'État, l'exercice de la tutelle sur l'ANTS s'exerce notamment dans le cadre :

- **du contrat d'objectifs et de performance (COP) :**

Un COP, couvrant la période 2018-2020 a été signé entre le secrétaire général du ministère et le directeur de l'Agence après avoir été adopté par le conseil d'administration le 6 juillet 2018.

Le contrat d'objectifs et de performance poursuit quatre objectifs principaux :

- l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers ;
 - le renforcement de l'action de l'ANTS en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données et de lutte contre la fraude ;
 - l'innovation dans la conception, la production et la délivrance des titres et services associés ;
 - la poursuite de l'action de l'ANTS en matière d'efficacité et de pilotage.
- **du rapport annuel d'activité** : Pour l'exercice 2019, ce rapport est présenté au premier conseil d'administration de l'année 2020. .
 - **de la lettre d'objectifs du directeur** : cette lettre d'objectif pour 2019 a été notifiée après avis du CBCM.
 - **du comité stratégique** : Le comité stratégique annuel fixe les priorités d'action de l'agence pour l'année. Il s'est tenu le 30 avril 2019.
 - **du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)**: En 2019, l'ANTS a engagé le processus de renouvellement de son nouveau SPSI. Le processus des consultations conforme à la circulaire du Premier Ministre du 19 septembre 2016 est achevé. Le SPSI élaboré pour la période 2018-2023 fait état, au regard des missions dévolues à l'agence d'un parc immobilier composé de trois implantations de bureaux, pris à bail, et situés dans les régions Grand-Est et Île-de-France. Le siège social de l'ANTS et le centre de contacts citoyens externalisé (CCC) se situent à Charleville-Mézières. Une antenne francilienne accueille à Paris la direction de l'Agence, le service achat et l'essentiel de la direction des programmes. Elle est installée depuis juin 2019 dans la Tour Olympie dans le 13e arrondissement. Le SPSI a été adoptée le 12 mars 2020 en conseil d'administration.
 - **La qualité comptable** : depuis le 1er janvier 2016, l'ANTS applique les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Elle a par ailleurs déployé un dispositif de contrôle interne.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P307 – Administration territoriale	30 372	30 372	32 568	32 568	32 511	32 511
Transferts	30 372	30 372	32 568	32 568	32 511	32 511
P303 – Immigration et asile						100
Subventions pour charges de service public						100
Total	30 372	30 372	32 568	32 568	32 511	32 611

Le programme 307 ne verse pas de subvention pour charges de service public à l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Les ressources de l'Agence sont exclusivement constituées de taxes affectées et de ressources propres.

Cependant, conformément au décret n°2008-850 du 26 août 2008 qui institue une redevance d'acheminement destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules, le produit de cette redevance doit revenir intégralement à l'agence. Toutefois, il ne lui est pas versé directement. Ces sommes transitent par une attribution de produits au programme 307 conformément au décret n°2008-1535 du 22 décembre 2008 puis sont reversées à l'ANTS.

Le montant du produit de la redevance d'acheminement pour 2019 s'élève à 32 510 876 € pour un coût unitaire de l'acheminement de 2,76 € (arrêté du 24 décembre 2008 portant fixation du tarif de la redevance d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	7 700	6 898	Subventions de l'État	32 568	32 511
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>760</i>	<i>725</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>		
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	<i>32 568</i>	<i>32 511</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	233 364	229 273	Fiscalité affectée	195 000	195 000
Intervention (le cas échéant)	1 440	1 996	Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	19 800	20 059	Autres produits	10 357	19 812
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>19 800</i>	<i>20 059</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		<i>16</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>0</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>19</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>861</i>
Total des charges	242 504	238 167	Total des produits	237 925	247 323
Résultat : bénéfice		9 156	Résultat : perte	4 579	
Total : équilibre du CR	242 504	247 323	Total : équilibre du CR	242 504	247 323

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	15 221	28 319
Investissements	22 310	14 766	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		19
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	22 310	14 766	Total des ressources	15 221	28 338
Augmentation du fonds de roulement		13 572	Diminution du fonds de roulement	7 089	

* Voté

Le niveau du fonds de roulement augmente au 31.12.2019 de 13,57 M€ en raison d'une moindre dépense en investissement soit 14,76 M€, au lieu de 22,31 M€ prévus au budget initial, liée en particulier au décalage de quelques mois de l'exécution de la refonte du système d'immatriculation des véhicules ainsi que des études relatives à la CNle.

Administration territoriale

Programme n° 307 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 700	7 700	7 455	7 455
Fonctionnement	195 119	213 564	221 005	220 833
Intervention	1 440	1 440	1 996	1 996
Investissement	25 063	22 310	22 221	16 347
Total des dépenses AE (A) CP (B)	229 322	245 014	252 676	246 630
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	787	787

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	237 926	243 836
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	32 568	32 511
Fiscalité affectée	195 000	195 000
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	10 358	16 325
Recettes fléchées	0	100
Financements de l'État fléchés	0	100
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	237 926	243 936
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	7 088	2 694

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration générale	0	2 708	2 835	0	0	430	430	3 138	3 265
	0	8 594	3 255	0	0	546	247	9 141	3 502
Carte nationale d'identité	0	19 000	19 000	0	0	3 100	2 100	22 100	21 100
	0	17 217	17 000	0	0	736	653	17 953	17 653
Certificat d'immatriculation des véhicules	0	61 308	63 407	0	0	8 719	7 438	70 027	70 845
	0	64 265	63 066	0	0	5 815	6 020	70 080	69 085
Innovation	0	1 169	1 205	0	0	452	217	1 621	1 422
	0	1 425	1 146	0	0	640	388	2 065	1 534
Masse salariale	7 700	0	0	0	0	0	0	7 700	7 700
	7 455	0	0	0	0	0	0	7 455	7 455
Passeport	0	60 538	66 695	0	0	5 242	4 103	65 780	70 798
	0	67 213	71 989	0	0	6 562	4 638	73 775	76 627
Permis de conduire	0	24 964	26 791	0	0	590	441	25 554	27 232
	0	28 763	28 409	0	0	731	401	29 494	28 810
Permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur	0	372	372	0	0	0	0	372	372
	0	437	389	0	0	0	0	437	389

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Relation Usagers	0 0	3 824 10 475	9 862 11 559	0 0	0 0	2 090 1 886	1 590 194	5 914 12 361	11 452 11 752
Services de confiance	0 0	1 168 1 339	1 993 2 272	0 0	0 0	220 337	431 331	1 388 1 676	2 424 2 603
Téléservices	0 0	1 413 3 299	2 771 3 004	1 440 1 996	1 440 1 996	4 120 4 826	5 460 3 444	6 973 10 121	9 671 8 444
Titre de séjour et de voyage pour étranger	0 0	16 008 15 615	15 986 15 525	0 0	0 0	100 88	100 31	16 108 15 703	16 086 15 556
Visa	0 0	2 647 2 363	2 647 3 219	0 0	0 0	0 53	0 0	2 647 2 416	2 647 3 219
Total	7 700 7 455	195 119 221 005	213 564 220 833	1 440 1 996	1 440 1 996	25 063 22 221	22 310 16 347	229 322 252 676	245 014 246 630

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	7 088	2 694
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	6	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	3 213
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	7 094	5 909
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	228
Total des besoins	7 094	5 909

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	4 163
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	4 163
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	7 094	1 746
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 667	1 974
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 427	0
Total des financements	7 094	5 909

* Voté

Sans relèvement de son plafond des taxes affectées en 2019, le budget initial et les budgets rectificatifs de l'agence, pour cet exercice, ont été adoptés par le conseil d'administration avec un solde budgétaire négatif justifié par deux opérations d'investissement pluriannuelles urgentes et stratégiques, la refonte du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et les études relative à la CNle. Ces opérations fléchées ont subi cependant un décalage de quelques mois dans leur mise en exécution.

Deux autres opérations exceptionnelles ont par ailleurs été réalisées : l'acquisition de 100 dispositifs de recueils d'empreintes supplémentaires (DRs) afin de pallier la saturation de certains DR et la création d'un dispositif de supervision de gestion de l'ensemble du parc de ces DR.

Ainsi, en raison d'un décalage qui s'est imposé dans la mise en œuvre des opérations d'investissement pluriannuelles, le solde budgétaire final, au 31.12.2019 est de – 2 694 443 €.

Ces opérations exceptionnelles pluriannuelles d'investissement ont été réalisées, pour l'exercice 2019, avec un prélèvement sur la trésorerie autorisé à hauteur de 1 745 544 €, limité strictement à ces opérations et soutenable pour l'établissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	127	137	137
– sous plafond	127	137	137
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond d'emplois est passé de 109 ETPT à 129 en 2017, pour répondre en partie à l'activité supplémentaire liée à la mise en œuvre du Plan préfectures nouvelle génération (PPNG) avec la substitution progressive en 2017 des centres d'expertises et de ressources titres (CERT) aux préfectures pour la délivrance de la carte nationale d'identité, du passeport, du permis de conduire.

En LFI 2018, le plafond d'emplois de l'ANTS est resté inchangé par rapport à 2017 à 129 ETPT. Ce plafond d'emplois de 129 ETPT n'a pas pu, de manière conjoncturelle, être saturé et s'est élevé en 2018 à 126,8 ETPT.

En loi de finances pour 2019 a obtenu le relèvement de son schéma d'emploi de +8 équivalents temps plein (ETP) portant son plafond d'emplois à 137 ETPT afin de permettre à l'agence de réaliser pleinement les missions qui lui ont été confiées en conséquence du PPNG. L'ANTS a ainsi pu revitaliser sa direction des systèmes d'information et renforcer l'accompagnement managérial de l'agence, notamment pour soutenir la montée en puissance de la fonction d'accueil des usagers, en mettant en place sans délais deux mesures structurelles:

- le repyramidage des postes, avec la suppression de postes à moindre valeur ajoutée ;
- la réinternalisation de certaines fonctions à haute valeur stratégique.

Le plafond d'emplois est atteint en 2019 et s'élève à 136,9 ETPT.

PROGRAMME 232

VIE POLITIQUE, CULTUELLE ET ASSOCIATIVE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	66
Objectifs et indicateurs de performance	67
Présentation des crédits	69
Justification au premier euro	73

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Christophe MIRMAND

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 232 : Vie politique, culturelle et associative

Le ministère de l'intérieur a pour mission de garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections, de la vie associative et de la liberté religieuse. Les crédits nécessaires à l'exercice de ces missions sont portés par le programme « Vie politique, culturelle et associative ».

Sur le volet électoral, le ministère de l'intérieur doit garantir aux électeurs l'égalité et le secret de leur vote, et permettre à tout citoyen satisfaisant aux critères d'éligibilité de se présenter aux élections et de conduire une campagne dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. L'application de ces principes à valeur constitutionnelle guide l'organisation matérielle des élections, depuis la prise des candidatures jusqu'à la tenue des bureaux de vote.

Pour le programme 232, l'année 2019 a vu la tenue de deux scrutins généraux à savoir l'élection des représentants au Parlement européen le 26 mai ainsi que les élections provinciales en Nouvelle-Calédonie qui ont eu lieu le 12 mai. L'exercice a aussi été marqué par la mise en œuvre du référendum d'initiative partagée sous la forme du recueil des soutiens à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris. Des élections partielles se sont également tenues dont trois élections municipales partielles dans des communes de plus de 9 000 habitants à Fleuris-Merogis, Verrières-le-Buisson et à Vernouillet ainsi qu'une élection départementale partielle dans le canton de Lodève.

Outre l'organisation des élections, le ministère participe également à la transparence du financement de la vie politique française. En effet, chaque année, le ministère de l'intérieur établit et verse le montant de l'aide publique aux partis politiques. Pour l'année 2019, ce montant s'est élevé à 66,2 M€.

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), dont les crédits de fonctionnement sont inscrits sur le programme, remplit également un rôle déterminant dans l'exercice de la vie démocratique. Cette autorité administrative indépendante, créée par la loi du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques, contrôle le respect par les candidats aux élections et par les partis politiques, des dispositions relatives à la transparence financière de la vie politique.

Enfin, les missions qu'exerce le ministère de l'intérieur dans le cadre de la vie associative et culturelle consistent principalement à s'assurer que les dispositions des lois du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État sont appliquées et respectées sur l'ensemble du territoire national. Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le ministère de l'intérieur est également en charge de l'application du régime concordataire notamment par la nomination des ministres des cultes ou encore l'entretien des bâtiments culturels. Le programme 232 supporte par ailleurs les dépenses liées à la lutte contre le terrorisme et destinées au financement de l'ouverture de nouveaux diplômes universitaires et de programmes de recherches académiques sur l'islam.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Organiser les élections au meilleur coût

INDICATEUR 1.1

Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Organiser les élections au meilleur coût

INDICATEUR 1.1

Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
1.1.1 - Municipales 2014	€/électeur inscrit	Sans objet		Sans objet			Sans objet
Part du coût de la propagande - Élections municipales	€/électeur inscrit	Sans objet		Sans objet			Sans objet
1.1.2 - Départementales 2015	€/électeur inscrit	Sans objet		Sans objet			Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections départementales	€/électeur inscrit	Sans objet		Sans objet			Sans objet
1.1.3 - Sénatoriales 2014 / 2017	€/électeur inscrit	0,18	0,15	Sans objet			Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections sénatoriales	€/électeur inscrit	0,01	0,01	Sans objet			Sans objet
1.1.4 - Européennes 2019	€/électeur inscrit	Sans objet		2,67	2,67	2,78	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections européennes	€/électeur inscrit	Sans objet		1,83	1,83	1,90	Sans objet
1.1.5 - Régionales 2015	€/électeur inscrit	Sans objet		Sans objet			Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections régionales	€/électeur inscrit	Sans objet		Sans objet			Sans objet
1.1.6 - Présidentielles 2017	€/électeur inscrit	4,35	4,22	Sans objet			Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections présidentielles	€/électeur inscrit	2,81	2,79	Sans objet			Sans objet
1.1.7 - Législatives 2017	€/électeur inscrit	3,72	3,52	Sans objet			Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections législatives	€/électeur inscrit	2,14	2,13	Sans objet			Sans objet
1.1.8 - Référendum	€/électeur inscrit	Sans objet		Sans objet			Sans objet

Commentaires techniques

Aucune cible n'est indiquée dans la mesure où l'indicateur peut varier fortement en fonction du nombre de candidats.

Source des données : Bureau des élections et des études politiques (ministère de l'intérieur).

Commentaires : Le coût moyen par électeur correspond au coût global de l'élection ramené au nombre d'électeurs. Le coût de la propagande par électeur correspond au coût global de dépenses de propagande (mise sous pli et acheminement, remboursement aux candidats, campagnes audiovisuelles sur les antennes publiques), ramené au nombre d'électeurs.

Précautions d'interprétation : Le coût moyen de l'élection par électeur inscrit doit se comparer pour un même type d'élection.

Le coût par électeur présenté dans ce document est prévisionnel pour les scrutins à venir. En effet, son évolution dépend de plusieurs facteurs encore inconnus ou non maîtrisables par le responsable de programme au moment de la rédaction du projet annuel de performance :

- l'augmentation ou la diminution du nombre de candidats par rapport aux hypothèses de budgétisation ont un effet mécanique sur le coût du scrutin ;
- les résultats qu'obtiendront les candidats pourront augmenter ou diminuer le montant des remboursements forfaitaires ;
- un changement de mode de scrutin peut provoquer une augmentation ou une diminution mécanique du coût.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le coût moyen provisoire de l'élection des représentants au Parlement européen s'élève à 2,78 € par électeur inscrit dont 1,90 € de propagande électorale. Il a été estimé à partir de la consommation de crédits en 2019 et des dépenses dont le règlement interviendra en 2020. En effet, le règlement du remboursement forfaitaire aux candidats aura lieu sur l'exercice suivant, la Commission nationale des comptes de campagnes et financements politiques ayant rendu ses décisions en décembre 2019 en fin d'exercice.

L'augmentation du coût moyen par rapport aux élections européennes de 2014 s'explique principalement par le rétablissement de la circonscription unique qui a eu pour conséquence le doublement de la taille du bulletin de vote qui est passé d'un format A5 à un format A4. Cette modification a entraîné une augmentation significative des dépenses liées au remboursement de la propagande aux candidats et à l'acheminement de celle-ci.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – Financement des partis	13 938	5 888		68 670 672 66 191 592	68 670 672 66 211 418	68 670 672
02 – Organisation des élections	13 417 693 4 479 906	105 869 878 98 203 125	1 199 000 2 232 734	8 233 000 9 351 275	128 719 571 114 267 040	128 719 571
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	4 773 509 3 731 119	1 610 453 1 345 943			6 383 962 5 077 062	6 383 962
04 – Cultes		811 484	680 000 318 925	2 077 037 1 420 066	2 757 037 2 550 475	2 757 037
05 – Vie associative		70 000 36 591	90 000 154 897		160 000 191 489	160 000
Total des AE prévues en LFI	18 191 202	107 550 331	1 969 000	78 980 709	206 691 242	206 691 242
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 260 657		+1 425 278		-835 379	
Total des AE ouvertes	15 930 545		189 925 318		205 855 863	
Total des AE consommées	8 224 963	100 403 032	2 706 555	76 962 933	188 297 484	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – Financement des partis	13 938	2 703		68 670 672 66 191 592	68 670 672 66 208 233	68 670 672
02 – Organisation des élections	13 417 693 4 479 906	104 369 878 96 961 689	1 199 000 1 389 571	8 233 000 9 440 767	127 219 571 112 271 933	127 219 571
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	4 773 509 3 731 119	2 710 453 2 187 171			7 483 962 5 918 291	7 483 962
04 – Cultes		772 556	700 000 474 777	2 077 037 1 620 066	2 777 037 2 867 398	2 777 037
05 – Vie associative		70 000 66 738	90 000 14 596		160 000 81 334	160 000
Total des CP prévus en LFI	18 191 202	107 150 331	1 989 000	78 980 709	206 311 242	206 311 242
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 260 657		+340 153		-1 920 504	
Total des CP ouverts	15 930 545		188 460 193		204 390 738	
Total des CP consommés	8 224 963	99 990 857	1 878 944	77 252 425	187 347 189	

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – Financement des partis	58 722			68 670 672 66 130 812	68 729 394	68 729 394 66 130 812
02 – Organisation des élections	925 000 649 015	39 321 000 94 645 415	3 430 014 61 819	659 000 2 314 946	44 335 014	44 335 014 97 671 195
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	4 927 721 4 062 201	1 660 453 854 001			6 588 174	6 588 174 4 916 202
04 – Cultes		796 057	680 000 499 173	2 077 037 1 276 366	2 757 037	2 757 037 2 571 596
05 – Vie associative		49 490 94 623	40 400 10 757		89 890	89 890 105 380
Total des AE prévues en LFI	5 911 443	41 030 943	4 150 414	71 406 709	122 499 509	122 499 509
Total des AE consommées	4 711 216	96 390 096	571 749	69 722 124		171 395 185

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – Financement des partis	58 722			68 670 672 66 130 812	68 729 394	68 729 394 66 130 812
02 – Organisation des élections	925 000 649 015	41 521 000 97 856 627	3 430 014	659 000 2 156 034	46 535 014	46 535 014 100 661 676
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	4 927 721 4 062 201	2 760 453 1 688 173			7 688 174	7 688 174 5 750 374
04 – Cultes		851 203	700 000 693 428	2 077 037 1 326 366	2 777 037	2 777 037 2 870 997
05 – Vie associative		49 490 72 641	40 400 15 715	5 000	89 890	89 890 93 356
Total des CP prévus en LFI	5 911 443	44 330 943	4 170 414	71 406 709	125 819 509	125 819 509
Total des CP consommés	4 711 216	100 468 644	709 143	69 618 212		175 507 215

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	4 711 216	18 191 202	8 224 963	4 711 216	18 191 202	8 224 963
Rémunérations d'activité	3 597 525	16 849 733	6 788 482	3 597 525	16 849 733	6 788 482
Cotisations et contributions sociales	1 031 378	1 126 469	1 379 016	1 031 378	1 126 469	1 379 016
Prestations sociales et allocations diverses	82 313	215 000	57 466	82 313	215 000	57 466
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	96 390 096	107 550 331	100 403 032	100 468 644	107 150 331	99 990 857
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	95 721 453	107 550 331	99 762 032	99 804 001	107 150 331	99 334 857
Subventions pour charges de service public	668 643		641 000	664 643		656 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	571 749	1 969 000	2 706 555	709 143	1 989 000	1 878 944
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	499 173	680 000	489 832	693 428	700 000	645 684
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	72 576	1 289 000	2 216 724	15 715	1 289 000	1 233 260
Titre 6 – Dépenses d'intervention	69 722 124	78 980 709	76 962 933	69 618 212	78 980 709	77 252 425
Transferts aux ménages			380			380
Transferts aux collectivités territoriales	1 021 038	9 509 037	8 147 404	862 126	9 509 037	8 236 896
Transferts aux autres collectivités	68 701 086	69 471 672	68 815 149	68 756 086	69 471 672	69 015 149
Total hors FdC et AdP		206 691 242			206 311 242	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 260 657			-2 260 657	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 425 278			+340 153	
Total*	171 395 185	205 855 863	188 297 484	175 507 215	204 390 738	187 347 189

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2019		351 525						
Total		351 525						

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		10 683 824		13 931 224				
Total		10 683 824		13 931 224				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/04/2019		1 217 601		1 217 601				
03/12/2019					177 960	1 038 847	177 960	1 038 847
Total		1 217 601		1 217 601	177 960	1 038 847	177 960	1 038 847

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/05/2019						4 133 824		4 126 224
Total						4 133 824		4 126 224

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					2 082 697	5 655 001	2 082 697	9 643 601
Total					2 082 697	5 655 001	2 082 697	9 643 601

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		12 252 950		15 148 825	2 260 657	10 827 672	2 260 657	14 808 672

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des partis	13 938	68 670 672 66 197 480	68 670 672 66 211 418	13 938	68 670 672 66 194 294	68 670 672 66 208 233
02 – Organisation des élections	13 417 693 4 479 906	115 301 878 109 787 134	128 719 571 114 267 040	13 417 693 4 479 906	113 801 878 107 792 027	127 219 571 112 271 933
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	4 773 509 3 731 119	1 610 453 1 345 943	6 383 962 5 077 062	4 773 509 3 731 119	2 710 453 2 187 171	7 483 962 5 918 291
04 – Cultes		2 757 037 2 550 475	2 757 037 2 550 475		2 777 037 2 867 398	2 777 037 2 867 398
05 – Vie associative		160 000 191 489	160 000 191 489		160 000 81 334	160 000 81 334
Total des crédits prévus en LFI *	18 191 202	188 500 040	206 691 242	18 191 202	188 120 040	206 311 242
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-2 260 657	+1 425 278	-835 379	-2 260 657	+340 153	-1 920 504
Total des crédits ouverts	15 930 545	189 925 318	205 855 863	15 930 545	188 460 193	204 390 738
Total des crédits consommés	8 224 963	180 072 520	188 297 484	8 224 963	179 122 226	187 347 189
Crédits ouverts - crédits consommés	+7 705 582	+9 852 797	+17 558 379	+7 705 582	+9 337 967	+17 043 549

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 6 750 000

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	18 191 202	189 299 462	207 490 664	18 191 202	188 919 462	207 110 664
Amendements	0	-799 422	-799 422	0	-799 422	-799 422
LFI	18 191 202	188 500 040	206 691 242	18 191 202	188 120 040	206 311 242

Dans le cadre du vote de la loi de finances pour 2019, les crédits hors titre 2 du programme ont été minorés à hauteur de 799 422 € au titre de la mise en oeuvre de l'assurance interministérielle à la suite du vote d'amendements intervenus au cours des débats parlementaires.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVESDécret de transfert :

- Le décret n°2019-277 du 4 avril 2019 a été publié le 6 avril 2019 au JO portant transfert de crédits d'un montant de 1 217 601 € en AE/CP en crédits de hors titre 2 du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » au profit du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » pour le financement de la mission de l'ONU en Nouvelle-Calédonie ;
- Enfin, un décret de transfert d'un montant de 1 038 847 € en AE/CP en crédits de hors titre 2 et 177 960 € en AE/CP en crédits de titre 2 a été publié au JO le 3 décembre 2019. Ce second décret de transfert à destination du MEAE (programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires »), a été effectué afin de solder le reliquat de dépenses engagées par le MEAE dans le cadre de l'organisation des élections européennes pour les Français établis hors de France.

Décret de virement :

- Le décret n°2019-493 portant virement de crédits et daté du 21 mai 2019, d'un montant de 4 133 824 € en AE et 4 126 224 € en CP, a été réalisé du programme 232 vers le programme 307 « Administration territoriale » dans le cadre d'une opération immobilière relative à la sous-préfecture de Saint-Denis.

Arrêtés de report :

- 351 524 € en AE de crédits hors titre 2 ont été reportés par l'arrêté du 15 février 2019, publié au JO le 16 février 2019, au titre des autorisations d'engagement affectées sur une tranche fonctionnelle pour servir de support à une opération d'investissement et non engagées ;
- 10 683 824 € en AE et 13 931 224 € en CP de crédits hors titre 2 ont été reportés sur le programme par l'arrêté du 8 mars 2019 et publié le 17 mars 2019 au JO.

Loi de finances rectificative :

- Le décret n°2019-1277 du 3 décembre 2019 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi de finances rectificative du 2 décembre 2019 a annulé 5 655 001 € en AE et 9 643 301 € en CP de crédits de hors titre 2 et 2 082 697 € en AE/CP de crédits de titre 2.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	90 956	5 655 001	5 745 957	90 956	5 643 601	5 734 557
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	90 956	5 655 001	5 745 957	90 956	5 643 601	5 734 557

Le programme 232 a par ailleurs procédé à une fongibilité asymétrique à hauteur de 6 750 000 € à partir des crédits excédentaires sur le titre 2 pour couvrir les dépenses hors titre 2 liées à l'externalisation de la mise sous pli de la propagande électorale lors des élections européennes du 26 mai 2019.

Le programme "Vie politique, culturelle et associative" a fait l'objet d'une mise en réserve de 0,5% de ses crédits en titre 2 et 3% de ses crédits en hors titre 2.

Aucune mesure de dégel ni de surgel n'a été réalisée en hors titre 2.

En revanche, l'intégralité de la réserve de précaution de crédits de titre 2 CAS Pensions, d'un montant de 1 799 € en AE/CP, a été dégelée. Aucun surgel n'a été effectué sur les crédits de titre 2.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	0	2	2	0	2	0
1161 – Personnels administratifs	0	46	49	0	47	-2
Total	0	48	51	0	49	-2

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1160 – Hauts fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
1161 – Personnels administratifs	0	0	+1	0	0	0
Total	0	0	+1	0	0	0

L'ensemble des emplois du programme sont rattachés à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) et appartiennent à l'action 3. Pour les autres actions du programme, les personnels sont rattachés aux programmes 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (administration centrale) et 307 « Administration territoriale ».

En 2019, le programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » comportait les crédits de personnel suivants :

- les crédits de personnel concourant à l'organisation des élections (4 465 560 € en 2019, action 02), auxquels aucun ETPT n'est rattaché, ces derniers étant portés par la CNCCFP. Il s'agit principalement d'indemnités versées dans le cadre de la préparation et du déroulement des opérations électorales (indemnités pour travaux supplémentaires, indemnités de mise sous pli de la propagande électorale, etc.) ;

- les crédits de personnel de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (action 03), auxquels un plafond de 51 ETPT était attribué en 2019. Au 31 décembre 2019, ont été réalisés 49,44 ETPT, représentant une dépense de 3 731 119 € dont :

- 3 594 955 € au titre de la rémunération des agents ;
- 98 774 € au titre des vacances dues aux rapporteurs ;
- 37 390 € au titre des allocations d'aide au retour à l'emploi.

Le programme ne portait pas de schéma d'emploi en 2019.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Autres	51	49	59
Total	51	49	59

Tous les ETPT du programme sont rattachés à l'activité de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP). La CNCCFP a consommé 49,44 ETPT en 2019 et a terminé à 59,46 ETP en décembre 2019.

Au cours de la gestion 2019, la CNCCFP a notamment examiné les comptes de campagne des candidats à l'élection des représentants au Parlement européen, mais aussi aux élections provinciales de Nouvelle-Calédonie et aux élections partielles de l'année 2019.

La CNCCFP a également exercé son activité annuelle de contrôle du respect de leurs obligations comptables par les partis et groupements politiques dans un cadre juridique renouvelé et étoffé par la loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique et dans une exigence de transparence avec une mise à disposition sur la plateforme ouverte des données publiques françaises (data.gouv.fr).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	51	49
Total	51	49
Transferts en gestion		0

Dans le respect du plafond d'emplois inchangé de 51 ETPT, la CNCCFP a renforcé ses effectifs d'emplois permanents notamment pour accompagner le projet de dématérialisation des comptes de campagne. Une équipe projet a ainsi été constituée au sein de la CNCCFP comprenant un chef de projet, son adjoint et un expert métier. Compte tenu du nombre croissant de demandes de communication de documents administratifs et des nouvelles obligations en termes de publication des comptes des formations politiques, la cellule en charge de la protection des données personnelles a bénéficié d'une création d'emploi.

S'agissant des emplois non permanents la commission a renforcé les équipes du service du contrôle et des affaires juridiques, de la cellule protection des données personnelles et du service de l'administration générale dans un contexte :

- d'instruction des comptes de l'élection des représentants au Parlement européen ;
- de préparation des achats et du matériel électoral nécessaires à la tenue des élections municipales de mars 2020 ;
- de nécessaire remplacement d'agents absents sur de longues périodes.

La non-saturation du plafond d'emplois s'explique par une consommation inférieure à celle projetée initialement du fait de la modification de la circonscription électorale pour la désignation des représentants au Parlement européen. En effet, le retour à une circonscription unique s'est traduit par un nombre moindre de comptes à examiner.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	3 597 525	16 849 733	6 788 482
Cotisations et contributions sociales	1 031 378	1 126 469	1 379 016
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	325 051	359 715	361 398
– Civils (y.c. ATI)	325 051	359 715	361 398
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	706 327	766 754	1 017 618
Prestations sociales et allocations diverses	82 313	215 000	57 466
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	4 711 216	18 191 202	8 224 963
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	4 386 165	17 831 487	7 863 565
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle d'exécution 2018 retraitée	3,19
Exécution 2018 hors CAS Pensions	4,39
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,20
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-1,20
Impact du schéma d'emplois	
EAP schéma d'emplois 2018	
Schéma d'emplois 2019	
Mesures catégorielles	
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	
GVT positif	
GVT négatif	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	4,68
Indemnisation des jours de CET	
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	4,68
Autres variations des dépenses de personnel	
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	
Total	7,86

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant des crédits du programme 232 "Vie politique, culturelle et associative" dépend principalement du calendrier électoral. En 2019, ce dernier a été marqué par l'élection des représentants au Parlement européen, les élections provinciales en Nouvelle-Calédonie ainsi que des élections partielles.

Le niveau de consommation des crédits de titre 2 s'explique par :

- le débasage de 1,2 M€ correspondant à la consommation de crédits en 2018 pour travaux supplémentaires et d'indemnités de mise sous pli de la propagande électorale dans le cadre de l'organisation des élections territoriales en Polynésie, diverses élections partielles dont dix élections législatives partielles, une élection sénatoriale partielle et une élection départementale partielle, ainsi que la consultation relative à l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté le 4 novembre 2018.
- le rebasage de 4,6 M€ correspondant à la consommation de crédits en 2019 pour travaux supplémentaires et d'indemnités de mise sous pli de la propagande électorale dans le cadre de l'organisation des élections européennes, des élections provinciales en Nouvelle-Calédonie, des élections partielles et des vacations versées aux rapporteurs de la CNCCFP pour l'examen des comptes de campagne.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	51	67 520		67 520
Total		67 520		67 520

Les dépenses d'action sociale du programme 232 concernent l'action 03 "Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques". 67 520 € ont ainsi été consommés au profit de l'ensemble des agents permanents et non permanents de la CNCCFP.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 196 675 318	CP ouverts en 2019 * (P1) 195 210 193
AE engagées en 2019 (E2) 180 072 520	CP consommés en 2019 (P2) 179 122 226
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 524 652	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 2 596 263
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 16 078 146	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 176 525 963

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 10 265 763					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 18 010					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 10 283 773	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 2 596 263	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 7 687 510
	AE engagées en 2019 (E2) 180 072 520	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 176 525 963	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 3 546 558
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 11 234 068
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 4 904 802
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 6 329 266

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Au 31 décembre 2019, les restes à payer s'élèvent à 11 215 488 € :

- 1,9 M€ au titre de la campagne audiovisuelle de l'élection des représentants au Parlement européen ;
- 0,6 M€ au titre de la campagne audiovisuelle des élections provinciales en Nouvelle-Calédonie ;
- 3,0 M€ au titre des campagnes audiovisuelles de 2017 et 2018 ;
- 1,2 M€ de commande de matériel électoral (cartes électorales, enveloppes de propagande, enveloppes de scrutin etc.) ;
- 0,6 M€ de transferts aux communes ;
- 0,5 M€ d'acheminement de la propagande électorale ;
- 1,5 M€ au titre des dépenses informatiques ;
- 1,5 M€ au titre du bail et des missions de contrôle de la CNCCFP ;
- 0,3 M€ au titre de l'immobilier des cultes ;
- 0,1 M€ au titre des dépenses liées au "Répertoire national des associations" ;
- 0,03 de subventions aux cultes.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Financement des partis

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		68 670 672	68 670 672	13 938	66 197 480	66 211 418
Crédits de paiement		68 670 672	68 670 672	13 938	66 194 294	66 208 233

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		13 938		13 938
Rémunérations d'activité		10 200		10 200
Cotisations et contributions sociales		3 738		3 738
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		5 888		2 703
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 888		2 703
Titre 6 : Dépenses d'intervention	68 670 672	66 191 592	68 670 672	66 191 592
Transferts aux autres collectivités	68 670 672	66 191 592	68 670 672	66 191 592
Total	68 670 672	66 211 418	68 670 672	66 208 233

66,2 M€ ont été versés au titre de l'aide publique aux partis politiques. Le décret n° 2019-111 du 19 février 2019 a réparti les sommes entre les partis éligibles pour l'année 2019, selon les dispositions des articles 9 et 9-1 de la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie politique. Comme chaque année de la mandature en cours, la répartition de la première fraction a été reconduite par rapport à celle versée en 2018 en fonction des résultats du dernier renouvellement de l'Assemblée nationale. La répartition de la seconde fraction a été actualisée des modifications constatées au mois de novembre 2018 dans les déclarations de rattachement des parlementaires. La modulation financière à l'encontre des partis ne respectant pas les règles de parité s'élève à 2 251 393 € pour 2019.

L'action 01 porte également l'indemnité en titre 2 et les dépenses de fonctionnement en hors titre 2 du médiateur du crédit. Ces dernières ont représenté 5 800 € en AE et 3 000 € en CP.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 02

Organisation des élections

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	13 417 693	115 301 878	128 719 571	4 479 906	109 787 134	114 267 040
Crédits de paiement	13 417 693	113 801 878	127 219 571	4 479 906	107 792 027	112 271 933

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	13 417 693	4 479 906	13 417 693	4 479 906
Rémunérations d'activité	13 417 693	4 199 174	13 417 693	4 199 174
Cotisations et contributions sociales		280 682		280 682
Prestations sociales et allocations diverses		51		51
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	105 869 878	98 203 125	104 369 878	96 961 689
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	105 869 878	98 203 125	104 369 878	96 961 689
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 199 000	2 232 734	1 199 000	1 389 571
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		157 907		157 907
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 199 000	2 074 827	1 199 000	1 231 664
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 233 000	9 351 275	8 233 000	9 440 767
Transferts aux ménages		380		380
Transferts aux collectivités territoriales	8 233 000	8 133 294	8 233 000	8 222 786
Transferts aux autres collectivités		1 217 601		1 217 601
Total	128 719 571	114 267 040	127 219 571	112 271 933

Titre 2 :

L'action 02 "Organisation des élections" ne compte pas d'effectifs, la masse salariale des agents concourant à l'organisation des élections en administration centrale et en préfecture étant regroupée sur le programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur" et sur le programme 307 "Administration territoriale".

Ces règlements concernent :

- l'indemnisation des travaux supplémentaires effectués par les agents des préfectures et des services centraux ;
- les travaux de mise sous pli des documents de propagande effectués en régie par les personnels de préfecture ;
- les indemnités dues notamment aux membres des commissions de contrôle des opérations de vote et aux secrétaires des commissions de propagande.

Les crédits de personnel consommés en 2019 s'élèvent à 4 479 906 €. Cette sous-consommation par rapport à la prévision en LFI s'explique par le fait qu'un nombre important de préfectures ont eu recours à une mise sous pli externalisée lors de l'élection des représentants au Parlement européen.

Hors titre 2 :

Les paiements réalisés sur la gestion 2019 ont concerné l'élection des représentants au Parlement européen (96,6 M€ en AE et 95,5 M€ en CP), les élections provinciales (2,1 M€ en AE et 1,6 M€ en CP), les élections partielles (0,9 M€ en AE et en CP), mais également les reliquats liés à la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté en Nouvelle-Calédonie qui s'était déroulée le 4 novembre 2018 (0,3 M€ en AE et 0,9 M€ en CP).

A cela s'ajoute l'ensemble des dépenses communes afférentes à toutes les élections dont principalement l'achat de matériel électoral (5,4 M€ en AE/CP).

En 2019, les crédits consommés par le volet SIC élections s'élèvent à 4,2 M€ en AE et 3,3 M€ en CP et correspondent à l'accélération de la refonte de deux applications de la sphère élections, et à la remise en fonctionnement et au développement de nouvelles fonctionnalités de la plate-forme de recueil de soutiens à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

Action 03**Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	4 773 509	1 610 453	6 383 962	3 731 119	1 345 943	5 077 062
Crédits de paiement	4 773 509	2 710 453	7 483 962	3 731 119	2 187 171	5 918 291

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 773 509	3 731 119	4 773 509	3 731 119
Rémunérations d'activité	3 432 040	2 579 109	3 432 040	2 579 109
Cotisations et contributions sociales	1 126 469	1 094 596	1 126 469	1 094 596
Prestations sociales et allocations diverses	215 000	57 415	215 000	57 415
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 610 453	1 345 943	2 710 453	2 187 171
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 610 453	1 345 943	2 710 453	2 187 171
Total	6 383 962	5 077 062	7 483 962	5 918 291

Au 31 décembre 2019, la consommation de crédits de hors titre 2 s'élève à 1,3 M€ en AE et de 2,2 M€ en CP.

Les crédits consacrés à la mission d'administration générale de la CNCCFP s'élèvent en CP à :

- 1,15 M€ au titre du règlement du loyer, des charges et taxes ;
- 0,15 M€ liés aux dépenses de personnel (formation, action sociale...) ;
- 0,10 M€ au titre des dépenses d'entretien, de fluides, de sécurité physique de la commission, de fournitures de tous ordres.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le reste des dépenses a été consacré à la mission de contrôle de la commission dont :

- 0,06 M€ au règlement des dépenses de communication ;
- 0,65 M€ au règlement des dépenses informatiques ;
- 0,08 M€ au règlement des dépenses liées à la confection et à l'acheminement des comptes de campagne.

Le taux d'exécution des crédits hors titre 2 est de 84% en AE et 81% en CP par rapport aux crédits disponibles, et de 78% en AE/CP en crédits de titre 2.

Action 04**Cultes**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		2 757 037	2 757 037		2 550 475	2 550 475
Crédits de paiement		2 777 037	2 777 037		2 867 398	2 867 398

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		811 484		772 556
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		170 484		116 556
Subventions pour charges de service public		641 000		656 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	680 000	318 925	700 000	474 777
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	680 000	318 925	700 000	474 777
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 077 037	1 420 066	2 077 037	1 620 066
Transferts aux collectivités territoriales	1 276 037	14 110	1 276 037	14 110
Transferts aux autres collectivités	801 000	1 405 956	801 000	1 605 956
Total	2 757 037	2 550 475	2 777 037	2 867 398

Les crédits consommés sur l'action 04 se répartissent de la manière suivante :

- *Plan de lutte contre le terrorisme*

0,8 M€ en AE et 1 M€ en CP ont été consommés dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme.

Ces crédits sont destinés au financement de recherches en islamologie et en sciences humaines et sociales sur l'islam de France, et aux subventions accordées pour la mise en œuvre de diplômes d'universités de formation civile et civique et de deux certificats existants. En 2019, 0,2 M€ en CP ont également été consommés au titre de la convention signée en 2015 entre le ministère de l'Intérieur et l'Institut Français de Civilisation Musulmane (IFCM) à Lyon.

- Immobilier des cultes

0,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ont été consommés.

Les crédits ont été utilisés pour des travaux de pérennisation du patrimoine (réfection de toitures et menuiseries extérieures) et de mise en sécurité (structurelles ou relevant de la réglementation incendie).

Les crédits d'investissement imputés sur cette action sont destinés à financer les travaux relevant de la responsabilité de l'État propriétaire des quatre implantations culturelles des départements concordataires du Bas-Rhin et de la Moselle. Il s'agit des grands séminaires et palais épiscopaux de Metz et de Strasbourg.

- Subventions

Le montant reste inchangé par rapport à 2018 et s'élève à 1,2 M€ en AE/CP.

Action 05

Vie associative

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		160 000	160 000		191 489	191 489
Crédits de paiement		160 000	160 000		81 334	81 334

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	70 000	36 591	70 000	66 738
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	70 000	36 591	70 000	66 738
Titre 5 : Dépenses d'investissement	90 000	154 897	90 000	14 596
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		13 000		13 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	90 000	141 897	90 000	1 596
Total	160 000	191 489	160 000	81 334

Les crédits de fonctionnement consacrés à la vie associative visent à assurer la maintenance du répertoire national des associations (RNA). Ce système d'information national contient les données des associations déclarées conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (les associations établies dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, régies par le droit local, ne sont pas répertoriées).

En 2019, les crédits consommés ont permis le maintien en condition opérationnelle matériel et logiciel du RNA. Ce maintien en condition opérationnelle, lié à l'hébergement de l'application par la direction des systèmes d'information et de communication, porte sur l'infrastructure utilisée (serveurs mais aussi stockage/sauvegarde et services de sécurité) dont l'objectif est de garantir la disponibilité et le niveau de sécurité attendus par les utilisateurs.

Le fonctionnement de l'application RNA ayant été impacté par de nombreux problèmes liés notamment à l'obsolescence du système, un plan de sécurisation a été mis en œuvre en 2019, ce qui explique la surconsommation de 31 489 € en AE.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)	0	0	286 000	301 000
Subventions pour charges de service public	0	0	271 000	286 000
Transferts	0	0	15 000	15 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	0	0	320 000	290 000
Subventions pour charges de service public	0	0	215 000	185 000
Transferts	0	0	105 000	105 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	65 000	65 000
Subventions pour charges de service public	0	0	65 000	65 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	0	0	60 000	90 000
Subventions pour charges de service public	0	0	60 000	90 000
Total	0	0	731 000	746 000
Total des subventions pour charges de service public	0	0	611 000	626 000
Total des transferts	0	0	120 000	120 000

PROGRAMME 216

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	88
Objectifs et indicateurs de performance	92
Présentation des crédits	101
Justification au premier euro	108
Opérateurs	140

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Christophe MIRMAND

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » porte les fonctions de pilotage du ministère de l'intérieur au travers des activités d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle qu'il assure. Il veille à la cohérence du soutien apporté par les fonctions support à dimension transversale exercées par le secrétariat général, assurant une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services de l'ensemble du ministère. Enfin, il regroupe l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère et, ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

La stratégie pour 2019 est structurée autour de trois axes :

- poursuivre les efforts engagés en termes d'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires ;
- assurer la mise en œuvre des programmes d'action de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- maintenir la qualité des prestations réalisées au profit des directions et services du ministère en améliorant l'efficacité de la gestion des moyens dont ils disposent et la maîtrise du coût des fonctions support.

La politique de pilotage et de maîtrise de la dépense contentieuse et de protection fonctionnelle

Le premier objectif du programme, « Optimiser la fonction juridique du ministère », vise à l'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires. Le rebasage en loi de finances initiale (LFI) des crédits de contentieux, obtenu en 2018 à hauteur de 80 M€, après plusieurs exercices marqués par une insuffisance de crédits en dotation initiale, a largement participé à l'atteinte de l'objectif de maîtrise de la dépense contentieuse tout en permettant une gestion plus saine et équilibrée des crédits tout au long de l'année.

La Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) a, néanmoins, dû faire face en 2019 aux conséquences du mouvement des "gilets jaunes" qui a un impact sur les postes de dépenses attroupements et protection fonctionnelle. Dans ce contexte, un dispositif de recueil de données et d'analyse spécifique a été mis en place afin d'en objectiver l'impact financier dès l'exercice 2019 ainsi que sur les exercices à venir.

La DLPAJ a poursuivi sa démarche de performance afin de mieux connaître les déterminants de la dépense contentieuse et d'évaluer le coût des contentieux dans les principales thématiques ministérielles : contentieux des étrangers, refus de concours de la force publique, accidents de la circulation, protection fonctionnelle des fonctionnaires. L'indicateur du projet annuel de performance (PAP) a ainsi été modifié afin de détailler par thématique de manière plus précise l'évolution de ces déterminants. Les efforts se sont également poursuivis en matière de fiabilisation des provisions pour litiges. La DLPAJ a continué à mener un dialogue de gestion de qualité avec ses unités opérationnelles (UO) et assure le développement et le déploiement des outils de gestion et de contrôle (Suivi informatisé des affaires juridiques (SIAJ)).

Dans le but de prévenir le contentieux et d'optimiser la défense de l'État, sept pôles d'appui juridique spécialisés délivrent analyses et conseils à la demande des préfetures et des SGAMI : trois pôles en matière de contentieux des polices administratives, deux pôles en matière de refus de concours et de responsabilité de l'État et deux pôles en matière de contentieux statutaire. L'activité de ces pôles d'appui juridique a continué à progresser fortement en 2019 tant en matière de conseil juridique que de contentieux et les préfetures sont extrêmement satisfaites des prestations délivrées.

La création d'un service à compétence nationale (reprenant les compétences exercées aujourd'hui par les SGAMI et la DLPAJ) permettant la professionnalisation de la fonction d'assureur automobile poursuit également l'objectif de maîtrise de la dépense contentieuse. Enfin, l'application par la DLPAJ et les directions métiers des préconisations issues du rapport de l'inspection générale de l'administration (IGA) sur l'imputation budgétaire des contentieux du ministère de l'intérieur, a permis d'écarter la prise en charge sur le programme 216 de plusieurs contentieux à fort enjeu financier dès lors que les condamnations résultant du non-paiement d'une dépense doivent désormais être supportées par le programme budgétaire qui aurait dû prendre en charge la dépense initialement. Une attention

particulière a également été portée afin que ne soient pris en charge par les crédits de l'action 6 du programme 216 que les contentieux relevant du ministère de l'intérieur.

La mise en œuvre des actions de prévention de la radicalisation et de la délinquance

Conformément aux orientations du projet annuel de performance (PAP) au titre de la prévention de la délinquance, la gestion 2019 a consacré la priorité accordée aux jeunes délinquants, et plus particulièrement à ceux ayant déjà été en contact avec la justice notamment au titre de la prévention de la récidive.

De même, ont été soutenues :

- les actions de médiation pour la tranquillité publique (régulation des conflits dans les espaces, prévention des incivilités et amélioration du dialogue entre les générations ;
- l'amélioration des relations avec les forces de sécurité les actions au profit de la prévention de la radicalisation. Les mesures du plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) sont venues renforcer cette politique, parmi lesquelles :
 - au niveau déconcentré : le soutien aux plans locaux de lutte contre la radicalisation et l'implication des personnels de santé mentale dans la prise en charge préventive des personnes radicalisées, renforcée grâce à des conventions signées entre chaque préfet de Région et chaque agence régionale de santé (ARS),
 - au niveau central : les actions de sensibilisation et de formation des entreprises, les actions de contre discours qui visent à délégitimer la propagande djihadiste et la mobilisation de l'expertise en recherche en matière de prévention de la radicalisation.

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des fonctions support

En 2019 le programme a veillé à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des fonctions support, particulièrement grâce à quatre domaines à fort enjeu : l'exemplarité en termes de fonctionnement courant des services de l'administration centrale et des achats, les systèmes d'information et de communication, les ressources humaines et le patrimoine immobilier en administration centrale.

La politique d'achat

La politique des achats du ministère s'inscrit dans le cadre interministériel défini par la direction des achats de l'État et dans la démarche du programme Action publique 2022. C'est dans ce contexte qu'en septembre 2019 un service unique des achats a été créé : le Service achat, innovation et logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI). Rattaché au Secrétariat général et à la Direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI), ce nouveau service regroupe désormais l'intégralité des fonctions achat, approvisionnement et logistique pour l'ensemble des directions générales, directions, délégations, services et opérateurs du ministère de l'intérieur. Il vise à optimiser la fonction achat du ministère grâce notamment à la massification des achats, à la réduction des délais de traitement des procédures et à l'amélioration des prestations rendues. La création de ce service permettra au ministère de contribuer au milliard d'euros d'économies demandé aux services de l'État sur 3 ans.

S'agissant de ses missions, le SAILMI :

- organise et met en œuvre la commande publique ;
- définit la stratégie achat, recueille les besoins, achète, approvisionne, assure la logistique des équipements et des moyens ;
- assure la cohérence ministérielle en matière d'achat et de logistique ;
- définit la politique de maintenance des équipements ;
- impulse des mesures de mutualisation et de rationalisation ;
- professionnalise la filière achat du ministère.

Au plan méthodologique, pour définir annuellement ses objectifs, le SAILMI a retenu le principe de la feuille de route. Ainsi, pour 2020, le service s'est fixé comme objectif de satisfaire les besoins de la totalité des services du ministère ; d'être réactif ; d'acheter aux meilleures conditions économiques et d'harmoniser les activités achat et logistique au plan national. Ces objectifs 2020 sont déclinés en actions qui consistent, pour la première année de plein exercice, à développer des stratégies partagées (pilotage de la performance) ; innover ; profiter de l'agilité des textes ; accélérer et simplifier le processus d'approvisionnement ; mettre en place un dispositif de prévention des crises ;

professionnaliser la supply-chain ; s'assurer de la qualité du service rendu. Par ailleurs, une évolution du processus de demande d'avis au responsable ministériel des achats permettra d'intégrer les orientations en lien avec les stratégies par les acheteurs famille du SAILMI ; d'orienter les services pour mieux anticiper les procédures de passation de marchés et intégrer les objectifs de performance achat ; et de réduire le ratio réserves / avis conformes qui s'élevait à 14/255 en 2019.

Les systèmes d'information et de communication

L'année a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation numérique du ministère de l'intérieur. Ainsi, les différentes applications gérées par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) renforcent l'attention portée aux usagers ainsi que la performance des outils destinés aux agents avec par exemple la mise en production du système d'information des ressources humaines (SIRH) Dialogue 2. Le Cloud-Produit de l'Intérieur, qui hébergeait déjà des applications, a continué son processus de migration de nouvelles applications. Le laboratoire de l'innovation, qui s'appuie sur une logique de start-up de l'État a poursuivi le développement d'applications permettant le traitement de données de masse en s'appuyant sur des mécanismes d'intelligence artificielle.

En outre, une part importante des crédits est restée dédiée au maintien en condition opérationnelle des différentes applications et services gérés par la DSIC avec 56,2 M€ en AE et 39,7 M€ en CP (69 % des autorisations d'engagement consommées et 50 % des crédits de paiement).

L'année 2019 a été une année transitoire avec les différents travaux liés à la création de la direction du numérique (DNUM) pour lesquels l'ensemble des acteurs de la DSIC ont été mobilisés pour une gouvernance budgétaire effective dès janvier 2020.

La gestion des ressources humaines

En 2019, le ministère de l'intérieur a finalisé la seconde étape du transfert en gestion des agents des services déconcentrés concourant à la sécurité routière et assuré la poursuite du déploiement du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations pour les agents du ministère. L'accompagnement des réformes et politiques interministérielles dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi de transformation de la fonction publique s'est notamment traduit par la mise en place du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur, la création de la direction du numérique et la mise en place du nouveau SIRH Dialogue 2 qui s'inscrit dans une démarche de plus grande efficacité dans la gestion des ressources humaines afin de mener à bien les réformes de structure et de périmètre. Enfin, la stabilisation en 2019 du schéma d'emplois du programme 216 a permis à la direction des ressources humaines d'accompagner les premières étapes de mise en œuvre du plan de transformation ministériel.

L'action sociale et la formation des personnels

Le programme 216 finance les différents champs de l'action sociale suivants : les politiques sociales menées par le ministère (restauration collective ou aménagement des espaces sociaux de restauration, aides aux séjours, politique du handicap etc.), le pilotage et le contrôle des partenaires sociaux auquel le ministère confie, par conventionnement pluriannuel, la gestion d'une partie des prestations d'action sociale, ainsi que les différents dispositifs d'accompagnement du personnel (service social, médecine de prévention, santé et sécurité au travail).

En matière de formation et de recrutement, la priorité 2019 a été la professionnalisation des agents des préfectures exerçant les missions prioritaires décrites dans le Plan Préfectures Nouvelle Génération (contrôle de légalité, lutte contre la fraude, sécurité – gestion de crise, coordination interministérielle, expertise juridique). Un nouveau plan ministériel de formation a pris en compte certaines priorités telles que l'adoption de la loi asile-immigration, le déploiement du nouveau système d'information ressources humaines DIALOGUE 2 et l'accélération de la transformation digitale de la formation professionnelle des agents. A la suite des élections professionnelles 2018, un dispositif important a été mis en place afin de former les nouveaux membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Enfin, concernant les hauts-fonctionnaires, le cycle supérieur d'études territoriales (CSET III) a été ouvert à la police nationale et la gendarmerie nationale en 2019. En ce qui concerne le recrutement, un concours flash a été organisé afin de recruter des ingénieurs SIC.

La stratégie immobilière

Comme les années antérieures, le ministère poursuit ses efforts de rationalisation et de regroupement de ses emprises immobilières sur l'ensemble du territoire. Depuis trois ans, l'effort est marqué en investissement sur la réhabilitation et la maintenance lourde du parc. En parallèle, l'entretien courant fait l'objet d'une attention soutenue pour garantir la qualité d'usage sur la durée. Cette stratégie intègre également la satisfaction de besoins opérationnels nouveaux, notamment ceux afférents à la demande de sécurité accrue. Au niveau de l'administration centrale, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2018-2023 est ambitieux et répond à deux objectifs : assurer de la préservation du bâti afin d'éviter de gros travaux de rénovation et adapter l'immobilier à l'évolution du ministère. À moyen terme, deux projets phares doivent concrétiser cette stratégie : la création d'un site unique du renseignement intérieur et la constitution, en domanial, d'un grand pôle transversal des directions supports du ministère.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser la fonction juridique du ministère

- INDICATEUR 1.1 Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfectures) devant les juridictions administratives et judiciaires
- INDICATEUR 1.2 Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

OBJECTIF 2

Améliorer la performance des fonctions supports

- INDICATEUR 2.1 Efficience de la gestion des ressources humaines
- INDICATEUR 2.2 Efficience informatique et bureautique
- INDICATEUR 2.3 Efficience immobilière
- INDICATEUR 2.4 Efficience de la fonction achat

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser la fonction juridique du ministère

INDICATEUR 1.1 mission

Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfectures) devant les juridictions administratives et judiciaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de réussite pour les autres contentieux (hors contentieux des étrangers) devant les juridictions administratives et judiciaires	%	79	79,06	80	80	76,32	80

Commentaires techniques

Taux de réussite de l'Etat devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et des refus de concours de la force publique)

Pour évaluer le taux de réussite du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants relevant du ministère de l'Intérieur : atteroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaire.

L'indicateur couvre l'ensemble des structures du ministère de l'intérieur compétentes en matière d'action contentieuse. Le contentieux des étrangers et du refus de concours de la force publique ne sont pas inclus en raison de leur spécificité et parce qu'ils sont couverts par d'autres indicateurs (cf 1.2).

Source des données : Données performance DLPAJ

Mode de calcul : (nombre de décisions gagnées / nombre de décisions notifiées) * 100

Taux de réussite de l'Etat devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et des refus de concours de la force publique)

Pour évaluer le taux de réussite du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants relevant du ministère de l'Intérieur : atteroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaire.

L'indicateur couvre l'ensemble des structures du ministère de l'intérieur compétentes en matière d'action contentieuse. Le contentieux des étrangers et du refus de concours de la force publique ne sont pas inclus en raison de leur spécificité et parce qu'ils sont couverts par d'autres indicateurs (cf 1.2).

Source des données : Données performance DLPAJ

Mode de calcul : (nombre de décisions gagnées / nombre de décisions notifiées) * 100

INDICATEUR 1.2

Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût de la protection fonctionnelle par agents	€	90,67	72,84	85	75	77,15	85
Coût moyen du litige au contentieux des étrangers	€	393,95	371,02	370	360	414,64	370
Coût moyen de la protection auto-assurantielle des véhicules opérationnels	€	149,30	136,28	140	135	121,52	140
Coût des refus de concours de la force publique	€	3 464,1	3204	3300	3200	2763,75	3300

Commentaires techniques**Coût moyen du refus de concours de la force publique**

- **Sources des données** : CHORUS + relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données INDIGO/PILOT
- **Mode de calcul** : *(dépenses BOP216 action 06 relatives aux indemnisations liées aux refus de concours de la force publique + coût moyen des ETPT affectés au traitement des demandes de concours de la force publique) / nombre de refus de concours de la force publique*

Il s'agit de mesurer le coût moyen du refus de concours de la force publique, notamment en matière d'expulsion locative. En effet, si les préfets peuvent être conduits à opposer des refus de ce type, les refus ne portent que sur des périodes limitées dans le temps (en amont dans la gestion du dossier d'expulsion) et il convient d'opérer un contrôle strict des indemnisations effectuées dans ce cadre.

Cet indicateur intègre également les coûts de gestion des dossiers d'expulsion.

Coût moyen de la fonction auto-assurantielle par véhicule opérationnel du MI

- **Sources des données** : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données performance DLPAJ
- **Mode de calcul** : *(dépenses BOP216 action 06 relatives aux accidents (contentieux+amiable) + coût des ETPT affectés au traitement des dossiers d'accidents – recettes¹ des programmes 176 et 152 liées à la fonction d'auto-assureur) / nombre de véhicules du parc MI*

La très grande majorité des véhicules du ministère de l'intérieur n'est aujourd'hui pas assurée auprès d'un assureur privé. En effet, le ministère bénéficie d'une dérogation à l'obligation d'assurance prévue par le Code des assurances.

Cet indicateur inclut donc l'ensemble des coûts associés à cette fonction assurantielle : coûts assumés par le programme 216 s'agissant de l'indemnisation des tiers mais aussi par le programme 176 pour une partie du coût de gestion des dossiers (instruction des dossiers à faible enjeu financier par les SGAMI).

Cet indicateur permet également une comparaison facilitée avec d'éventuelles solutions d'externalisation auprès d'assureurs privés.

Coût moyen d'un litige au contentieux des étrangers

- **Sources des données** : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données performance DLPAJ + SIAJ
- **Mode de calcul** : *(dépenses BOP216 action 06 relatives aux litiges étrangers + ETPT agents chargés du contentieux des étrangers + coût d'intervention des réservistes) / nombre de décisions notifiées à l'administration centrale et des services déconcentrés*

Cet indicateur permet de mesurer le coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers. Il intègre le coût de la condamnation pour les contentieux perdus (frais irrépétibles le plus souvent) mais aussi, pour l'ensemble des contentieux, le coût de traitement des dossiers par l'administration ou bien les frais d'avocats lorsque la défense de l'administration est externalisée.

L'évolution de l'indicateur est donc directement liée à deux facteurs :

- la réussite au contentieux ;
- les ratios d'efficacité des agents de préfecture traitant ces contentieux (ou des cabinets d'avocats lorsqu'il est fait appel à eux).

Coût moyen de la protection fonctionnelle par agent du MI

- **Sources des données** : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI
- **Mode de calcul** : *(dépenses BOP216 action 06 relatives à la protection fonctionnelle + coût moyen des ETPT affectés au traitement de la protection fonctionnelle) / nombre d'agents du MI*

Chaque agent du ministère de l'intérieur peut bénéficier de la protection fonctionnelle prévue par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Il est donc nécessaire de calculer le coût de la protection rapporté à chaque agent du ministère de l'intérieur. Ce coût intègre à la fois les frais d'avocats, le coût des agents chargés du traitement de ces dossiers, principalement supporté par le programme 176 (ce qui n'est plus le cas depuis le 1^{er} janvier 2020 compte tenu du transfert d'ETP opéré du programme 176 au programme 216 s'agissant des agents administratifs affectés dans les SGAMI hors Préfecture de police) ainsi que les éventuelles autres indemnisations (demande directe du fonctionnaire, remboursement au FGTI lorsque le fonctionnaire est indemnisé par celui-ci).

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1. Taux de réussite du ministère de l'intérieur devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et des refus de concours de la force publique)

Pour évaluer le taux de réussite devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants intéressant le ministère de l'Intérieur : attroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaires.

La cible a été fixée en 2019 à 80% en tenant compte des résultats observés en 2018 et au premier semestre 2019.

L'utilisation par une soixantaine de préfectures de l'outil SIAJ, ainsi que les échanges développés avec ces dernières (dans le cadre de dialogues de gestion) ont permis de fiabiliser progressivement les remontées statistiques depuis 2017.

Le taux de réussite est en légère baisse en 2019 (-2 points par rapport à 2018 mais ce taux était élevé par rapport à la moyenne des dernières années) et reste contrasté selon les structures : il est beaucoup plus élevé à la DLPAJ (environ 90%) compétente selon les cas en appel et/ou en cassation ce qui permet de corriger les effets de certains jugements défavorables en première instance (gérés par les préfectures et les SGAMI).

Par ailleurs, l'activité des sept pôles d'appui juridique mis en place à partir de 2017 spécialisés en droit des polices administratives et de la sécurité routière (trois pôles), en matière de refus de concours de la force publique et responsabilité de l'État (trois pôles) et en contentieux statutaire (deux pôles) contribue, d'une part, à une meilleure prévention du contentieux par les conseils qui sont prodigués aux préfectures et aux SGAMI et, d'autre part, à une identification, en amont, des contentieux à fort enjeu financier ainsi qu'à une défense renforcée. De fait, le volume de contentieux est en légère diminution.

1.2 Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'intérieur

1.2.1 Coût moyen du refus de concours de la force publique

Le coût moyen du refus de concours de la force publique diminue passant de 3203,69€ en 2018 à 2763,75 € en 2019. Cette baisse s'explique par une baisse de la dépense (-18 %) ainsi qu'une baisse du coût des ETPT (-2 %).

Cette baisse qui concerne le premier poste de la dépense contentieuse est le fruit d'actions concrètes visant d'une part à harmoniser et rationaliser l'octroi du concours de la force publique permettant de limiter les périodes correspondant à des refus de concours et d'autre part à harmoniser le processus d'indemnisation en matière de refus de concours de la force publique en veillant à limiter strictement le montant de ces indemnisations.

Par ailleurs, la mise en place de deux pôles d'appui juridique en matière de refus de concours de la force publique et de responsabilité de l'État participe à la baisse de ce poste de dépenses par le biais de conseils juridique prodigués sur l'octroi du concours et d'une défense contentieuse optimisée.

1.2.2 Coût moyen de la protection auto-assurantielle par véhicule opérationnel du MI

Le coût moyen de la fonction auto-assurantielle par véhicule opérationnel diminue en 2019 passant de 136,28 € en 2018 à 121,52 € en 2019. Ceci s'explique par une augmentation des recettes (+29 %) et une baisse du coût des ETPT (-6 %) alors même que la dépense en matière d'accident a augmenté (+12 %) entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, la DLPAJ pilote la création d'une plateforme dédiée au traitement des dossiers d'accidents de la circulation qui sera mise en place en 2020 qui permettra une gestion uniformisée et économe de ces dossiers, qui permettra ainsi de mieux maîtriser la dépense des dossiers accidents.

1.2.3 Coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers

Le coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers augmente en 2019 passant de 371,02 € en 2018 à 414,64 € en 2019. Cette augmentation s'explique par la forte augmentation de la dépense en 2019 (+28 %) tandis que le nombre de décisions notifiées reste stable par rapport à 2018.

Le contentieux des étrangers reste un important poste de dépenses et représente la plus grande volumétrie de contentieux du MI.

Pour en maîtriser le coût, la DLPAJ continue d'entreprendre de nombreuses actions visant à sécuriser les actes juridiques, à augmenter le taux de réussite des préfectures au contentieux et donc à veiller à une meilleure maîtrise de la dépense. Parmi ces actions, il y a la mise en ligne d'une veille jurisprudentielle et de bibliothèques de paragraphes ainsi que des formations assurées par la DLPAJ visant à renforcer l'expertise contentieuse des agents de préfecture. Une réflexion est également engagée sur un mode d'organisation plus efficient pour le traitement de ce contentieux

privilégiant la professionnalisation des agents, la mutualisation des ressources et la diminution du recours aux avocats. Par ailleurs, en matière de traitement des demandes d'asile et la mise en œuvre de la procédure « Dublin », 11 pôles régionaux spécialisés ont été mis en place pour la mise en œuvre et la prise en charge des contentieux générés par cette procédure.

1.2.4 Le coût moyen de la protection fonctionnelle par agent

Le coût de la protection fonctionnelle augmente légèrement en 2019 passant de 72,84 € en 2018 à 77,15 € en 2019. Cette augmentation s'explique par la hausse des dépenses en matière de protection fonctionnelle entre 2018 et 2019 (+7 %).

Cette légère hausse s'explique par l'augmentation des violences contre les forces de l'ordre notamment en lien avec le mouvement des gilets jaunes depuis la fin de l'année 2018.

Néanmoins, la DLPJ continue de maîtriser la dépense, par la mise en place de bonnes pratiques telle la passation de conventions d'honoraires avec les avocats, une expérimentation depuis plusieurs exercices de la protection fonctionnelle sans avocat dans deux SGAMI. Le nouveau module de l'outil SIAJ (Suivi informatisé des affaires juridiques) relatif au traitement des demandes de protection fonctionnelle sera prochainement mis à disposition des services en charge de cette activité permettant une gestion optimisée des dossiers et des moyens d'évaluation et de contrôle de la dépense afférente.

OBJECTIF 2

Améliorer la performance des fonctions supports

INDICATEUR 2.1

Efficiences de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste	%	85,8	85,5	87	87	86,7	90
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,34	2,33	2,31	2,32	2,35	2,2
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	6,06	6,02	6	8,16	6,02	6,06

Commentaires techniques

2.1.1 Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

Source des données : MI / DRH / SDRF / bureau du pilotage de la politique de formation.

Mode de calcul : nombre de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année et ayant participé au moins à une action de formation au titre de la prise de poste / nombre total de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année.

2.1.2 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

Source des données : MI / services gestionnaires du MI et SIRH.

Mode de calcul : somme des gestionnaires (tous statuts confondus) de chaque direction exprimée en ETP ou à défaut en ETPT / somme des effectifs physiques intégralement gérés compris dans le plafond de d'emploi, non compris les effectifs chargés de la pré-liquidation de la paie et de la gestion des pensions.

2.1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

Source des données : MI / DRH / SDASAP / BCVTPH.

Mode de calcul : total des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 6 % rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée, complété des unités déductibles liées aux dépenses faites durant l'année écoulée par le ministère de l'intérieur, en faveur du recrutement, de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et auprès des établissements du secteur adapté employant des travailleurs en situation de handicap (ESAT ...) / effectif physique total du ministère rémunéré au 1er janvier de l'année écoulée. Le mode de calcul est fixé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ; il inclut les trois périmètres du ministère (secrétariat général, police nationale et personnels civils de la gendarmerie nationale).

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.2**Efficiences informatique et bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre d'heures d'indisponibilité des applications	heure	32h24	26h51	35	35	10h15	35
Ratio d'efficiences bureautique	€/poste	1537	743	777	786	760	560
Nombre de postes bureautiques	Nb	202 717	194505	197981	186983	190565	195012

Commentaires techniques**2.2.1 Nombre d'heures d'indisponibilité des applications**

Source des données : MI / SG/ DNUM

Mode de calcul

L'indicateur « indisponibilité des applications DNUM » est, depuis janvier 2018, calculé selon un « TOP DNUM » (pour mémoire anciennement le TOP 20 et le TOP DSIC) correspondant à 33 applications reconnues comme sensibles par la DNUM. Il prend en compte les applications importantes du ministère conformément aux axes fixés par la feuille de route ministérielle : « protéger, « garantir » et « servir ».

Le taux est calculé à partir des faits marquants (recensement des événements majeurs) qui touchent le système d'information hébergé et exploité à la DNUM. Cet indicateur reflète un état du temps d'indisponibilité subi par tout ou partie des utilisateurs des applications du TOP DNUM.

INDICATEUR 2.3**Efficiences immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'écart calendaire agrégé	%	25,73	17,73	26,9	19,5	21,81	25
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	8,91	9,98	9,77	10,25	10,52	6
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	8,55	8,52	8,38	8,38	9,30	8,2
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	14,25	20,23	22,21	20,58	17,45	15
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	9,67	10,35	10,18	10,18	11,79	8

Commentaires techniques**Commentaires techniques****2.3.1 Taux d'écart calendaire agrégé**

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées ou finales et durées prévues initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des durées réactualisée ou finales – somme des durées initialement prévues) / somme des durées initialement prévues.

2.3.2 Taux d'écart budgétaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés ou finaux et budgets prévus initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des budgets réactualisés ou finaux – somme des budgets initialement prévus) / somme des budgets initialement prévus.

2.3.3 Ratio SUN / Poste de travail

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en m² / ETPT) : somme des surfaces utiles nettes (SUN) / ETPT*des programmes.

Les programmes concernés sont : programmes 216, 307, 176, 152 et 161 auquel s'ajoutent à compter de 2016, les données relatives aux programmes de la direction générale des étrangers en France (104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (207). Leurs services centraux sont désormais hébergés au sein de l'immeuble Garance, dont la gestion immobilière est portée par le programme 216.

* Les restitutions disponibles ne permettent pas de réaliser une sélection fine des données à analyser en ce qui concerne les postes de travail, notamment ceux, majoritaires, relevant de l'opérationnel dont une forte proportion des agents ont une activité de voie publique

2.3.4 Ratio entretien lourd / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : somme des coûts de l'entretien lourd (programmes : 216, 307, 176, 152, 161) / somme des surfaces utiles brutes (SUB) globales de ces programmes, hormis pour le 152, programme pour lequel seule la SUB domaniale est prise en compte.

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par le programme 216

2.3.5 Ratio entretien courant / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en €/ m²) : somme des montants des travaux imputés sur les comptes PCE d'entretien courant immobilier, hors entretien lourd (programmes 216, 307, 176, 152, 207 et 161 / somme des SUB (mêmes programmes)).

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par ce programme.

INDICATEUR 2.4

Efficiencia de la función achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Gains relatifs aux actions achat	M€	58,9	66	80	80	40,9	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : MI / DEPAFI / SAILMI /SDSPPA

Mode de calcul : le calcul de l'économie achat repose sur la méthodologie de la DAE. Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations «de référence » et des prix ou une situation « nouveaux », après intervention de l'acheteur. La valorisation des gains achats réalisés sur un marché permet de mesurer la valeur ajoutée d'une démarche achat. En outre, l'économie achat calculée en base annuelle est répartie prorata temporis sur 2 années civiles à compter de la date de notification du marché. Si le prorata temporis permet de rapprocher davantage le calcul des économies achats des économies budgétaires, ces deux notions restent bien distinctes.

Les économies d'achats réalisées sur des achats récurrents de fournitures et services (exemples: fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenances des ascenseurs...) sont calculées sur une base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelles des marchés.

Pour les cas particuliers des achats de projets bien identifiés, non récurrents (exemples : opération de travaux, projets informatiques, mission de conseil...), la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché sera prise en compte en une seule fois l'année de sa notification (en respectant la règle du prorata temporis sur 2 années civiles en fonction de la date de notification).

ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1.1 Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

Pour 2019, il s'agissait d'accompagner la montée en puissance des missions définies comme prioritaires à travers le nouveau plan ministériel de formation, dans le cadre défini par le document d'orientation de la formation professionnelle des agents du ministère de l'Intérieur. Il a notamment pris en compte :

Pour les personnels administratifs :

- la poursuite des formations initiales des nouveaux B et A ;
- l'adoption de la loi asile-immigration ;
- le déploiement du nouveau système d'information ressources humaines DIALOGUE 2 ;

- l'accélération de la transformation digitale de l'action publique et de la formation professionnelle des agents en particulier (exemple : module e-learning « Connaissance du MI », module commun SG/PN/GN) ;
- cursus de formation initiale pour les nouveaux agents de catégorie C a été créé et déployé ;
- responsable de la communication interministérielle (RCI) ;

Pour les personnels techniques :

- cursus de formation des ingénieurs SIC (Corps étant interministériel dont la formation initial incombe au MI) ;
- les assistants locaux et les responsables de la sécurité des systèmes d'information ;
- la formation des nouveaux membres des CHSCT suite aux élections professionnelle de 2018 ;
- formation des Ingénieurs et contrôleurs des services techniques ;
- formation des assistants et conseillers de prévention ;
- formation des assistants de service social.

Pour les hauts fonctionnaires :

- Prise de poste préfet, directeur de cabinet, sous-préfet d'arrondissement, administrateur civil et secrétaire général de préfecture ;
- Cycle supérieur des études territoriales : CSET II et III avec l'ouverture du CSET III à la PN et la GN.

2.1.2 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

L'exécution du ratio pour l'année 2019 est de 2,35 %. Ce ratio est supérieur à la cible, du fait notamment de l'augmentation marginale des effectifs des gérants de la GN liée à des prises de fonction d'agents courant 2019 sur des postes précédemment vacants. Par ailleurs, le nombre de gérants pour l'AT a légèrement augmenté en 2019 et a été actualisé au PAP 2020.

2.1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

Pour 2019, la déclaration initiale du ministère de l'intérieur transmise au FIPHFP établissait le taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à hauteur de 8,16%. Le ministère avait en effet souhaité actualiser le calcul du taux d'emploi en retirant les policiers actifs de l'effectif total du ministère, par parallélisme avec les modalités de calcul retenues pour le périmètre de la gendarmerie nationale. En effet, pour la gendarmerie nationale, les militaires ne sont pas compris dans l'effectif total eu égard aux conditions d'aptitude physique qui encadrent l'exercice de leurs missions. Le même raisonnement avait donc été appliqué aux policiers actifs.

Le FIPHFP ayant indiqué à l'automne 2019 ne pas retenir cette actualisation du calcul, le ministère a donc adressé une déclaration 2019 modifiée, réintégrant les policiers actifs dans le décompte des effectifs totaux. En conséquence, le taux d'emploi arrêté pour 2019 s'établit désormais à 6,02 % après intégration des dépenses en faveur des agents handicapés du ministère, et à 5,69 % avant leur intégration.

L'objectif du ministère est de poursuivre le recrutement des agents en situation de handicap, et de maintenir un taux d'emploi le plus élevé possible.

2.2 Efficience informatique et bureautique

2.2.1 Nombre d'heures d'indisponibilité des applications

Le résultat obtenu en 2019 (10h15 d'indisponibilité) est bien inférieur à l'objectif seuil de 35h00 fixé depuis plusieurs années.

L'amélioration de la qualité de service des applications s'explique par une meilleure maîtrise des mises en production des applications par l'implémentation d'un processus de gestion du changement, prenant en compte les risques liés à la modification des systèmes d'information.

Par ailleurs, un soin particulier a été apporté à la gestion des incidents majeurs (incident ayant un impact majeur sur les applications critiques du ministère de l'intérieur). Une plus grande réactivité de la part des acteurs du support et

une résilience accrue des systèmes d'information ont permis de réduire les impacts de ce type d'incidents. Par exemple, l'application SIV n'a subi que 11h01 d'indisponibilité en 2019 contre 24h17 en 2018).

Sur les 33 applications du TOP DNUM, 31 sont en deçà du seuil de 35 heures d'indisponibilité par an.

Deux applications (CCSP et VISABIO) n'ont pas atteint cet objectif et sont donc au-delà du seuil :

- VISABIO comptabilise 36h46 d'indisponibilité dont 23h43 sont directement imputables à l'application hébergée par la DNUM. L'incident ayant provoqué 09h46 d'indisponibilité est principalement lié au paramétrage du système d'authentification CHEOPS NG indépendant de l'application ;
- CCSP comptabilise 58h22 d'indisponibilité en 2019. L'incident de 21h57 d'indisponibilité était lié à un dysfonctionnement de l'infrastructure CLOUD qui héberge l'application.

S'agissant des applications du périmètre « contrôle aux frontières », l'indisponibilité du contrôle en aubettes a été de 28h07 en 2019 contre 51h36 en 2018.

L'indisponibilité du contrôle par le biais des SAS PARAFE était de 19h17 en 2019 contre 45h47 en 2018. La progression de ces performances s'explique d'une part, par une meilleure stabilité du client d'authentification unique CHEOPS qui, depuis sa migration vers de nouveaux équipements réseaux, est plus stable au niveau des connexions utilisateurs. D'autre part, il convient de noter que depuis 2019, seules les indisponibilités de SCHENGEN NSIS2 sont comptabilisées dans le calcul de l'indisponibilité du contrôle frontière. En effet en 2018, les indisponibilités SCHENGEN SIRENE et SCHENGEN SIB étaient indûment comptabilisées car, si elles dégradent le contrôle frontière, elles ne le rendent pas indisponible.

2.2.2 Ratio d'efficacité bureautique

Le ratio d'efficacité bureautique réalisé en 2019 est inférieur à la prévision du PAP 2019 ; il est toutefois en augmentation par rapport à la réalisation 2018, conformément à la tendance attendue pour l'évolution, du fait notamment d'une évolution marginale à la baisse du nombre de postes.

2.2.3 Nombre de postes bureautiques

Le nombre de postes bureautiques exécuté en 2019 est de 190 565 postes, soit un nombre de poste en diminution par rapport à 2018.

2.3 Efficacité immobilière

2.3.1 Taux d'écart calendaire agrégé

Sur les 28 opérations en cours, 18 présentent un dépassement de délai : notamment, 7 pour aléas de chantier, 2 pour cause de retard durant la phase études, 4 en raison d'appel d'offres infructueux, 2 pour intégration de prestations complémentaires à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

Il doit être noté que 3 opérations sont particulièrement pénalisantes et représentent à elles seules près de la moitié de l'écart cumulé.

Le résultat est inférieur tant à la cible 2020 qu'à la prévision initiale du PAP 2019.

2.3.2 Taux d'écart budgétaire agrégé

Sur les 28 opérations en cours, 17 présentent un dépassement : 4 pour les seuls aléas de chantier ; 1 opération a successivement connu des fouilles archéologiques, la défaillance de la maîtrise d'œuvre qui a dû être remplacée, un appel d'offres infructueux puis un avenant en cours de chantier (gros œuvre et travaux supplémentaires) ; 2 opérations ont dû intégrer des travaux complémentaires à la demande du maître d'ouvrage ; 1 opération renchérie du fait des préconisations de l'architecte des bâtiments de France ; 2 opérations ont connu un appel d'offres infructueux ; 2 opérations ont vu leurs estimations revues à la hausse en cours d'études suite aux résultats des diagnostics et de la prise en charge de prestations complémentaires ; 2 opérations ont augmenté pour prise en compte de prestations supplémentaires en cours de chantier ; 1 opération a dû intégrer des surcoûts relatifs à des frais vis-à-vis de

concessionnaires (parvis et raccordements eaux pluviales au-delà de la parcelle) et 2 ont augmenté du fait des offres retenues dans le cadre de marchés de conception-réalisation.

Le résultat est certes en recul par rapport à la cible retenue lors du changement du mode de calcul de cet indicateur. Cette dernière s'est avérée trop optimiste à l'usage. Elle a depuis été revue à la hausse pour les futurs exercices. Il doit être noté une relative stabilité du taux sur les derniers exercices manifestant une attention soutenue du ministère à la maîtrise des coûts d'opération.

2.3.3 Ratio SUN / Poste de travail

Les fluctuations des ratios affichés depuis 2017 demeuraient dans une épure stable. La tendance légère à la baisse résultait des augmentations prévisionnelles des effectifs des forces de sécurité. Les ETPT exécutés en 2019 s'avèrent inférieurs aux plafonds d'emploi pris en compte dans les prévisions.

Surtout, l'augmentation du ratio résulte principalement de la réévaluation à la hausse de la SUN, comme de la SUB d'ailleurs, suite aux travaux de fiabilisation des surfaces menés conjointement avec la DIE.

Ce constat nécessitera une révision parallèle de la cible.

2.3.4 Ratio entretien lourd / SUB

L'évolution dynamique de cet indicateur résulte de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle qui privilégie les réhabilitations et les mises aux normes par rapport aux constructions neuves. L'excédent par rapport à la cible découle également pour partie de la nécessité de résorber les déficits chroniques antérieurs subis pour la maintenance du parc.

Le ratio est supérieur à la cible. Le retrait par rapport à la cible initiale découle d'un report de crédits au bénéfice du ratio d'entretien courant, ces 2 ratios contribuant à la stratégie immobilière ministérielle.

2.3.5 Ratio entretien courant / SUB

Cet indicateur affiche une nette progression. Il s'avère même en avance par rapport au rattrapage planifié tel que prévu dans les prévisions initiale et actualisée 2019. La stratégie ministérielle vise à stabiliser le niveau d'entretien courant à un niveau adéquat. Ce dernier avait connu une diminution drastique depuis le début des années 2010.

2.4 Efficience de la fonction achat

Pour l'année 2019, la contribution attendue de la part du ministère de l'intérieur à l'objectif d'économie achats a été fixée par la DAE à **51,6 M€**. L'objectif de 80M€ indiqué dans le PAP 2019 n'est donc plus valable. L'écart dans la déclinaison ministérielle de l'objectif entre 2018 et 2019 résulte de l'application de la nouvelle méthode de répartition définie lors de la Conférence des achats de l'État du 29 novembre 2019. Cette nouvelle méthode est basée sur ce que chaque ministère porte effectivement en responsabilité achat. Autrement dit, l'assiette de calcul ne tient plus compte des achats interministériels mis en œuvre par la DAE, les PFRA, l'UGAP ou la DIE.

En 2019, le montant total des économies achat est d'environ **40,9 M€**, soit 80 % d'atteinte de la cible. Plusieurs facteurs sont à l'origine d'une légère baisse dans l'atteinte des résultats définitifs pour 2019 (80 % environ contre 98 % en 2018), malgré un objectif revu à la baisse :

- Des effets cycliques liés à la saisonnalité des gros marchés notifiés en 2018 (habillement police/gendarmerie, radars, élections, OPACHE5, etc.) ;
- Les économies achats liées à la mutualisation des marchés au niveau interministériel, ne sont pas prises en compte. Or, historiquement, les économies achats les plus importantes sont dues au levier de globalisation des achats ;
- Un renforcement du contrôle de la DAE sur les économies achats réalisées.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI	
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>							
01 – État-major et services centraux	351 691 382 345 646 171	39 833 171 31 926 438		970 035	224 834	391 524 553 378 767 478	393 760 553
03 – Système d'information et de communication		49 885 292 67 326 623	49 113 142 12 097 356			98 998 434 79 423 979	102 873 324
04 – Action sociale et formation	23 077	40 192 600 41 545 206	488 903	35 095		40 192 600 42 092 282	42 535 298
05 – Affaires immobilières		52 071 363 58 887 876	20 400 000 8 770 048			72 471 363 67 657 924	72 522 229
06 – Affaires juridiques et contentieuses	3 661	80 000 000 87 658 029				80 000 000 87 661 690	80 000 000
08 – Immigration, asile et intégration	41 076 644 39 018 138					41 076 644 39 018 138	41 076 644
09 – Sécurité et éducation routières	126 338 542 127 186 152	72 389				126 338 542 127 258 541	126 338 542
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		180 000 710 001		70 218 869 59 479 488		70 398 869 60 189 488	70 398 869
Total des AE prévues en LFI	519 106 568	262 162 426	69 513 142	70 218 869	921 001 005	929 505 459	
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 725 447		+7 102 467		+8 827 914		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 867 996		-16 041 973		-19 909 969		
Total des AE ouvertes	516 964 019		392 954 931		909 918 950		
Total des AE consommées	511 877 199	288 126 561	22 326 343	59 739 417	882 069 520		

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
01 – État-major et services centraux	351 691 382 345 646 171	39 236 119 30 146 109	934 512	224 834	390 927 501 376 951 625	393 163 501
03 – Système d'information et de communication		51 535 292 66 205 312	36 107 828 12 517 466		87 643 120 78 722 778	91 518 010
04 – Action sociale et formation	23 077	40 192 600 40 590 943	391 122	35 095	40 192 600 41 040 238	42 535 298
05 – Affaires immobilières		88 246 396 120 727 099	48 838 298 12 903 050		137 084 694 133 630 149	137 135 560
06 – Affaires juridiques et contentieuses	3 661	80 000 000 87 784 130			80 000 000 87 787 791	80 000 000
08 – Immigration, asile et intégration	41 076 644 39 018 138				41 076 644 39 018 138	41 076 644
09 – Sécurité et éducation routières	126 338 542 127 186 152	72 389			126 338 542 127 258 541	126 338 542
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		180 000 553 209		70 218 869 54 029 446	70 398 869 54 582 655	70 398 869
Total des CP prévus en LFI	519 106 568	299 390 407	84 946 126	70 218 869	973 661 970	982 166 424
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 725 447		+7 102 467		+8 827 914	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 867 996		-25 228 183		-29 096 179	
Total des CP ouverts	516 964 019		436 429 686		953 393 705	
Total des CP consommés	511 877 199	346 079 191	26 746 150	54 289 375	938 991 914	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – État-major et services centraux	334 343 724 324 133 103	39 205 173 30 180 002	156 946	495 083	373 548 897	375 360 897 354 965 134
03 – Système d'information et de communication		46 023 252 58 721 281	11 511 452 11 546 621		57 534 704	59 715 784 70 267 902
04 – Action sociale et formation	35 702	40 192 600 38 796 740	29 301	6 100	40 192 600	42 535 298 38 867 843
05 – Affaires immobilières		71 545 404 73 386 226	17 600 000 16 890 073		89 145 404	89 196 290 90 276 299
06 – Affaires juridiques et contentieuses		80 000 000 90 881 733		-564	80 000 000	80 000 000 90 881 169
08 – Immigration, asile et intégration	40 993 868 38 183 160				40 993 868	40 993 868 38 183 160
09 – Sécurité et éducation routières	126 167 890 113 803 886	123			126 167 890	126 167 890 113 804 009
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		4 998 869 1 152 081		66 720 000 59 717 792	71 718 869	71 718 869 60 869 873
Total des AE prévues en LFI	501 505 482	281 965 298	29 111 452	66 720 000	879 302 232	885 688 896
Total des AE consommées	476 155 851	293 118 186	28 622 941	60 218 411		858 115 389

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – État-major et services centraux	334 343 724 324 133 103	39 205 173 30 073 863	94 636	495 083	373 548 897	375 360 897 354 796 685
03 – Système d'information et de communication		46 105 252 54 281 634	11 580 152 17 599 133		57 685 404	59 866 484 71 880 767
04 – Action sociale et formation	35 702	40 192 600 38 189 221	29 301	6 100	40 192 600	42 535 298 38 260 324
05 – Affaires immobilières		104 869 685 128 577 018	44 605 850 19 773 204		149 475 535	149 526 421 148 350 222
06 – Affaires juridiques et contentieuses		80 000 000 91 526 074		-564	80 000 000	80 000 000 91 525 510
08 – Immigration, asile et intégration	40 993 868 38 183 160				40 993 868	40 993 868 38 183 160
09 – Sécurité et éducation routières	126 167 890 113 803 886	123			126 167 890	126 167 890 113 804 009
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		4 998 869 1 047 976		66 720 000 69 482 147	71 718 869	71 718 869 70 530 123
Total des CP prévus en LFI	501 505 482	315 371 579	56 186 002	66 720 000	939 783 063	946 169 727
Total des CP consommés	476 155 851	343 695 909	37 496 274	69 982 766		927 330 800

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	476 155 851	519 106 568	511 877 199	476 155 851	519 106 568	511 877 199
Rémunérations d'activité	282 688 251	311 043 655	306 176 827	282 688 251	311 043 655	306 176 827
Cotisations et contributions sociales	185 515 807	198 410 849	198 095 517	185 515 807	198 410 849	198 095 517
Prestations sociales et allocations diverses	7 951 793	9 652 064	7 604 855	7 951 793	9 652 064	7 604 855
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	293 118 186	262 162 426	288 126 561	343 695 909	299 390 407	346 079 191
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	274 760 740	244 662 426	270 606 879	325 426 628	281 890 407	328 670 918
Subventions pour charges de service public	18 357 446	17 500 000	17 519 682	18 269 281	17 500 000	17 408 272
Titre 5 – Dépenses d'investissement	28 622 941	69 513 142	22 326 343	37 496 274	84 946 126	26 746 150
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 713 178	69 513 142	15 590 560	32 064 002	84 946 126	20 572 024
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 909 763		6 735 783	5 432 272		6 174 126
Titre 6 – Dépenses d'intervention	60 218 411	70 218 869	59 739 417	69 982 766	70 218 869	54 289 375
Transferts aux ménages	-1 506		2 800	-1 506		2 800
Transferts aux entreprises	603 393		528 970	491 946		502 299
Transferts aux collectivités territoriales	21 792 878	70 218 869	24 956 186	29 093 144	70 218 869	19 576 414
Transferts aux autres collectivités	37 823 646		34 251 461	40 399 182		34 207 862
Total hors FdC et AdP		921 001 005			973 661 970	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 142 549			-2 142 549	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-8 939 506			-18 125 716	
Total*	858 115 389	909 918 950	882 069 520	927 330 800	953 393 705	938 991 914

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019
Dépenses de personnel	1 191 716	1 596 000	1 725 447	1 191 716	1 596 000	1 725 447
Autres natures de dépenses	5 258 439	6 908 454	7 102 467	5 258 439	6 908 454	7 102 467
Total	6 450 155	8 504 454	8 827 914	6 450 155	8 504 454	8 827 914

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		91 066		91 066				
03/2019		71 200		71 200				
04/2019		1 811		1 811				
05/2019		19 682		19 682				
06/2019	860 359	192 678	860 359	192 678				
07/2019		265 647		265 647				
08/2019		3 112 334		3 112 334				
09/2019		541 953		541 953				
10/2019		17 288		17 288				
11/2019		1 815 388		1 815 388				
12/2019		46 378		46 378				
01/2020		659 388		659 388				
Total	860 359	6 834 813	860 359	6 834 813				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019	50 350		50 350					
03/2019	330 785		330 785					
04/2019	205 500		205 500					
06/2019	135 473		135 473					
07/2019	95 424		95 424					
08/2019		83 988		83 988				
12/2019	47 556		47 556					
01/2020		186 316		186 316				
Total	865 088	270 304	865 088	270 304				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	257 251		257 251					
Total	257 251		257 251					

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019		1 450 000		1 450 000				
Total		1 450 000		1 450 000				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2019		5 879 287						
Total		5 879 287						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		575 463		603 885				
Total		575 463		603 885				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020						2 650		2 650
Total						2 650		2 650

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019		634 200		634 200				
22/09/2019	1 918 518	22 000	1 918 518	22 000				
19/11/2019	90 009		90 009					
25/11/2019		1 122		1 122				
03/12/2019		521 353		2 755 309				
06/12/2019	30 000		30 000					
Total	2 038 527	1 178 675	2 038 527	3 412 631				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/11/2019						10 697 297		12 619 287
03/12/2019		2 388 866						297 451
Total		2 388 866				10 697 297		12 916 738

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					6 163 774	16 816 967	6 163 774	17 777 961
Total					6 163 774	16 816 967	6 163 774	17 777 961

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	4 021 225	18 577 408	4 021 225	12 571 633	6 163 774	27 516 914	6 163 774	30 697 349

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – État-major et services centraux	351 691 382 345 646 171	39 833 171 33 121 307	393 760 553 378 767 478	351 691 382 345 646 171	39 236 119 31 305 455	393 163 501 376 951 625
03 – Système d'information et de communication		98 998 434 79 423 979	102 873 324 79 423 979		87 643 120 78 722 778	91 518 010 78 722 778
04 – Action sociale et formation	23 077	40 192 600 42 069 204	42 535 298 42 092 282	23 077	40 192 600 41 017 161	42 535 298 41 040 238
05 – Affaires immobilières		72 471 363 67 657 924	72 522 229 67 657 924		137 084 694 133 630 149	137 135 560 133 630 149
06 – Affaires juridiques et contentieuses	3 661	80 000 000 87 658 029	80 000 000 87 661 690	3 661	80 000 000 87 784 130	80 000 000 87 787 791
08 – Immigration, asile et intégration	41 076 644 39 018 138		41 076 644 39 018 138	41 076 644 39 018 138		41 076 644 39 018 138
09 – Sécurité et éducation routières	126 338 542 127 186 152	72 389	126 338 542 127 258 541	126 338 542 127 186 152	72 389	126 338 542 127 258 541
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		70 398 869 60 189 488	70 398 869 60 189 488		70 398 869 54 582 655	70 398 869 54 582 655
Total des crédits prévus en LFI *	519 106 568	401 894 437	921 001 005	519 106 568	454 555 402	973 661 970
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-2 142 549	-8 939 506	-11 082 055	-2 142 549	-18 125 716	-20 268 265
Total des crédits ouverts	516 964 019	392 954 931	909 918 950	516 964 019	436 429 686	953 393 705
Total des crédits consommés	511 877 199	370 192 321	882 069 520	511 877 199	427 114 715	938 991 914
Crédits ouverts - crédits consommés	+5 086 820	+22 762 610	+27 849 430	+5 086 820	+9 314 971	+14 401 791

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	519 106 568	404 286 421	923 392 989	519 106 568	456 947 386	976 053 954
Amendements	0	-2 391 984	-2 391 984	0	-2 391 984	-2 391 984
LFI	519 106 568	401 894 437	921 001 005	519 106 568	454 555 402	973 661 970

Les crédits hors titre 2 ont été minorés de -2 391 984 € par amendement gouvernemental (II-20) correspondant à :

- la mise en œuvre de l'assurance interministérielle suite au vote d'amendements intervenus au cours des débats parlementaires : - 2 641 984 € ;
- une augmentation liée au rendez-vous salarial de juin 2018 : + 250 000 €

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires ayant impacté en 2019 les crédits de titre 2 et hors titre 2 du programme 216 sont détaillés ci-après :

1. Décrets de transfert :

- Décret n° 2019-819 du 1er août 2019 portant transfert de crédits hors titre 2 pour un montant total de 634 200 € en AE et CP correspondant aux mouvements suivants :

- -34 614 € en AE et CP à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » pour le fonctionnement récurrent de l'outil de Web Conférence JITS I ;
- +608 656 € en AE et CP depuis le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour le remboursement des prestations de services suivant : – le déploiement, l'utilisation et l'hébergement de la solution de gestion du temps CASPER, pour un montant total de 404 287 € en AE et CP, – le déploiement et l'utilisation d'une solution de gestion des incidents (OCS-GLPI), pour un montant total de 156 437 € en AE et CP. – le déploiement et l'utilisation d'une solution de prise de main à distance, pour un montant total de 47 932 € en AE et CP ;
- +45 339 € en AE et CP depuis le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » pour le remboursement de prestations de services suivant : – le déploiement, l'utilisation et l'hébergement de la solution de gestion du temps CASPER, pour un montant total de 20 875 € en AE/CP, – le déploiement et l'utilisation d'une solution de gestion des incidents (OCS-GLPI), pour un montant total de 19 600 € en AE et CP. – le déploiement et l'utilisation d'une solution de prise de main à distance, pour un montant total de 4 864 € en AE et CP ;
- +126 610 € en AE et CP, correspondant aux coûts de fonctionnement récurrents d'une solution de Visioconférence (COMU), depuis les programmes suivants : – le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour un montant égal à 25 322 € en AE et CP, – le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ». pour un montant égal à 25 322 € en AE et CP, – le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » pour un montant égal à 25 322 € en AE et CP, – le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » pour un montant égal à 25 322 € en AE et CP, – le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture » pour un montant égal à 25 322 € en AE et CP ;
- -56 296 € en AE et CP vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour la contribution lié à l'accès aux liens réseau capillaires entre les directions départementales interministérielles et les autres sites mutualisés (facturation de prestations réalisées sur le périmètre du Réseau Interministériel de l'Etat (RIE)) ;
- -83 551 € en AE et CP vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour diverses prestations rendues dans le cadre de l'offre de service du RIE (raccordements, liaisons, ...) ;
- +28 056 € en AE et CP pour des prestations d'hébergement réalisées par le ministère de l'intérieur et s'inscrivant dans le cadre du plan de transformation des centres informatiques de l'Etat, provenant des programmes suivants : – le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour un montant égal à 6 854 € en AE et CP, – le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » pour un montant égal à 21 202 € en AE et CP.

- Décret n° 2019-1305 du 6 décembre 2019 portant transfert de crédits T2 pour un montant de 30 000 € en AE et CP depuis le programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » afin d'assurer le remboursement, par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet (transfert d'1 ETPT).

- Décret n° 2019-1203 du 19 novembre 2019 portant transfert de crédits T2 pour un montant de 90 009 € en AE et CP depuis le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » du ministère des solidarités pour la constitution de l'équipe du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (transfert d'1 ETPT).

- Décret n° 2019-982 du 22 septembre 2019 portant transfert de crédits d'un montant de 1 940 518 € de crédits en AE et CP dont 1 918 518 € de crédits de titre 2 et de 22 000 € de crédits hors titre 2 depuis le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » dans le cadre de la fusion des programmes 307 et 333 (transfert de 24 ETPT).

- Décret n°2019-1228 du 25 novembre 2019 portant transfert de crédits d'un montant de 1 122 € de crédits en AE et CP depuis le programme 129 « coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE).

- Décret n°2019-1280 du 3 décembre 2019 portant transfert de crédits de hors-titre 2 d'un montant de 521 353 € en AE et 2 755 309 € en CP pour le compte du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) depuis le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » comprenant les crédits relatifs: – au financement d'un bâtiment pour les besoins de l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) et du conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS); – à la participation au financement d'un data center sécurité au bénéfice de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI); – et au transfert de missions de contrôle de l'ANSSI au bénéfice de l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP).

2. Décret de virement :

- Décret n°2019-1279 du 25 novembre 2019 portant virement de crédits hors titre 2 pour un montant total de -10 697 297 € en AE et -12 619 287 € en CP à destination du programme 303 « immigration et asile » pour couvrir les dépenses obligatoires et prioritaires que sont notamment l'allocation pour demandeurs d'asile et l'hébergement.

- Décret n°2019-1279 du 3 décembre 2019 portant virement de crédits hors-titre 2 pour un montant total de +2 388 866 € en AE et -297 451 € en CP correspondant aux mouvements suivants :

- +3 639 842 € en AE et +961 125 € en CP depuis le programme 176 « Police nationale » qui se décomposent en deux mouvements de crédits contraires: – d'une part, le P216 abonde le P176 d'un montant de 70 000 € en AE et en CP pour le remboursement de subventions aux organisations sociales; – d'autre part, le P176 abonde le P216 d'un montant total de 3 709 842 € en AE et 1 031 125 € en CP comprenant, à la fois, la contribution du P176 pour un montant de 3 709 842 € en AE et 656 790 € en CP au bail « Capitole » et un remboursement d'un montant de 374 335 € en CP correspondant à un reliquat de crédits au titre du bail sur l'immeuble «Optimum»;
- -13 700 € en AE et en CP vers le programme 176 « Police nationale » en vue du remboursement des sommes avancées, par ce dernier, pour financer les préparatifs de l'organisation du G7;
- -1 237 276 € en AE et -1 244 876 € en CP vers le programme 307 « Administration territoriale » pour contribuer au financement de l'acquisition d'un bâtiment pour la sous-préfecture de Saint-Denis.

3. Arrêté de répartition de crédits :

Arrêté du 29 octobre 2019 portant ouverture de crédits de titre 2 d'un montant de 257 251 € en AE et CP dans le cadre des mesures salariales dites DUSSOPT.

4. Décrets d'ouverture et d'annulation de crédits à titre d'avance :

Néant

5. Arrêtés de reports de crédits ouverts par voie de fonds de concours :

Arrêté du 4 mars 2019 portant report de crédits : 1 450 000 € en AE et en CP en crédits de hors-titre 2 ;

6. Arrêtés de reports de crédits hors fonds de concours :

Arrêté du 15 février 2019 portant report de crédits : 5 879 286,90 € en AE en crédits de hors-titre 2 ;

Arrêté du 8 mars 2019 portant report de crédits : 575 463 € en AE et 603 885 € en CP en crédits de hors-titre 2.

7. Loi de finances rectificative :

Loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 : annulation de 22 980 741 € en AE et de 23 941 735 € en CP dont 6 163 774 € en AE et en CP de crédits de titre 2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours et attributions de produits perçus sur le programme 216 concernent :

- les investissements d'avenir relatifs à la transition numérique de l'État et à la modernisation de l'action publique : 230 897 € en titre 2 ;
- la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement : 270 304 € en hors titre 2
- la valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État : 1 034 473 € en hors titre 2 ;
- la rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises : 5 752 162 € en hors titre 2 ;
- les sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir ses frais de fonctionnement : 860 359 € en titre 2 ;
- la participation du FEDER à des projets initiés par l'administration centrale : 634 190 € en titre 2 ;
- Les produits des cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État : 33 800 € ;
- Le produit des redevances domaniales versées par des tiers occupant des immeubles du ministère de l'intérieur : 14 379 €.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 595 533	10 806 144	13 401 677	2 595 533	12 728 133	15 323 665
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-10 806 144	-10 806 144	0	-12 728 133	-12 728 133
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 595 533	0	2 595 533	2 595 533	0	2 595 532

En 2019, la mise en réserve initiale des crédits du programme 216 s'élève pour le titre 2 à 2 595 533 € en AE/CP (1 844 011 € de crédits HCAS et 751 522 € de crédits CAS) et pour les crédits hors titre 2 à 10 806 144 € en AE et à 12 728 133 € en CP.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Un dégel total de la réserve de crédits HCAS / CAS de titre 2 est intervenu et 1 844 011 € de réserve HCAS ont été annulés par la loi de finances rectificative n° 2019-1270 du 2 décembre 2019.

S'agissant des crédits hors titre 2, un dégel à hauteur de 108 847 € pour la mise en œuvre du Plan de formation des agents de l'État (grand plan d'investissement) est intervenu le 19 août 2019. Le dégel puis virement du solde de la réserve de précaution en AE/CP (-10,7 M€ en AE et -12,6 M€ en CP) au titre de la solidarité interministérielle est intervenu début novembre 2019.

Aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a été réalisé en 2019 sur le programme 216.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	+1	444	474	+3	471	-6
1161 – Personnels administratifs	-85	2 882	3 232	+23	3 185	-70
1162 – Personnels techniques	-128	856	1 004	0	911	-93
1163 – Personnels des cultes	0	1 245	1 267	0	1 226	-41
1165 – Ouvriers d'Etat	0	7	7	0	6	-1
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0	17	18	0	19	+1
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0	20	21	0	20	-1
1170 – Officiers (gendarmes)	0	16	15	0	16	+1
1171 – Sous-officiers (gendarmes)	0	23	24	0	22	-2
1172 – Volontaires (gendarmes)	0	0	5	0	0	-5
1173 – Inspecteurs et délégués du permis de conduire	0	1 349	1 349	0	1 377	+28
Total	-212	6 859	7 416	+26	7 253	-189

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1160 – Hauts fonctionnaires	0	+23	+6	-4	-3	-1
1161 – Personnels administratifs	0	+108	+53	+34	-4	+38
1162 – Personnels techniques	0	+3	-64	-12	-5	-7
1163 – Personnels des cultes	0	0	-3	-16	-1	-15
1165 – Ouvriers d'Etat	0	0	0	-1	0	-1
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0	0	+2	0	0	0
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0	+2	-1	-1	-1	0

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1170 – Officiers (gendarmes)	0	0	+2	-2	-1	-1
1171 – Sous-officiers (gendarmes)	0	0	0	-1	0	-1
1172 – Volontaires (gendarmes)	0	0	0	0	0	0
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	0	0	+27	+1	+6	-5
Total	0	+136	+23	-3	-9	+6

Les transferts de gestion exécutés au cours de la gestion 2019 s'élèvent à +26 ETPT et se déclinent comme suit:

- +24 ETPT au titre de la Fusion des programmes 307/333 (effectifs SDPSD), décret n° 2019-982 du 22 septembre 2019 ;
- +1 ETPT pour le poste de secrétaire général auprès du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DiAIR), décret n°2019-1203 du 19 novembre 2019 ;
- +1 ETPT relatif au délégué du préfet, décret n°2019-1305 du 6 décembre 2019.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	113	18	7,03	108	15	6,84	-5	-1
1161 – Personnels administratifs	1 132	59	7,14	1 130	261	6,73	-2	-7
1162 – Personnels techniques	113	20	5,56	115	50	6,47	+2	-2
1163 – Personnels des cultes	98	44	7,49	88	86	8,85	-10	-10
1165 – Ouvriers d'Etat	2	2	6,50	0	0	0,00	-2	0
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	4	2	6,53	3	0	6,33	-1	0
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	1	1	7,00	1	0	6,00	0	0
1170 – Officiers (gendarmes)	6	1	6,83	5	0	8,00	-1	0
1171 – Sous-officiers (gendarmes)	5	0	5,60	4	1	6,00	-1	0
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	110	21	6,20	95	36	5,82	-15	-15
Total	1 584	168		1 549	449		-35	-35

Les primo-recrutements (449 ETP) comprennent les recrutements par voie de concours ainsi que les recrutements de personnels contractuels. La réalisation est supérieure de +88 ETP par rapport à la prévision 2019 (361 ETP).

Les départs en retraite (168 ETP) sont inférieurs à ceux prévus au PAP 2019 (181 ETP) notamment pour les hauts fonctionnaires. A l'inverse, ils sont plus importants que prévus pour les personnels des cultes et les personnels techniques.

Le schéma d'emplois prévu en LFI de - 35 ETP a été respecté.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	4 178	4 109	3 991
Services régionaux	195	177	174
Opérateurs	18	16	16
Services départementaux	1 758	1 725	1 725
Autres	1 267	1 226	1 234
Total	7 416	7 253	7 140

Les effectifs des services régionaux correspondent aux agents de la délégation à la sécurité routière (DSR) affectés au sein des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour les départements d'outre-mer (DEAL) et de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA), ainsi qu'aux effectifs de la filière sociale affectés en préfecture.

Les effectifs des services départementaux comprennent la majorité des inspecteurs et délégués du permis de conduire et des effectifs déconcentrés dédiés à la sécurité routière.

La ligne « Autres » correspond aux personnels des cultes.

La ligne « Opérateurs » regroupe les agents portés par le programme 216 en poste à l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), service rattaché au programme 303 « Immigration et asile ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – État-major et services centraux	4 694	4 622
08 – Immigration, asile et intégration	561	564
09 – Sécurité et éducation routières	2 161	2 067
Total	7 416	7 253
Transferts en gestion		+26

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 120

Pour l'année scolaire 2018-2019, le programme 216 a recruté 120 apprentis.

Le plein engagement du ministère de l'intérieur dans la mise en œuvre du plan de développement de l'apprentissage a permis d'accroître fortement le nombre d'apprentis.

Par ces recrutements, le ministère de l'intérieur contribue au développement du contrat d'apprentissage qui participe à la politique gouvernementale d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont détaillés dans la partie performance du programme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	282 688 251	311 043 655	306 176 827
Cotisations et contributions sociales	185 515 807	198 410 849	198 095 517
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	140 936 165	150 304 437	150 304 328
– Civils (y.c. ATI)	103 443 638	111 253 504	111 266 306
– Militaires	3 544 942	3 482 153	3 469 242
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	18 207 585	19 568 780	19 568 780
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	15 740 000	16 000 000	16 000 000
Cotisation employeur au FSPOEIE	135 042	35 568 780	131 765
Autres cotisations	44 444 600	12 537 632	47 659 424
Prestations sociales et allocations diverses	7 951 793	9 652 064	7 604 855
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	476 155 851	519 106 568	511 877 199
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	335 219 686	368 802 131	361 572 871
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		1 596 000	

L'allocation de retour à l'emploi a bénéficié à 101 personnes pour un montant de 614 753 €.

Les pensions des ministres des cultes sont traitées dans un dispositif spécifique, distinct de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » pour les personnels civils (74,60 %) et militaires (126,07 %). Elles s'établissent à 16 000 000 € en 2019.

Depuis 2010, le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » porte l'ensemble de la contribution du ministère de l'intérieur à la subvention d'équilibre au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE). En 2019, cette contribution s'élève à 19 568 780 €.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	356,87
Exécution 2018 hors CAS Pensions	335,22
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	9,02
Débasage de dépenses au profil atypique :	12,63
– GIPA	-0,06
– Indemnisation des jours de CET	-1,14
– Mesures de restructuration	-0,07
– Autres dépenses de masse salariale	13,90
Impact du schéma d'emplois	-1,91
EAP schéma d'emplois 2018	-2,31
Schéma d'emplois 2019	0,40
Mesures catégorielles	1,25
Mesures générales	0,29
Rebasage de la GIPA	0,14
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	0,14

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT solde	-1,62
GVT positif	4,52
GVT négatif	-6,14
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,67
Indemnisation des jours de CET	1,55
Mesures de restructurations	0,12
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	5,03
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,61
Autres variations	5,63
Total	361,57

La ligne « Impact des mesures de transferts et de périmètre 2018-2019 » comprend le montant des dépenses prévues de titre 2 au titre des transferts 2019.

La ligne « autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » (13,90 M€) correspond :

- aux mesures de restructuration (-0,07 M€) ;
- à la GIPA (-0,06 M€) ;
- à l'indemnisation des jours de CET (-1,14 M€) ;
- à la ligne « Autres » (13,9 M€) qui intègre notamment les fonds de concours (-0,90 M€), les rétablissements de crédits 2018 (4,56 M) et le rétro-transfert vers le ministère de la transition écologique et solidaire exécuté en 2017 (10,18 M€).

En 2019, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat prévue par le décret n°2008-539 du 16 juillet 2008 a été versée à 307 agents pour un coût de 0,14 M€.

Le montant des mesures bas salaires a été de 0,12 M€ pour 88 agents.

Le GVT positif (2,32 %) a représenté une progression de la masse salariale de 4,52 M€. Le GVT négatif s'établit à -6,14 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » comprend notamment :

- l'indemnisation des jours CET 2019 (1,55 M€),
- les mesures de restructuration 2019 (0,12 M€).

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » comptabilise principalement l'écart entre les rétablissements de crédits 2018 et 2019 (+4,56 M€), la surconsommation liées aux mesures DUSSOPT entre les CET 2018 et 2019 (+0,40 M€) et l'écart entre les mesures catégorielles exécutées en 2018 et en 2019 (+0,67 M€).

Le montant de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (IECSG) versée en 2019 est de 246 235 € soit une diminution de 22 % par rapport au montant versé en 2018 (316 093 € en 2018).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1160 – Hauts fonctionnaires	117 662	126 080	110 735	106 285	113 131	99 243
1161 – Personnels administratifs	40 028	45 801	44 442	34 662	39 653	38 745
1162 – Personnels techniques	44 497	48 275	47 461	38 731	42 173	41 319
1163 – Personnels des cultes	24 026	30 666	28 922	20 085	25 677	24 199

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1165 – Ouvriers d'Etat	24 003	38 653	38 558	20 056	32 296	32 217
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	72 640	74 385	82 937	63 796	65 373	73 827
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	51 071	52 259	56 432	45 046	46 194	50 322
1170 – Officiers (gendarmes)	37 527	66 575	70 682	32 717	59 013	62 470
1171 – Sous-officiers (gendarmes)	26 047	39 807	44 720	22 455	35 049	39 273
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	32 249	49 455	42 550	27 981	42 612	36 650

Les coûts sont calculés au regard des entrées et sorties réellement constatées en 2019 sur le programme CPPI.

À l'exception de la catégorie des hauts-fonctionnaires, les coûts d'entrée constatés sont en moyenne inférieurs aux coûts de sortie en raison de l'arrivée sur le programme de personnels de grade et d'ancienneté inférieurs à celui des personnels sortants.

Concernant les ouvriers d'État, les hauts-fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement de la police nationale, les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale, les officiers et les sous-officiers de la gendarmerie nationale, la faible volumétrie des entrées et sorties explique une variation plus importante des coûts constatés d'une année sur l'autre et des écarts plus prononcés au regard des prévisions.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 077 591	1 081 424
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA	3	A	Attachés d'administration de l'Etat	04-2019	9	11 500	15 333
NBI de la filière sociale	21	A	Conseillers techniques et assistants de service social	01-2019	12	40 401	40 401
Mise en oeuvre du protocole Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR)	4 614	A,B,C	Personnels administratifs et techniques	01-2019	12	1 025 690	1 025 690
Mesures indemnitaires						172 420	294 764
Réexamen de l'IFSE (IPCSR - DPCSR - Assistantes sociales - Conseillers tech. services sociaux)	1 416	A, B	Inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, conseillers techniques et assistants de service social	01-2019	12	111 248	111 248
Réexamen de l'IFSE (administratifs A, B et C et ISIC)	2 116	A, B, C	Attachés d'administration de l'Etat, secrétaires et adjoints administratifs, ingénieurs des systèmes d'information et de communication	09-2019	4	61 172	183 516
Total						1 250 011	1 376 188

Le montant exécuté des mesures catégorielles s'élève à 1,25 M€ en 2019. Elles comprennent :

- la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels des carrières et des rémunérations » (PPCR) ;
- le décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA pour la filière administrative ;
- la mise en place de la NBI de la filière sociale ;
- la revalorisation du régime indemnitaire (IFSE) des inspecteurs et délégués du permis de conduire et des conseillers techniques et assistants de service social ;
- la revalorisation du régime indemnitaire (IFSE) de la filière administrative et des ingénieurs des systèmes d'information et de communication (ISIC).

L'écart entre le montant des mesures catégorielles inscrit en PAP 2019 (1,38 M€) et la réalisation (1,25 M€) s'explique principalement par :

- l'absence de mise en œuvre de la création d'un emploi GRAF chez les ingénieurs des services techniques,
- la mise en œuvre tardive de certaines mesures (le décroisement CAIOM/GRAF et la création d'emplois fonctionnels pour la filière administrative, le réexamen de l'IFSE de la filière administrative et des ISIC),
- le coût plus important du réexamen de l'IFSE des inspecteurs et délégués du permis de conduire et des conseillers techniques et assistants de service social.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	184 232	10 942 044	5 437	10 947 481
Famille, vacances	86 187	2 227 072	273 432	2 500 504
Mutuelles, associations		10 598 489		10 598 489
Prévention / secours	81 869	8 696 928		8 696 928
Autres		298 819		298 819
Total		32 763 352	278 869	33 042 221

L'action sociale et l'accompagnement du personnel s'adressent à tous les agents du ministère et à leurs familles.

L'action sociale coordonne et met en œuvre les politiques d'action sociale, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes partenaires, en matière de restauration, d'aides aux séjours, de secours, de logement, de petite enfance et d'insertion des personnes handicapées. Elle met également en œuvre les dispositifs d'accompagnement du personnel dont la priorité est l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents, dans un contexte de modernisation du ministère de l'intérieur. Ces dispositifs consistent à animer et coordonner les réseaux des professionnels de soutien (médecine de prévention, service social, santé et sécurité au travail) et mettre en œuvre le plan ministériel de prévention des risques psychosociaux.

Concernant le programme 216, les crédits relevant du titre 3 sont consacrés à la restauration collective, aux séjours et actions locales au profit des agents et de leurs familles, au fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien, à l'insertion des agents en situation de handicap et aux actions d'information et de prévention. Des subventions sont également accordées aux opérateurs sociaux (associations et fondations) œuvrant pour le compte du ministère dans les différents domaines de l'action sociale. Aucune mutuelle n'est financée sur cette ligne budgétaire.

Le décompte des effectifs concernés reste peu significatif dans la mesure où il intègre des effectifs qui sont rémunérés sur d'autres programmes, des agents retraités, voire des enfants d'agents. Par ailleurs, pour certains types de dépenses, la notion d'effectif reste difficile à estimer. Ainsi, les actions d'information de prévention, l'action des réseaux de santé et sécurité au travail bénéficient à tous les personnels du ministère quel que soit leur programme de rattachement. La mise en place de ratios à partir de ces effectifs s'avère donc délicate et ne peut raisonnablement s'envisager sans rapprochement de l'ensemble des acteurs de l'action sociale (tous programmes confondus).

Les crédits relevant de la rubrique « famille, vacances » reprennent les actions départementales menées à l'initiative des commissions locales d'action sociale. Les effectifs indiqués correspondent au nombre de bénéficiaires, qu'il s'agisse d'agents en activité, de leurs enfants ou de retraités.

Les crédits identifiés dans la rubrique « prévention/secours » concernent les frais de fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien.

La rubrique « autres » reprend les crédits consacrés à l'insertion des personnes handicapées et aux actions d'information et de prévention, qui concernent l'ensemble des agents du ministère et parfois les retraités.

Enfin, les crédits de titre 5 sont essentiellement destinés à la mise aux normes d'hygiène et de sécurité de l'immobilier social (centres de vacances et restaurants administratifs) et la création et la rénovation d'espaces sociaux de restauration.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

B015

Ce datacenter consiste en la réalisation de salles serveurs hautement sécurisées afin de répondre aux besoins du ministère de l'intérieur et d'offrir des capacités d'hébergement pour les autres ministères. Il s'inscrit dans le plan d'actions de rationalisation des centres informatiques porté par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC). Le B015 est un data center résilient, adapté aux nouveaux enjeux de continuité du numérique.

Année de lancement du projet	2015
Financement	216
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	26,76	8,88	2,68	12,68	2,93	8,91	0,00	1,90	0,28	1,71	0,00	0,46	0,00	0,00	32,65	32,65
Titre 2	1,00	1,00	0,50	0,50	0,50	0,50	0,25	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Total	27,76	9,88	3,18	13,18	3,43	9,41	0,25	2,15	0,28	1,71	0,00	0,46	0,00	0,00	34,65	34,65

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	27,00	34,65	+28,34 %
Durée totale en mois	39	51	+30,77 %

Le datacenter interministériel sécurisé B015 a été réceptionné le 31 juillet 2018. Son inauguration a eu lieu le 17 octobre 2018.

Les crédits de paiement consommés en 2019 concernent principalement des dépenses engagées précédemment.

Les écarts constatés entre la prévision inscrite dans le projet annuel de performance 2019 et l'exécution 2019 s'explique notamment par des révisions de prix appliquées sur deux marchés du B015. L'ensemble des engagements contractés depuis le début du projet seront soldés en 2020 (décalage par rapport aux prévisions inscrites en PAP 2020).

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COMMISSION CONSULTATIVE DU STATIONNEMENT PAYANT (CCSP)

Une juridiction administrative spécialisée nommée commission consultative du stationnement payant (CCSP) a été instituée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Mise en place à compter du 1er janvier 2018, elle a pour mission de gérer les recours contentieux dirigés contre les forfaits de post-stationnement (FPS) et les titres exécutoires.

Année de lancement du projet	2015
Financement	
Zone fonctionnelle principale	Contentieux de l'administration

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,71	0,00	2,15	1,78	3,28	3,61	2,00	2,60	2,29	2,70	0,00	0,34	0,00	0,00	8,43	8,43
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,71	0,00	2,15	1,78	3,28	3,61	2,00	2,60	2,29	2,70	0,00	0,34	0,00	0,00	8,43	8,43

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	11,07	8,43	-23,85 %
Durée totale en mois	51	51	0,00 %

Le SI de la CCSP (commission du contentieux du stationnement payant) de la juridiction administrative spécialisée intègre en 2019 de nouvelles fonctions : l'hébergement sur le Cloud, la brique de signature électronique, l'intégration de la numérisation des décisions. Elles ont induit un léger coût supplémentaire de 14,5% en AE et de 3% en CP. Le SI a été mis en production mi-mars 2018 et s'achèvera en 2020.

L'écart entre la prévision 2019 (2M€ en AE et 2,60M€ en CP) et l'exécution 2019 (2,29M€ en AE et 2,69M€ en CP) s'explique par des dépenses plus élevées concernant le développement du système d'information et l'assistance à maîtrise d'ouvrage

RÉSEAU RADIO DU FUTUR

Année de lancement du projet	2016
Financement	216
Zone fonctionnelle principale	Sécurité Intérieure

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,20	0,10	0,94	0,51	0,64	1,06	27,98	16,09	7,24	5,28	21,21	19,76	117,11	120,63	147,34	147,34
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,10	1,10	17,90	17,90	19,00	19,00
Total	0,20	0,10	0,94	0,51	0,64	1,06	27,98	16,09	7,24	5,28	22,31	20,86	135,01	138,53	166,34	166,34

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	164,05	166,34	+1,40 %
Durée totale en mois	48	48	0,00 %

Le projet « réseau radio du futur » (RRF) permet la création d'un réseau à haut débit commun à la police, la gendarmerie et la sécurité civile (mais aussi au bénéfice du SAMU, des douanes, de l'administration pénitentiaire, des militaires de l'opération « Sentinelle », des opérateurs d'importance vitale, etc.). Les réseaux radios actuels gérés par le ministère de l'Intérieur (INPT/RUBIS) reposent sur une technologie non-standard (TETRAPOL). La technologie utilisée actuellement est annoncée comme en fin de vie en 2020 pour certaines zones, dont la plaque parisienne du réseau d'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT), alors même que des jalons majeurs sont d'ores et déjà identifiés : ouverture de la ligne 15 sud du Grand Paris Express (2022), coupe du monde de Rugby (2023) et surtout les Jeux Olympiques (2024).

Il convient de souligner que cela conduit à un changement majeur de logique : le passage d'une logique de conception d'un réseau propriétaire à une logique de marchés publics passés avec les industriels et les opérateurs en fonction des besoins déterminés par les utilisateurs.

Les crédits consommés avec 7,2M€ en AE et 5,3M€ sont inférieurs aux crédits programmés. 6 M€ ont été affectés sur la TF n°051637. Ce déphasage constaté est principalement dû à un retard dans la notification du marché PC STORM, ainsi qu'à une phase d'étude et de préfiguration plus longue que prévu.

Après une phase d'étude et de préfiguration de plus de 3 ans, le projet RRF est entré en phase opérationnelle avec la nomination d'un directeur de programme en août 2019. Un plan d'accélération du RRF a été construit et présenté lors du comité stratégique RRF du 15 novembre 2019. Ce plan s'appuie en grande partie sur le retour d'expérience du projet PCSTORM. Il délivre dès à présent des résultats permettant d'envisager la mise à disposition d'une première solution adaptée dès fin 2021.

Les gains du projet en termes d'économies d'échelle, d'interopérabilité ne peuvent être évalués à ce stade.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT / CREDIT-BAIL IMMOBILIER POLE DE RENSEIGNEMENTS DE LEVALLOIS

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	183 701 118	183 701 118	0	0	0	0	0	0	0
	14 970 112	14 970 112	15 047 842	15 047 842	15 492 915	15 492 915	15 948 016	16 413 356	105 828 876
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	5 392 401	5 392 401	0	0	0	0	0	0	2 581 710
	1 029 888	1 029 888	1 272 158	1 272 158	1 153 485	1 153 485	1 031 312	905 558	2 581 710

La direction générale de la sécurité intérieure est installée dans un immeuble situé sur la commune de Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine. Cet immeuble a fait l'objet d'une procédure de location avec option d'achat (LOA) engagée en 2006. Cette option d'achat a été levée le 30 décembre 2016 par le recours à un crédit-bail immobilier.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT/CREDIT BAIL IMMOBILIER GARANCE

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	140 960 155	140 960 155	0	0	0	0	0	0	0
	17 838 360	17 838 360	8 359 025	8 359 025	8 636 635	8 636 635	8 920 684	9 211 304	87 994 147
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	16 894 292	16 894 292	0	0	0	0	0	0	0
	4 872 772	4 872 772	1 961 061	1 961 061	1 829 156	1 829 156	1 692 897	1 552 184	4 986 222

L'acquisition de l'immeuble « Le Garance » (Paris 20e), livré en 2015 et occupé par sept services du ministère de l'intérieur, fait l'objet d'un crédit-bail immobilier (CBI) signé en 2014

AOT-LOA / POLE DGGN ISSY-LES-MOULINEAUX

AE CP	2017 et avant		2018		2019		2020	2021	2022 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	161 068 645	161 068 645	0	0	0	0	0	0	0
	16 411 149	16 411 149	3 098 983	3 098 983	3 233 291	3 233 291	3 356 488	3 519 162	131 449 572
Fonctionnement	22 700 786	22 700 786	3 991 754	3 885 014	4 063 381	3 990 824	4 131 009	4 202 555	112 521 347
	22 700 786	22 700 786	3 991 754	3 885 014	4 063 381	3 990 824	4 131 009	4 202 555	112 521 347
Financement	41 050 555	41 050 555	6 230 057	6 230 057	6 095 749	6 095 749	5 972 552	5 809 878	73 789 308
	41 050 555	41 050 555	6 230 057	6 230 057	6 095 749	6 095 749	5 972 552	5 809 878	73 789 308

Le ministère de la défense a signé, en 2008, une AOT-LOA pour la construction et l'entretien du siège de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux. La gestion financière de l'AOT-LOA, portée par le programme 152 « Gendarmerie nationale », a été transférée en 2012 sur le programme 216 dans le cadre de la rationalisation de la gestion immobilière des sites occupés par les services d'administration centrale.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 392 954 931	CP ouverts en 2019 * (P1) 436 429 686
AE engagées en 2019 (E2) 370 192 321	CP consommés en 2019 (P2) 427 114 715
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 18 861 056	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 119 154 206
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 3 901 554	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 307 960 509

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 687 639 481				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 101 306				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 687 740 787	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 119 154 206	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 568 586 581
AE engagées en 2019 (E2) 370 192 321	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 307 960 509	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 62 231 812
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 630 818 393
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 140 289 092
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 490 529 301

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 est estimé à 631 M€. Il comprend notamment les opérations suivantes :

- 84 M€ au titre de la prise à bail de l'immeuble « Le Lumière » à Paris ;
- 114 M€ au titre de l'opération immobilière Garance à Paris ;
- 140 M€ au titre du pôle de renseignements de Levallois-Perret ;
- 138 M€ au titre du siège de la DGGN à Issy-les-Moulineaux ;
- 40 M€ dans le cadre du renouvellement de baux relevant de l'administration centrale entre 2012 et 2018 ;
- 21 M€ au titre de la prise à bail de l'immeuble OPTIMUM (site DGSJ) ;
- 26 M€ pour d'autres dépenses immobilières (hors renouvellement des baux) ;
- 27 M€ au titre d'opérations relevant des systèmes d'information et de communication (SIC) ;
- 28 M€ au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance
- 13 M€ pour l'ensemble des autres actions du programme (action sociale, formation, fonctionnement, communication)

Les CP 2020 qui permettront de couvrir les engagements non couverts au 31 décembre 2019 sont estimés à près de 140 M€ et concernent notamment les opérations immobilières détaillées ci-après :

- immeuble « Le Lumière » : 23 M€ ;
- pôle de renseignements de Levallois : 13 M€ ;
- renouvellement de baux : 14 M€,
- immeuble « Le Garance » : 11 M€ ;
- immeuble « Optimum » : 4 M€ ;
- siège de la DGGN : 3 M€ ;
- autres dépenses immobilières : 18 M€ (renouvellement des marchés pluriannuels de fluides notamment) ;
- opérations relevant des systèmes d'information et de communication : 26 M€ ;
- dépenses du fonds interministériel de prévention de la délinquance : 28 M€.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**État-major et services centraux**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	353 287 382	40 473 171	393 760 553	345 646 171	33 121 307	378 767 478
Crédits de paiement	353 287 382	39 876 119	393 163 501	345 646 171	31 305 455	376 951 625

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	353 287 382	345 646 171	353 287 382	345 646 171
Rémunérations d'activité	209 408 156	204 822 408	209 408 156	204 822 408
Cotisations et contributions sociales	134 648 256	133 515 409	134 648 256	133 515 409
Prestations sociales et allocations diverses	9 230 970	7 308 353	9 230 970	7 308 353
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	40 473 171	31 926 438	39 876 119	30 146 109
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 973 171	14 406 756	22 376 119	12 737 837
Subventions pour charges de service public	17 500 000	17 519 682	17 500 000	17 408 272
Titre 5 : Dépenses d'investissement		970 035		934 512
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		970 035		934 512
Titre 6 : Dépenses d'intervention		224 834		224 834
Transferts aux ménages		2 800		2 800
Transferts aux autres collectivités		222 034		222 034
Total	393 760 553	378 767 478	393 163 501	376 951 625

Après correction des erreurs d'imputation, l'exécution des dépenses HT2 de l'action 1 peut être détaillée comme suit en CP :

- 17,3 M€ de subvention versée au Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) ;
- 10,3 M€ pour le fonctionnement courant des services centraux (y compris le cabinet du ministre de l'intérieur ainsi que les services d'état-major et l'inspection générale de l'administration) dont 0,52 M€ pour les services territoriaux SIC ;
- 1,7 M€ pour la politique de communication du ministère ;
- 0,2 M€ pour les dépenses d'études et de prestations intellectuelles ;
- 1,5 M€ pour les dépenses connexes en ressources humaines imputées en titre 3 (congrés bonifiés, changement de résidence, remboursement de mises à disposition, etc.).

Les dépenses d'investissement portées par l'action 1 à hauteur de 0,9 M€ en CP ont été consacrées à l'achat de véhicules et de matériels informatiques.

Les dépenses d'intervention (0,2 M€) correspondent quant à elles à des subventions (associations et groupements d'intérêts public). Ce montant intègre notamment la contribution du ministère de l'intérieur, pour l'année 2019, au GIP « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale » (41 k€).

L'action 1 présente un écart de -6,6 M€ AE et -7,7 M€ CP entre la programmation détaillée en LFI et les montants de l'exécution budgétaire indiqués dans le tableau des dépenses de l'action 01. Cette situation est, pour l'essentiel, la conséquence de 4 éléments cumulatifs :

- Le transfert, par décret de virement vers le programme 303, des crédits gelés sur cette action dans le cadre de la réserve de précaution, pour couvrir les besoins de financement de la mission « Immigration, asile et intégration » ;
- L'annulation d'une partie des crédits de cette action dans le cadre de la LFR ;
- Le transfert d'1,2 M€, vers le programme 307, pour financer l'augmentation de la taille de la sous-préfecture de St-Denis *via* l'acquisition ancienne succursale de la Banque de France (sur un montant total de 5,5 M€ co-financé par les 3 programmes de la mission AGTE ;
- Le redéploiement de crédits vers le poste de dépense « contentieux » pour couvrir les conséquences financières du mouvement des « gilets jaunes ».

Action 03

Système d'information et de communication

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		102 873 324	102 873 324		79 423 979	79 423 979
Crédits de paiement		91 518 010	91 518 010		78 722 778	78 722 778

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	53 108 334	67 326 623	54 758 334	66 205 312
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	53 108 334	67 326 623	54 758 334	66 205 312
Titre 5 : Dépenses d'investissement	49 764 990	12 097 356	36 759 676	12 517 466
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	49 764 990	5 361 573	36 759 676	6 343 340
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		6 735 783		6 174 126
Total	102 873 324	79 423 979	91 518 010	78 722 778

Les crédits inscrits à l'action 3 du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » couvrent les dépenses récurrentes de maintenance et d'investissement réalisées au profit de l'ensemble des directions et services du ministère. Ils concernent les infrastructures de communication (réseau informatique, téléphonique, messagerie, etc.), les moyens d'hébergement et de sauvegarde des applications nationales utilisées par les services centraux et déconcentrés dans le cadre de leurs missions opérationnelles, et le développement de nouveaux systèmes d'information.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses relatives aux systèmes d'information et de communication (SIC) s'élèvent, après correction des erreurs d'imputation, à 79 415 989 M€ en AE et 78 713 937 M€ en CP. Elles sont regroupées en cinq grands domaines détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Titre 3		Titre 5		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Infrastructures réseaux, télécom, sécurité	23 403 245	24 249 832	5 714 851	5 512 525	29 118 096	29 762 357
2. Postes de travail et licences	2 567 115	2 089 969	2 257 324	2 155 090	4 824 439	4 245 059
3. Hébergement	12 942 383	14 503 826	10 580 807	9 019 087	23 523 191	23 522 913
4. Applications	4 726 540	5 242 174	3 552 347	4 014 845	8 278 887	9 257 019
5. Soutien et pilotage	6 370 292	6 623 464	60 466	23 275	6 430 758	6 646 740
6. Réseau Radio du Futur (RRF)	5 228 844	4 211 012	2 011 773	1 068 837	7 240 618	5 279 849
Total	55 238 420	56 920 278	24 177 569	21 793 659	79 415 989	78 713 937

Les crédits disponibles ont permis d'assurer le maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures, des réseaux (réseau interministériel de l'État (RIE), moyens de communication), des plateformes d'hébergement et des applications informatiques. Des investissements ont également été menés grâce aux crédits mis à disposition, en particulier en ce qui concerne l'hébergement et le réseau radio du futur.

Les écarts constatés entre les crédits prévus en LFI 2019 et les montants exécutés résultent principalement :

- du transfert, par décret de virement vers le programme 303, des crédits gelés sur cette action dans le cadre de la réserve de précaution, pour couvrir les difficultés budgétaires de la mission « Immigration, Asile et Immigration » ;
- de l'annulation d'une partie des crédits de cette action dans le cadre de la LFR ;
- du retard pris dans la réalisation du projet « réseau radio du futur ».

Action 04**Action sociale et formation**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		42 535 298	42 535 298	23 077	42 069 204	42 092 282
Crédits de paiement		42 535 298	42 535 298	23 077	41 017 161	41 040 238

Les dépenses de l'action 4 « Action sociale et formation », soit 42,04 M€ d'AE et 40,99 M€ de CP (après correction des erreurs d'imputations), couvrent les dépenses suivantes :

- les actions de formation réalisées au bénéfice des personnels du ministère de l'intérieur aussi bien au centre national de formation du ministère de l'intérieur de Lognes que dans les territoires, incluant la formation des personnels administratifs de la police nationale, des personnels civils de la gendarmerie nationale, et des personnels de la sécurité routière (formations transversales et actions de promotion professionnelle), ainsi que les concours et examens professionnels organisés pour le recrutement et la promotion des agents. Ces crédits couvrent également les dépenses liées à l'apprentissage pour l'ensemble des directions relevant du secrétariat général du ministère de l'intérieur.
- les dépenses relatives aux politiques sociales dont la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la direction des ressources humaines a la responsabilité.

Dépenses de formation, concours et promotion professionnelle (7,43 M€ en AE et 6,86 M€ en CP)

	Inducteur de coût	Nombre (1)	Coût unitaire (2)	Observations	Montant (en CP en €) (3) = (1) x (2)
Formation professionnelle CNF	Journées stagiaires	24 595	206,93	1. Logistique (transport, hébergement et restauration) 2. Pédagogie 3. Apprentissage	5 089 545
Actions de formation déconcentrées (réseau)	Journées stagiaires	36 836	17,92	Réseau préfetures et SZSIC	660 041
Concours	Inscrits	21 508	32,92	Location de salles, reprographie, affranchissement...	707 945
Promotion professionnelle	Agents formés à Lognes et en régions	7 101	56,04		397 920
Total					6 855 450

* Le coût unitaire correspond au montant exécuté par le nombre de bénéficiaires arrondis

Les dépenses de formation, concours et promotion professionnelle sont légèrement supérieures aux prévisions inscrites en PAP 2019 compte tenu d'un report de charge lié aux dépenses logistiques n'ayant pu être payées au titre de l'ancien et du nouveau marché passé avec AMEX.

En 2019, la politique de formation à la prise de poste, en particulier vis-à-vis des nouveaux A, B et SIC, s'est poursuivie. La SDRF a continué à accompagner au plus près des agents dans le cadre de la loi Asile Immigration et du déploiement du SI RH « Dialogue 2 ».

De plus, suite aux élections professionnelles, un important dispositif de formation a été mis en place concernant les formations CHSCT.

Enfin, la SDRF s'est engagée dès 2019 dans une politique d'internalisation des formateurs afin de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire dans les différents domaines de formation. Dans ce cadre, plusieurs formations de formateurs ont été réalisées.

Il est à noter par ailleurs que les grèves de décembre 2019 ont eu comme impact une diminution du nombre de journées stagiaires en raison des annulations de formations. Toutefois, ces annulations n'ont pas engendré en parallèle de baisse conséquente des coûts, puisque les dépenses relatives aux réservations logistiques n'ont pas pu être récupérées.

Dépenses d'action sociale (33,12 M€ en AE et 32,76 M€ en CP hors FIPHFP)

Le montant des dépenses d'action sociale hors titre 2 pour l'année 2019 apparaît en augmentation par rapport à 2018 (+1,8 M€ en AE et +1,6 M€ en CP hors FIPHFP). Ainsi, 33,12 M€ en AE et 32,76 M€ en CP ont été consacrés aux politiques d'action sociale, détaillées dans le tableau ci-dessous. S'ajoutent à ces dépenses 1,49 M€ en AE et de 1,37 M€ en CP de crédits destinés à financer les actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap, soit une consommation totale de 34,61 M€ en AE et 34,13 M€ en CP pour les politiques d'action sociale portées par le programme 216.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Politiques menées	Inducteur de coût	Nombre	Coût unitaire	Montant
		(1)	(2)	(CP en €) (3) = (1) x (2)
Offre de services collectifs	Restauration - prestation repas réglementaire : nombre annuel de repas pris en charge	3 042 322	1,26	3 833 326
	Restauration - prestation complémentaire (aide au repas) : nombre annuel de repas pris en charge	1 812 963	2,60	4 713 703
	Restauration - fonctionnement/ESR : nombre total d'agents	184 232	13	2 395 016
	Séjour et actions locales : nombre de bénéficiaires	86 187	25,84	2 227 072
O2 Professionnels de soutien	Médecine de prévention : nombre de visites	59139	127,32	7 529 577
	Service social : coût / assistant social	169	5219	882 011
	Santé et sécurité au travail : coût fonctionnement / intervention	171	1668,65	285 339
Insertion des personnes handicapées	Aides financières : nombre d'actions	104	1922,12	199 900
Partenariat social	2 fondations, 9 associations			10 598 489
Missions transversales	Campagnes de prévention, études : nombre d'actions	64	1545	98 918
Total				32 763 352 € (hors FIPHFP)

Offre de services collectifs : Les dépenses de restauration sont en diminution par rapport à 2018 (-2,31 % en AE et -2,92 % en CP). Elles diminuent plus fortement en administration centrale (-10,64 %) qu'en préfectures (-1,98 %). Ces dépenses de restauration sont en conséquence inférieures aux prévisions du PAP 2019 (soit -1M€).

Le budget d'initiative locale (BDIL) des préfectures apparaît en légère baisse en CP (-15 K€ en AE et -45 K€ en CP).

Partenariat social :

Les dépenses de partenariat social s'élèvent à 10,6 M€, soit une augmentation de + 0,47 M€ (+4,63 %) au regard de l'exercice 2018. Cette hausse est principalement liée à celle des subventions versées aux partenaires d'administration centrale (financement de l'équipement d'une nouvelle structure de restauration collective en administration centrale, contribution financière liée au renforcement des organes de direction et aux moyens de certains partenaires d'administration centrale....)

Professionnels de soutien :

Ces dépenses sont effectuées au titre des politiques de médecine préventive (7,53 M€ en CP), du service social (0,88 M€) et de la prévention de la santé et de la sécurité au travail (0,29 M€). Elles sont en augmentation significative par rapport à l'année 2018 (+ 1,5 M€ soit 20 %). Cette hausse qui est principalement portée par l'administration centrale (1,36 M€) s'explique par la réalisation des dépenses exceptionnelles en fin de gestion notamment dans le cadre de la modernisation du fonctionnement des réseaux de soutien et de la mise en place de système d'information du service social et de la médecine de prévention.

Handicap :

La politique d'insertion des personnes en situation de handicap initiée de longue date au sein du ministère de l'intérieur se poursuit : le taux d'emploi étant toujours supérieur à 6%.

Les crédits alloués en 2019 de 1,49 M€ (contre 1,45 M€ en 2018) ont été entièrement consommés en AE. Seul un reliquat de 121 K€ en CP n'a pu être consommé compte tenu des contraintes du calendrier de fin de gestion. La consommation des crédits handicap « métier » est en augmentation en 2019 (+ 44% en AE et 51% en CP) mais inférieure aux prévisions du PAP 2019. Cette augmentation est liée à la diminution du taux de prise en charge par les crédits FIPHFP concernant certaines prestations.

Missions transversales :

Le niveau de consommation des crédits des missions transversales est inférieur aux prévisions (- 0,36 M€). Cette baisse se traduit par la poursuite de l'effort de réduction et de rationalisation des dépenses par internalisation de certaines prestations qui étaient auparavant confiées à des prestataires externes. Le nombre d'actions d'information et de prévention reste supérieur à celui de 2018 ainsi qu'aux prévisions.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		23 077		23 077
Rémunérations d'activité		2 692		2 692
Cotisations et contributions sociales		25		25
Prestations sociales et allocations diverses		20 360		20 360
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	42 535 298	41 545 206	42 535 298	40 590 943
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	42 535 298	41 545 206	42 535 298	40 590 943
Titre 5 : Dépenses d'investissement		488 903		391 122
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		488 903		391 122
Titre 6 : Dépenses d'intervention		35 095		35 095
Transferts aux autres collectivités		35 095		35 095
Total	42 535 298	42 092 282	42 535 298	41 040 238

Les 23 077 € de dépenses T2, ainsi que les 35 095 € de dépenses d'intervention correspondent à des erreurs d'imputations.

Les dépenses d'investissement sont consacrées à l'achat de véhicules et à des travaux réalisés pour l'insertion des personnels handicapés.

Action 05

Affaires immobilières

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		72 522 229	72 522 229		67 657 924	67 657 924
Crédits de paiement		137 135 560	137 135 560		133 630 149	133 630 149

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	52 122 229	58 887 876	88 297 262	120 727 099
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	52 122 229	58 887 876	88 297 262	120 727 099
Titre 5 : Dépenses d'investissement	20 400 000	8 770 048	48 838 298	12 903 050
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	20 400 000	8 770 048	48 838 298	12 903 050
Total	72 522 229	67 657 924	137 135 560	133 630 149

Les dépenses de fonctionnement imputées sur l'action 5 « affaires immobilières » concernent les postes de dépenses relatifs aux loyers communs, aux loyers de titre 3 des partenariats publics privés et crédits-bails immobiliers, aux opérations de maintenance courante, aux fluides, et aux opérations d'entretien et d'aménagement.

Les dépenses d'investissement imputées sur l'action 5 « affaires immobilières » concernent quant à elles les postes de dépenses relatifs aux loyers de titre 5 des partenariats publics privés et crédits-baux immobiliers, et aux opérations de maintenance lourde-réhabilitation réalisées sur les sites d'administration centrale.

Une sous-consommation de 4,8 M€ AE et 3,5 M€ CP peut être constatée entre la LFI 2019 et l'exécution réalisée. Cette situation résulte notamment du transfert, vers le programme 303 « Immigration et asile », des crédits qui avaient été gelés dans le cadre de la réserve de précaution (afin de couvrir, au titre de l'auto-assurance ministérielle, les besoins de financement de la mission « Immigration, asile, intégration »).

Concernant plus particulièrement la surconsommation constatée sur les crédits de fonctionnement (+7 M€ AE et +32 M€ CP), l'écart peut être notamment expliqué par les deux éléments suivants :

> une surconsommation de +6,1 M€ AE sur la dépense des loyers « communs » en raison du paiement en avance, en décembre 2019, du loyer du 1er trimestre 2020 du site d'administration centrale de Neuilly et des prises à bail supplémentaires réalisées sur les sites Lumière et Capitole en 2019 pour financer des extensions de surface de services non programmées en LFI;

> une surconsommation de +27 M€ CP sur les loyers dits « complexes » des sites de Garance, Levallois et de la DGGN à Issy les Moulineaux. Cette situation résulte principalement d'une discordance entre des engagements d'AE réalisés en titre 5 avant 2017 et des paiements effectués en titre 3 sur le poste de dépense des loyers « capital » des crédit-bail immobiliers. En effet, suite à une modification des normes comptables de l'état en 2017 (norme AFNOR FDX 60 000), la consommation CP des loyers « complexes » engagés sur des activités de titre 5 est depuis lors imputée en titre 3. La programmation LFI des paiements CP reste néanmoins réalisée sur des activités de titre 5 pour respecter la nomenclature des activités sur lesquelles ont été réalisées les engagements de ces loyers pluriannuels avant 2017. Cette surconsommation en titre 3 renvoie corrélativement à une sous-consommation d'un même montant sur les loyers « complexes » de titre 5.

Concernant plus particulièrement la sous-consommation constatée sur les crédits d'investissement (-12 M€ AE et -36 M€ CP), l'écart peut être notamment expliqué par :

- le virement vers le programme 303 "immigration et asile" des crédits qui avaient été gelés dans le cadre de la réserve de précaution ;
- l'annulation de crédits intervenue sur le P216 par LFR (annulation des crédits gelés dans le cadre de la réserve ministérielle ainsi que de 2,25 M€ en AE/CP au titre de la seconde phase du programme DGS1 Optimum compte tenu d'une sous-consommation constatée sur les crédits disponibles) ;
- le report sur 2020 de plusieurs opérations de maintenance lourde ;
- la consommation CP des loyers « complexes » engagés sur des activités de titre 5 mais imputée en titre 3 depuis la modification des normes comptables de l'État (voir *supra* – dépenses de fonctionnement).

Action 06**Affaires juridiques et contentieuses**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		80 000 000	80 000 000	3 661	87 658 029	87 661 690
Crédits de paiement		80 000 000	80 000 000	3 661	87 784 130	87 787 791

Dans la continuité de l'exercice 2018, le rebasage des crédits de contentieux à hauteur de 80 M€ en LFI a permis de fluidifier le traitement des dossiers et d'assurer une meilleure consommation des crédits tout au long de l'année. En effet, la DLPAJ a pu allouer aux UO des enveloppes couvrant la plus grande part de leurs besoins et permettant ainsi une plus grande responsabilisation des UO (préfectures, SGAMI, DLPAJ) quant à l'utilisation de leurs crédits.

Globalement, le niveau des dépenses exécutées pour l'année 2019 est inférieur au niveau constaté pour l'année 2018 en dépit de l'impact du mouvement des gilets jaunes sur les postes de dépenses attroupements et protection juridique. En effet, contrairement aux années précédentes, l'année 2019 n'a pas été marquée par de forts enjeux financiers liés à des condamnations pour des contentieux relevant de la DGCL en raison notamment de la mise en œuvre de la recommandation du rapport de l'IGA sur la responsabilisation des directions métiers. Seul un contentieux a donné lieu à un paiement supérieur à 1 million d'euros en 2019. Il s'agit d'une nouvelle (et dernière) décision liée au contentieux des réquisitions EDF en Martinique (1,4 M€).

La DLPAJ a continué de mener des dialogues de gestion approfondis notamment avec les départements d'Île-de-France et les SGAMI, ce qui a permis une amélioration des prévisions budgétaires, une détection plus en amont des contentieux à fort enjeu financier et une consommation très optimale des crédits.

Les crédits mis à disposition ont ainsi été consommés dans leur totalité (y compris les crédits mis à disposition en fin de gestion) grâce notamment au pilotage, par la DLPAJ, de la répartition des crédits entre les UO.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		3 661		3 661
Prestations sociales et allocations diverses		3 661		3 661
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	80 000 000	87 658 029	80 000 000	87 784 130
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	80 000 000	87 658 029	80 000 000	87 784 130
Total	80 000 000	87 661 690	80 000 000	87 787 791

Les crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2019 s'élevaient à 80 M€ en AE et en CP pour les dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle. La ressource a été complétée en cours de gestion par des redéploiements internes au programme 216 à hauteur de 7,7 M€ en AE et 7,8 M€ en CP afin de permettre d'absorber la charge liée aux dépenses exceptionnelles ne pouvant être anticipées et non prévues en loi de finance initiale (notamment impact du mouvement des gilets jaunes)

En 2019, le montant total des crédits mis à disposition de l'action 6 « Affaires juridiques et contentieuses » s'est ainsi élevé à 87,67 M€ en AE / 87,78 M€ en CP pour une consommation au 31 décembre 2019 de 87,66 M€ en AE et à 87,78 M€ en CP. Le taux d'exécution s'établit ainsi à 99,99 % en AE et 100 % en CP de la ressource mise à disposition.

1. Dépenses de contentieux (71,06 M€ en CP)

Domaines d'intervention de la dépense	Consommation 2019 (en CP en €)
Refus de concours de la force publique	27 396 505
Attroupements	3 645 003
Autres mises en cause de l'État	5 349 369
Accidents de la circulation	13 947 765
Litiges droit des étrangers	20 728 011
Total	71 066 653

a) Refus de concours de la force publique

Même s'il demeure le premier poste de la dépense contentieuse, ce poste est en forte baisse (-18 %) par rapport à 2018 notamment les dépenses amiables (la dépense 2018 était déjà en baisse de 21 % par rapport à 2017). La mise en place des deux pôles d'appui juridique compétents en matière de refus de concours de la force publique, permet d'ores et déjà une défense optimisée de ces dossiers grâce d'une part, à un octroi plus systématique du concours de la force publique et d'autre part, à meilleure évaluation des montants dus par l'État au titre du refus de concours. Ces pôles d'appui participent fortement à la diminution de cette dépense constatée durant les deux derniers exercices.

b) Attroupements

Ce poste de dépenses (dont le niveau global reste modeste), correspondant à la mise en jeu de la responsabilité de l'État au titre de l'article L.211-10 du Code de la sécurité intérieure est en nette augmentation par rapport à 2018 en raison des premières conséquences du mouvement des gilets jaunes. L'impact financier du mouvement des gilets jaunes est évalué à 3,5 M€ pour les attroupements. Des dossiers ont été mis en paiement (transactions dans des cas où la responsabilité de l'État est établie) entre les UO les plus particulièrement touchées par les dommages liés à ces attroupements, principalement à la Préfecture de Police de Paris qui traite le plus grand nombre de dossiers à la fois en termes quantitatifs et quant au montant des dommages.

c) Autres mises en cause de l'État

Ce poste est en nette diminution par rapport à 2018 (-53,23%). Hormis le contentieux EDF (paiement de la part MI à hauteur de 1,4 M€), il n'y a pas eu en 2019 de condamnations à fort enjeu financier. Deux raisons principales permettent d'expliquer la maîtrise de cette dépense. D'une part, la mise en œuvre du rapport de l'IGA de janvier 2018 sur l'imputation budgétaire des contentieux du ministère de l'intérieur permet une meilleure maîtrise de cette dépense par la prise en charge par les directions métiers des contentieux relevant de leur compétence. D'autre part, trois pôles d'appui juridique compétents en matière de police administrative ont été mis en place à Lille, Orléans et Dijon afin d'éviter les contentieux par les conseils en amont, d'assurer une défense optimisée des intérêts de l'État en cas de contentieux et de détecter les dossiers à fort enjeu financier relevant des autres mises en cause de l'État.

d) Accidents de la circulation

Ce poste de dépenses augmente d'environ 1 million d'euros par rapport à 2018. Cette augmentation n'est pas liée à une augmentation de l'accidentologie, qui reste stable, mais à la clôture d'un nombre important de dossiers en 2019 (exécution de jugements et remboursements à des tiers payeurs notamment).

e) Litiges relatifs au droit des étrangers

Ce poste de dépenses est en augmentation de 28,26 % par rapport à 2018 ce qui s'explique par le report de charges de 2018 sur 2019 (2 M€) et l'augmentation des frais d'honoraires d'avocats par rapport à 2018.

2. Dépenses de protection des fonctionnaires (16,72 M€ en CP)

Ce poste est en augmentation par rapport à 2018 (+ 6 %). Il demeure le troisième poste de dépense contentieuse qui reste soumis à de fortes tensions en raison de l'accroissement du nombre d'affaires nécessitant l'octroi de la protection fonctionnelle (notamment affaires de terrorisme) et du nombre de dossiers donnant lieu à indemnisation de dommages corporels à la suite d'agressions. Ce poste a également été impacté par le mouvement des gilets jaunes. L'impact financier du mouvement des gilets jaunes en matière de protection fonctionnelle est évalué à 2 M€ pour 2019.

Action 08

Immigration, asile et intégration

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	41 076 644		41 076 644	39 018 138		39 018 138
Crédits de paiement	41 076 644		41 076 644	39 018 138		39 018 138

L'action 8 « Immigration, asile et intégration » est constituée de 564 ETPT ainsi répartis :

- 36 hauts fonctionnaires ;
- 509 personnels administratifs ;
- 19 personnels techniques.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	41 076 644	39 018 138	41 076 644	39 018 138
Rémunérations d'activité	25 749 755	24 879 352	25 749 755	24 879 352
Cotisations et contributions sociales	15 170 165	13 990 504	15 170 165	13 990 504
Prestations sociales et allocations diverses	156 724	148 282	156 724	148 282
Total	41 076 644	39 018 138	41 076 644	39 018 138

Action 09

Sécurité et éducation routières

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	126 338 542		126 338 542	127 186 152	72 389	127 258 541
Crédits de paiement	126 338 542		126 338 542	127 186 152	72 389	127 258 541

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'action 9 « Sécurité et éducation routières », qui regroupe les effectifs de la délégation à la sécurité routière (DSR) et une partie des effectifs des services déconcentrés de la sécurité routière pris en charge en 2018, compte 2067 ETPT ainsi répartis :

- 13 hauts fonctionnaires ;
- 480 personnels administratifs ;
- 197 personnels techniques ;
- 1 377 inspecteurs et délégués du permis de conduire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	126 338 542	127 186 152	126 338 542	127 186 152
Rémunérations d'activité	77 481 744	76 472 375	77 481 744	76 472 375
Cotisations et contributions sociales	48 592 428	50 589 579	48 592 428	50 589 579
Prestations sociales et allocations diverses	264 370	124 199	264 370	124 199
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		72 389		72 389
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		72 389		72 389
Total	126 338 542	127 258 541	126 338 542	127 258 541

Action 10**Fonds interministériel de prévention de la délinquance**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		70 398 869	70 398 869		60 189 488	60 189 488
Crédits de paiement		70 398 869	70 398 869		54 582 655	54 582 655

La loi de finances initiale (LFI) pour 2019 prévoyait un montant de 70,4 M€ en AE et en CP dont 70,2 M€ au titre des dépenses d'intervention destinées à financer les actions portées par le FIPD.

La gestion 2019 a été marquée par un démarrage tardif de la consommation des crédits suite à la diffusion fin février de la circulaire de gestion et à la finalisation tardive des programmations départementales. Le retard pris dans la consommation des crédits s'explique également par l'évolution des modalités de financement des subventions indiquées par le FIPD dans sa circulaire de gestion pour 2019. Ces modalités ont été revues pour 2020 du RPROG afin de réduire durablement les restes à payer générés sur le BOP.

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement du SGCIPDR, programmées sur l'action 10, sont exécutées sur l'action 1 (0,18 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	180 000	710 001	180 000	553 209
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	180 000	710 001	180 000	553 209
Titre 6 : Dépenses d'intervention	70 218 869	59 479 488	70 218 869	54 029 446
Transferts aux entreprises		528 970		502 299
Transferts aux collectivités territoriales	70 218 869	24 956 186	70 218 869	19 576 414
Transferts aux autres collectivités		33 994 332		33 950 733
Total	70 398 869	60 189 488	70 398 869	54 582 655

Les dépenses de l'action 10 « Fonds interministériel de prévention de la délinquance », soit 60,24 M€ d'AE et 54,63 M€ de CP (après correction des erreurs d'imputations), couvrent les dépenses suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 0,18 M€ correspondent au budget de fonctionnement du SG-CIPDR qui est exécuté sur l'action 1 du programme 216.

Aussi, les dépenses de « fonctionnement » exécutées sur l'action 10 à hauteur de 0,71 M€ en AE et 0,55 M€ en CP correspondent principalement au financement de supports/projets de communication et de formations à portée nationale.

Dépenses d'intervention

Au titre de la prévention de la délinquance :

- actions en direction du public jeune (prévention de la récidive, lutte contre le décrochage scolaire, promotion de la citoyenneté, alternatives aux poursuites et à l'incarcération) : 10,7 M€ consommés en AE contre 12,5 M€ en LFI 2019 ;
- prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes, ainsi que le financement de postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) : 11,9 M€ consommés en AE contre 7,9 M€ en LFI 2019 ;
- actions pour améliorer la tranquillité publique (actions de médiation et de dialogue police population, aménagements de sécurité/ financement de postes de coordonnateurs des plans locaux de prévention de la délinquance / soutien et ingénierie de projets / autres actions de prévention de la délinquance) à hauteur de 4,3 M€ et des installations de vidéoprotection à hauteur de 13,5 M€. Ce sont 17,8 M€ qui ont été consommés en AE sur cette ligne budgétaire pour 17,8 M€ ouverts en LFI 2019.

Au titre de la prévention de la radicalisation :

- 10,2 M€ consommés en AE au titre des actions des référents de parcours de radicalisation mais également de contre-discours, de soutien à l'insertion, de soutien à la parentalité, de soutien psychologique, de sensibilisation en et hors entreprise contre 13,8 M€ en LFI 2019.

Au titre des actions de sécurisation:

- 9,7 M€ consommés en AE au titre des actions de sécurisation des sites sensibles et des établissements scolaires, mais également d'équipement des polices municipales, contre 18,2 M€ en LFI 2019.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité (P216)	17 500 000	17 500 000	17 302 789	17 302 789
Subventions pour charges de service public	17 500 000	17 500 000	17 302 789	17 302 789
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (P129)	0	0	123 910	0
Transferts	0	0	123 910	0
Réseau Canopé (P214)	0	0	62 300	40 495
Transferts	0	0	62 300	40 495
Universités et assimilés (P150)	0	0	165 276	115 758
Subventions pour charges de service public	0	0	123 793	72 052
Transferts	0	0	41 483	43 706
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	0	0	0	25 000
Subventions pour charges de service public	0	0	0	25 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	35 100	19 931
Subventions pour charges de service public	0	0	35 100	8 431
Transferts	0	0	0	11 500
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	0	0	33 000	0
Subventions pour charges de service public	0	0	33 000	0
Groupe Mines Télécom (P192)	0	0	25 000	0
Subventions pour charges de service public	0	0	25 000	0
ARS - Agences régionales de santé (P124)	0	0	13 000	21 351
Transferts	0	0	13 000	21 351
Total	17 500 000	17 500 000	17 760 375	17 525 324
Total des subventions pour charges de service public	17 500 000	17 500 000	17 519 682	17 408 272
Total des transferts	0	0	240 693	117 052

Le programme 216 ne verse de subvention pour charges de service public qu'au seul conseil national des activités privées de sécurité. Les autres écritures correspondent à des erreurs d'imputation.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité			214	0	0	0	0
	0	0	221	0	0	0	0
	0	0	209	0	0	0	0
Total			214	0	0	0	0
	0	0	221	0	0	0	0
	0	0	209	0	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	314	214
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	0	0
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	-93	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	221	209

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

La sous-exécution du plafond d'emplois de 12 ETPT par rapport au plafond d'emplois autorisé (221 ETPT) au CNAPS se justifie par une vacance frictionnelle d'emploi tout au long de l'exercice 2019.

OPÉRATEURS

CNAPS - CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

L'activité du CNAPS

L'activité du CNAPS en 2019 a porté sur l'exécution des trois missions de l'établissement, en accord avec les objectifs et orientations fixés au sein du contrat d'objectif et de performance 2018-2021.

La police administrative

Au 31 décembre 2019, les commissions locales d'agrément et de contrôle (CLAC) ont prononcé 141 945 décisions d'accord ou de refus, contre 115 485 en 2018 (soit une forte augmentation de 23%).

La part des décisions d'accord suite à une enquête simple a augmenté de façon significative (85,5% contre 77,4% en 2018). 10,5% des demandes ont fait l'objet d'un accord suite à une enquête approfondie (contre 10,3% en 2018). Les refus suite à enquêtes approfondies connaissent pour leur part un fort recul (4% contre 12,3% en 2018) en raison d'une modification de la méthode de calcul. En effet, jusqu'en 2018 inclus, le nombre de refus incluait les dossiers rejetés pour cause d'incomplétude.

Par ailleurs, un criblage récurrent au cours de la troisième année de validité des agréments dirigeant et des cartes professionnelles a été mis en place à partir de juillet 2018. En 2019, ce dispositif a permis de procéder au criblage de 36 797 des 66 488 titres délivrés en 2016 soit un taux de réalisation de 55%. L'établissement a en outre poursuivi le criblage récurrent des titres délivrés en 2015 afin d'atteindre en cours d'année 2019 un taux de réalisation de 85% contre 51% à la fin de l'année 2018.

Tout recours contentieux à l'encontre d'une décision de refus doit faire l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) devant la commission nationale d'agrément et de contrôle (CNAC). Notamment en raison des nouvelles modalités de calcul des décisions de refus, le taux de recours devant la CNAC a fortement augmenté en 2019 (16% contre 5% en 2018).

Au contentieux, le taux d'annulation des décisions de la CNAC par les juridictions administratives reste stable (24,5% contre 23,3% en 2018).

L'action disciplinaire

En 2019, le CNAPS a réalisé 1 733 contrôles contre 1 736 en 2018. 32,7% de ces contrôles ont donné lieu à une saisine de la CLAC territorialement compétente (46,8% en 2018).

En 2019, 1 687 sanctions ont ainsi été prononcées par les CLAC (contre 1 503 en 2018). Par ailleurs, le montant des pénalités financières s'élève à 2,5 M€ (contre 2,8 M€ en 2018).

Enfin, en 2019, 98 recours contentieux ont été formés devant les tribunaux administratifs à l'encontre de ces sanctions (79 requêtes au fond et 19 référés) en légère augmentation (91 en 2018 dont 75 requêtes au fond et 16 référés). Sur les requêtes de fond, le taux d'annulation est de 3,2% (2 annulations sur 63 requêtes jugées en 2019) contre 3,7% en 2018.

Le conseil et l'assistance à la profession

Le CNAPS a une mission d'assistance et de conseil à la profession qui porte sur l'information et l'application de la réglementation applicable en matière de sécurité privée.

À cette fin, l'établissement dispose de services en ligne qui permettent à l'ensemble des usagers d'obtenir l'information la plus complète possible au regard de leurs obligations réglementaires. En outre, un donneur d'ordre ou un client peut s'assurer de la validité des autorisations d'exercice et des agréments dirigeants d'une entreprise avec laquelle il souhaiterait contracter.

Cet outil permet également de déposer en ligne un dossier de demande de titre, d'autorisation ou d'agrément et de consulter à tout moment la progression de son instruction.

Le pilotage stratégique du CNAPS

Le pilotage stratégique du CNAPS est assuré par la tutelle (DLPAJ) dans le cadre de rencontres mensuelles avec l'opérateur.

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2018-2020 a été adopté lors du collège du 11 avril 2018. Une version modifiée, prolongeant notamment la période jusqu'en 2021, a été adoptée par le collège le 26 novembre 2018. Il permet de suivre l'activité de l'établissement au moyen de 23 indicateurs de suivi ou de performance répartis selon 3 axes.

Le CNAPS a mis en place un dispositif de contrôle interne financier qui a été adopté lors du collège du 11 avril 2018. Ce dispositif dresse une cartographie des risques en fonction de leur probabilité de réalisation et de l'importance de leur impact. Ce dispositif a fait l'objet d'une actualisation votée lors du collège du 12 mars 2019.

Le projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière a été finalisé au second semestre 2019. Après avoir reçu un avis favorable conjoint de la part de la DLPAJ et de la DEPAFI, le projet est en cours de validation par la DIE et le CBCM en vue d'une adoption prochaine par le collège.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	17 500	17 500	17 500	17 500	17 303	17 303
Subventions pour charges de service public	17 500	17 500	17 500	17 500	17 303	17 303
Total	17 500	17 500	17 500	17 500	17 303	17 303

Le CNAPS bénéficie d'une subvention pour charges de service public (SCSP) de 17,5 M€ versée par le programme 216. En 2019, compte tenu des taux de mise en réserve appliqués aux crédits de personnel (0,5%) et de fonctionnement (3%), la réserve de précaution s'est élevée à 197 K€, soit une dotation nette de 17,303 M€.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	13 367	11 670	Subventions de l'État	17 303	17 303
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>1 713</i>	<i>1 515</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>17 303</i>	<i>17 303</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 084	5 593	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 285	1 161	Autres produits	40	122
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>1 285</i>	<i>1 161</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		<i>77</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>24</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	18 451	17 263	Total des produits	17 343	17 425
Résultat : bénéfice		162	Résultat : perte	1 108	
Total : équilibre du CR	18 451	17 425	Total : équilibre du CR	18 451	17 425

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	177	1 223
Investissements	1 153	1 161	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		33
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 153	1 161	Total des ressources	177	1 255
Augmentation du fonds de roulement		95	Diminution du fonds de roulement	976	

* Voté

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 367	13 367	12 676	12 676
Fonctionnement	2 516	3 799	1 906	3 681
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 009	1 153	876	1 204
Total des dépenses AE (A) CP (B)	16 892	18 319	15 458	17 560
Dépenses de pensions civiles globales	1 713	1 713	1 515	1 515

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	17 343	17 357
Subvention pour charges de service public	17 303	17 303
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	40	54
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	17 343	17 357
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	976	203

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Conseil et assistance	401	75	114	0	0	30	35	506	550
	380	57	110	0	0	26	36	464	527
Disciplinaire	4 812	906	1 368	0	0	363	415	6 081	6 595
	4 563	686	1 325	0	0	315	433	5 565	6 322
Police administrative	5 881	1 107	1 671	0	0	444	507	7 432	8 059
	5 577	839	1 620	0	0	385	530	6 801	7 727
Soutien	2 273	428	646	0	0	172	196	2 873	3 115
	2 155	324	626	0	0	149	205	2 628	2 985
Total	13 367	2 516	3 799	0	0	1 009	1 153	16 892	18 319
	12 676	1 906	3 681	0	0	876	1 204	15 458	17 560

* Voté

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	976	203
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	21
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	976	224
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	976	224

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	38
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	38
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	976	185
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	976	185
Total des financements	976	224

* Voté

Les recettes inscrites au compte financier 2019 du CNAPS sont de 17,357 M€ contre 17,343 M€ au BI 2019. L'exécution de la subvention pour charges de service public (17,302 M€) est conforme au BI 2019. Les recettes propres sont légèrement supérieures au BI (40 K€ prévues contre 54,4 K€ réalisées).

En dépenses, le compte financier 2019 (17,560 M€) est inférieur de 759 K€ en CP par rapport au BI 2019 (18,319 M€). Cela s'explique principalement par une sous-exécution de 691 K€ en AE/CP sur les dépenses de personnel liée à la vacance frictionnelle.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	214	221	209
– sous plafond	214	221	209
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'exécution du plafond d'emplois du CNAPS pour 2019 est de 208,8 ETPT soit -12.2 ETPT par rapport au plafond inscrit en LFI 2019 (221 ETPT). Cela s'explique par le fort taux de rotation des personnels de l'établissement (30 %) et une vacance frictionnelle importante (un départ n'étant souvent remplacé qu'après 2 à 4,5 mois).